



# Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

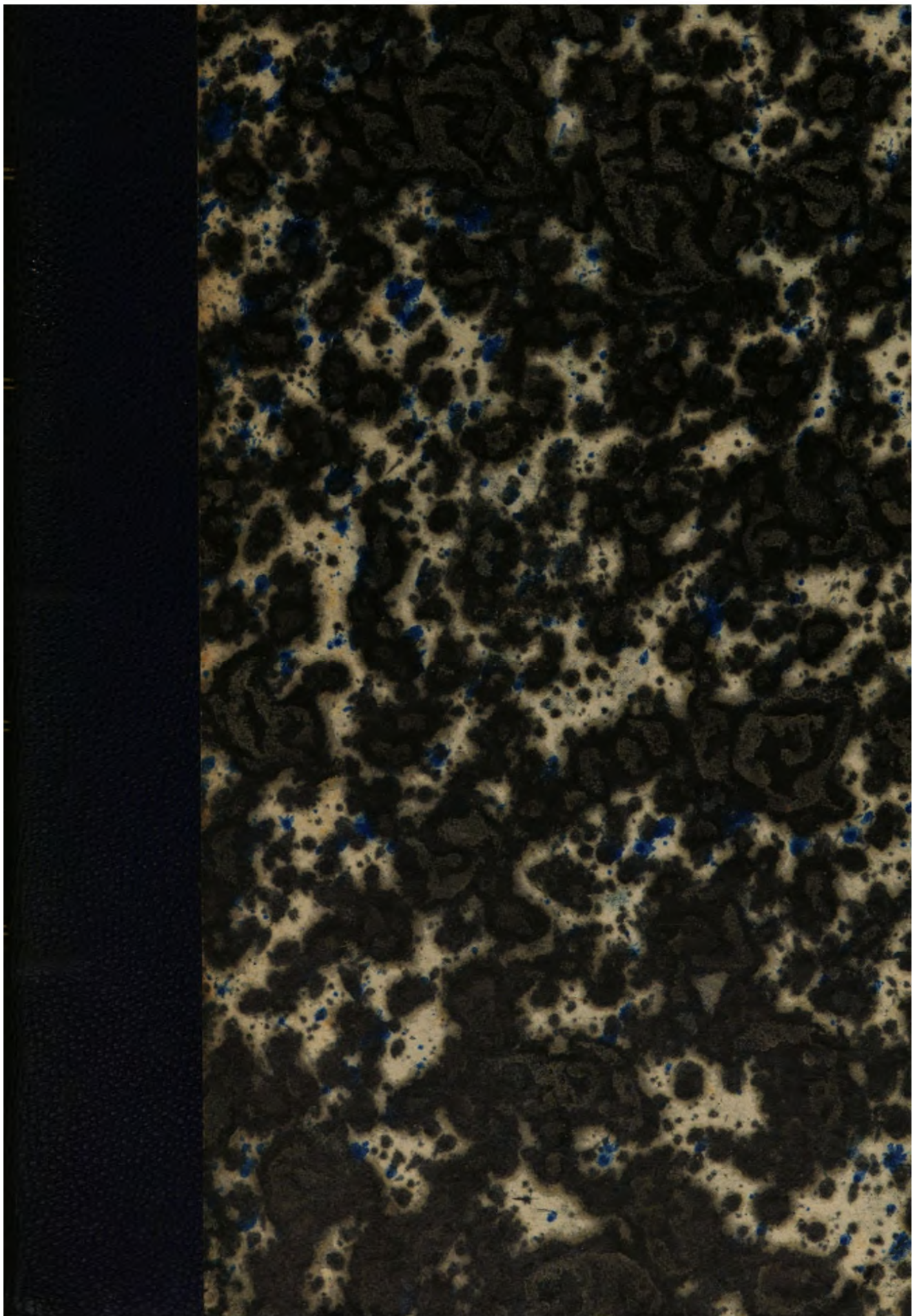
This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



BIBLIOTECA DE ERAS BARBOZA & CARUA DO OUVIDOR GERAL DO RIO DE JANEIRO

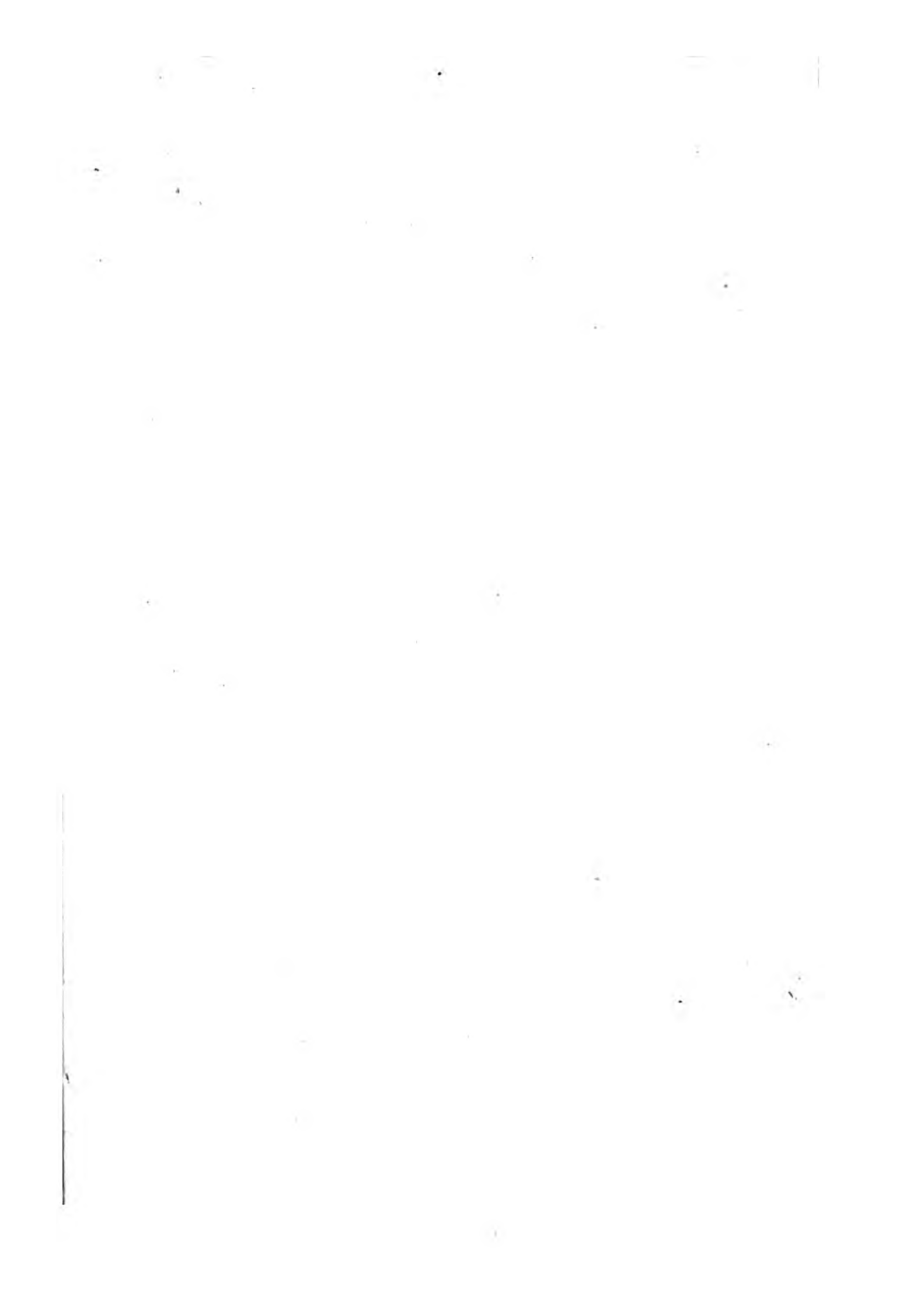
~~NS. 109 b. 5~~



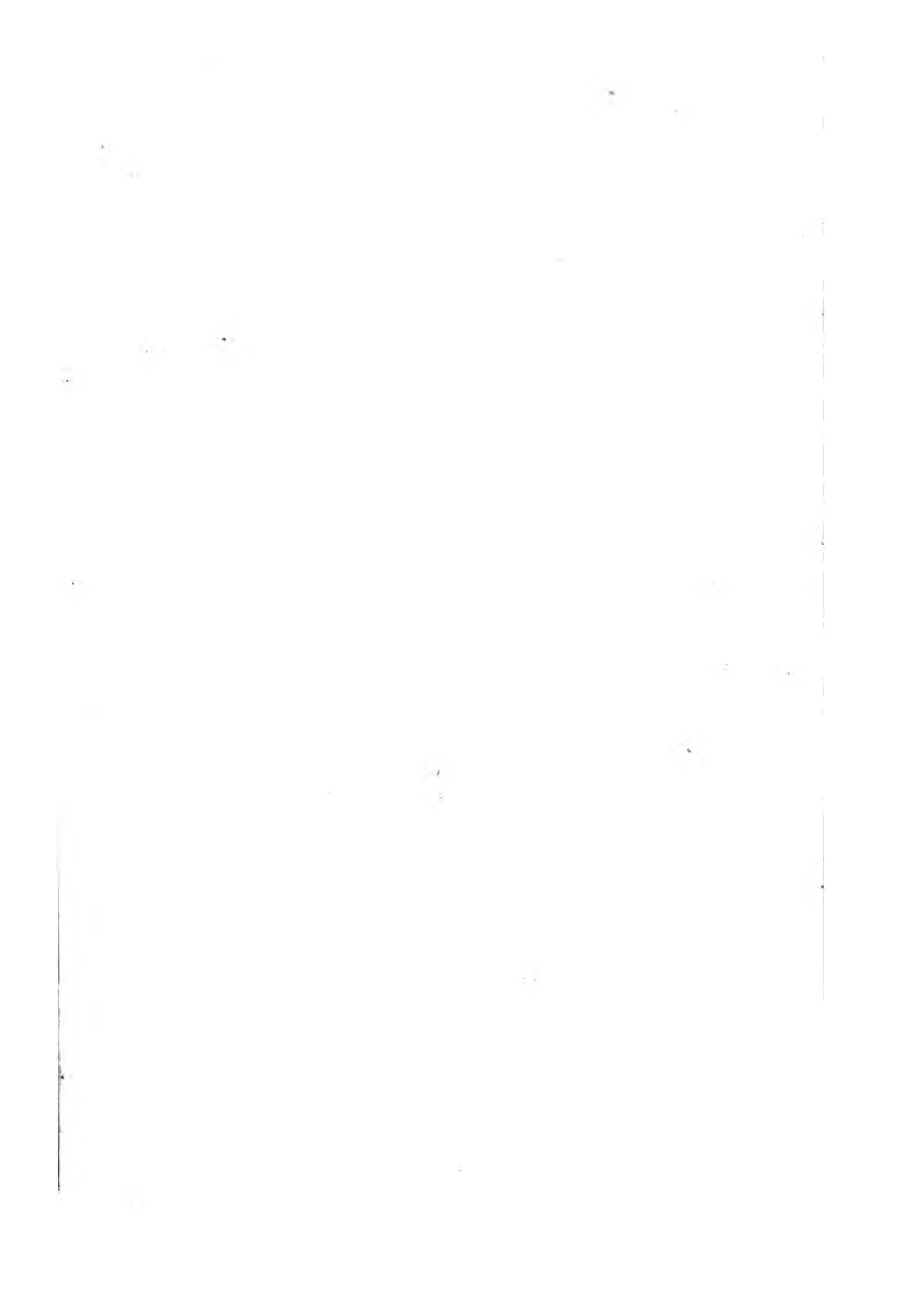
Vet. Fr. III B. 261







Brio le 10 Février 1717.  
Pierre de Tourtalès.



LE  
**CONSEILLER**  
DU PEUPLE



---

CORBEIL, TYP. ET STÉR. DE CRÉTÉ.

LE  
**CONSEILLER**  
DU PEUPLE

PAR  
**A. DE LAMARTINE**

---

CINQUIÈME SÉRIE



**PARIS**

**MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES ÉDITEURS**  
RUE VIVIENNE, 2 BIS, ET BOULEVARD DES ITALIENS, 15  
A LA LIBRAIRIE NOUVELLE

—  
1865

Tous droits réservés.



LE  
**CONSEILLER DU PEUPLE**

---

LIVRE VINGT-HUITIÈME

---

SUR LA LIBERTÉ DES CULTES

A PROPOS DE LA LOI SUR L'OBSERVATION FORCÉE DU DIMANCHE.

I

Mai 1851.

Si ce n'était ici qu'une question d'opinion, je ne prendrais pas la peine de la traiter. Peu importe que les opinions s'égarerent, s'exagèrent, se passionnent même avec plus ou moins d'excès pendant ces périodes agitées de la vie des peuples qu'on appelle des révolutions ou des réactions. Il faut savoir subir ces oscillations naturelles de l'esprit humain sans se plaindre, sans s'irriter, et souvent même avec l'indifférence, avec la patience de la résignation et avec la dignité du silence.

Mais ceci est bien autre chose qu'une opinion, c'est la conscience de chacun de nous tout entière ; c'est la conscience d'une nation qui a combattu un siècle et demi pour l'indépendance de la foi et de la raison ; c'est la conscience de la révolution française imprudemment et fanatiquement offensée, blessée, défiée par des doctrines en matière de liberté religieuse qui refouleraient nos principes consacrés depuis 89 jusqu'aux adultères les plus simoniaques et les plus impies entre l'État et l'Église, entre la loi et la foi, entre le juge et le fidèle, entre le bourreau et le croyant ! en un mot, jusqu'à l'unité obligatoire du culte maintenu sur la force.

C'est le sentiment, c'est le devoir, c'est le cri de cette conscience offensée, souffrante, menacée d'asservissement dans les hommes les plus religieux du temps, qui m'engage à discuter aujourd'hui cette question avec mes lecteurs.

Peu m'importent les injures ; ce n'est pas à un homme qu'on répond de ses actes et de ses paroles dans de semblables polémiques.

## II

Mettons d'abord à part respectueusement ce qu'il y a de vrai, de juste, de bon dans la loi proposée ; il ne faut pas que les paradoxes, les négations, les excès d'une opinion nous jettent dans un autre excès. Il ne faut pas que les anachronismes, les folies et les impraticabilités de certaines dispositions nous fassent méconnaître et répudier ce qu'il y a de moral, de saint, de grandement civilisé dans la loi. Elle devrait se borner à une seule considération et à une seule disposition que pour ma part je provoquerais et j'adopterais avec empressement. Cette disposition, la voici :

« La République française, voulant attester par l'exemple de l'État l'hommage qu'elle rend à Dieu, et favoriser autant qu'il est compatible avec la liberté absolue des consciences l'exercice de l'acte le plus sublime de l'humanité, l'adoration de Dieu sous tous les cultes, ne fera point travailler le dimanche dans les ateliers des travaux publics ; des règlements

disciplinaires donneront, autant que possible, aux soldats isolés, le temps nécessaire pour assister aux instructions et aux cérémonies des cultes qu'ils professent. »

Nous sommes presque tous en France disposés à adopter des dispositions de cette nature, en écartant bien entendu avec une réprobation formelle les considérants d'un rapport qui feraient d'un acte de respect pour le sentiment religieux sous toutes ses formes libres un retour à l'asservissement des consciences.

A cet égard, et dans une République surtout qui vit de liberté et de moralité plus que d'autorité brutale, jamais trop de respect, jamais trop de faveur pour le sentiment religieux, pourvu que ce sentiment religieux soit indépendant comme la volonté, noble comme la liberté, spontané comme la conviction ! Ne rougissons pas de la Divinité, la politique n'est que le corps des sociétés humaines, les religions en sont l'âme. Flétrir ou négliger le sentiment religieux dans le peuple, c'est le viol de l'âme ! Décréditer ce sentiment dans les masses, c'est les dégrader au-dessous de l'esclave, qui a un maître sur la terre, mais qui a du moins un Dieu dans ses pen-

sées ! c'est livrer le peuple sans consolation et sans vengeur céleste à la profanation et à la servitude de ses misères, de ses vices et de ses assujettissements. Il n'y a donc qu'une République anti-populaire qui puisse être irrégulière. Le républicanisme et la religion, c'est la même chose dans le cœur des véritables hommes politiques, car la démocratie ne puise son titre et son droit divin que dans le ciel. Que serait le peuple si on ne voyait pas Dieu en lui ? Le sentiment religieux est tout l'horizon de l'humanité, lui seul ouvre aux individus comme aux sociétés les perspectives de l'infini. Enlever au peuple cet horizon, c'est l'emprisonner dans un cercle de mouvement sans grandeur et d'agitation sans but. Si Dieu n'est pas au terme du chemin que les grands esprits, les sages, les philosophes tracent aux progrès des sociétés, à quoi bon marcher ? vous ne les ferez jamais marcher qu'à la mort et au néant. Non, il faut un autre patriotisme à l'homme que cette terre, il faut aux peuples le patriotisme de l'éternité ; c'est le sentiment religieux. Que l'État lui donne un signe de naturalisation et de respect, c'est trop juste ! c'est trop politique ! c'est trop saint ! Mais ce signe doit-il être comme dans la loi proposée par un membre de



l'Assemblée, un signe de solidarité entre l'État et un culte spécial ? un signe de supériorité, de dédain, ou de proscription, partial contre les sectateurs d'autres cultes ou d'autres philosophies religieuses dans le pãys ?

C'est ici que l'abîme nous sépare, et soyez convaincus, dirai-je hardiment aux novateurs en arrière qui voudraient nous ramener je ne sais où (Royer-Collard l'a dit), soyez persuadés que c'est vous, que c'est la religion qui tomberait avec vous dans ces abîmes, et que c'est encore la main de la liberté que vous seriez obligés d'invoquer une troisième fois pour l'en retirer.

### III

Appelons les choses par leurs noms. Il y a eu dans le monde, depuis Luther et depuis Bacon, et depuis Descartes, et depuis tous les apôtres modernes de la raison libre jusqu'à nous, une guerre longue, diverse, obstinée, mortelle quelquefois entre le raisonnement et l'autorité sacerdotale, entre la religion

sur preuves et la religion sur parole. La guerre de Trente Ans en Allemagne, les guerres de religion en France, les massacres et les bûchers de l'inquisition d'Espagne immolant plus de victimes qu'aucune cause purement humaine n'en a jamais immolé, la révocation de l'édit de Nantes sous Louis XIV, l'incendie du Palatinat, les proscriptions des Cévennes plus atroces que celles de Sylla, les échafauds de 1793, les prisons, les exils à Sinnamari, les autels renversés sur les sacerdoces, ont été les phases terribles de cette guerre la plus intime, la plus profonde, et par cela même la plus implacable que les hommes se soient jamais livrée, précisément parce que c'était la guerre pour Dieu ! Oui, la guerre pour Dieu ! la guerre entre ceux qui voulaient l'adorer au grand jour de la raison individuelle ou collective sans superstitions, sans prestiges humains, sans autres moyens que ceux de l'esprit, sans autres mystères que ceux de la nature, et ceux qui voulurent continuer d'imposer au monde, sous peine d'excommunication civile, d'expatriation, de confiscations, de bûchers et de supplices, le Dieu de leur Église exclusive et de leur implacable conviction.

Soyez certain que sous la révolution française de

1789, sous le mouvement qui la préparait, il y avait par-dessus tout une guerre sourde de religion ; l'homme ne se remue pas, ne se dévoue pas, ne se sacrifie pas lui-même pour si peu ! Mais quand il sent Dieu sous ses pensées, alors il marche hardiment aux révolutions, parce que cela en vaut la peine ! ses agitations et ses guerres deviennent alors des dévouements religieux et des martyres. C'est ce qui remua trois siècles le vieux monde lassé de ses faux dieux contre le paganisme et pour le paganisme avant et après Constantin. Il y avait dans ces peuples les convulsions d'une religion qui ne voulait pas mourir, les convulsions d'une religion supérieure qui voulait naître et qui trouvait le terrain occupé, les temples fermés ; elle les ouvrit avec l'épée !

Eh bien ! c'est ce qui se passa non entre deux cultes pendant les *xvi<sup>e</sup>*, *xvii<sup>e</sup>* et *xviii<sup>e</sup>* siècles seulement, mais entre la philosophie et le vieux catholicisme d'État, obstiné à posséder non les âmes qui lui appartiennent quand il sait les conquérir et les retenir, mais l'unité de culte, mais les lois de l'État, mais les consciences enchaînées par les concordats après les choses qui ne lui appartiennent pas.

Oui, l'esprit révolutionnaire, je l'entends dans son

grand et bon sens, l'esprit de progrès et de liberté faisait avec le mot de démocratie la guerre à deux choses, à la noblesse privilégiée et au sacerdoce exclusif imposé aux peuples ; le trône lui-même n'était pas sérieusement en jeu : il ne tomba que par accident dans la lutte parce que le sacerdoce exclusif et la noblesse privilégiée s'y adossaient. Mais ce que la philosophie et la révolution combattaient avec le plus de conviction et d'acharnement, c'était le sacerdoce exclusif, c'était l'Église dans l'État, c'était le souverain prêtant la loi, la prison, le bourreau à la croyance pour faire exécuter son unité de foi et sa souveraineté de dogmes ; le reste n'était presque que secondaire. L'âme de la révolution était là ! Elle voulait affranchir les serfs ; oui, mais elle voulait avant tout affranchir l'esprit humain. Ne rappelons pas les luttes sanglantes et les horreurs mutuelles avec lesquelles les deux idées se combattirent par la terreur et par la guerre civile. Dans le Midi, à Avignon, à l'Abbaye, dans la Vendée, partout le fanatisme excite un fanatisme contraire. Les flammes s'allument sur les bûchers de l'inquisition, et le sang éteint ensuite les flammes ! C'est là le malheur, le crime, la honte et la pitié sur nous !

## IV

Que sortit-il enfin de là? et quel fut le traité de paix? Il en sortit d'abord quelque chose de détestable et d'illogique parce que ce n'était pas la liberté, et que, l'État et la religion ne séparant pas entièrement leurs mains, la main de l'État après avoir été si longtemps tenue et écrasée par la main de l'Église, l'Église à son tour avait sa main captive et écrasée dans celle de l'État. Je veux dire la *constitution du clergé*.

Cet état mixte où l'État se faisait théologien, comme autrefois le théologien s'était fait bourreau, amena les persécutions et les sévices mutuels.

Mais il en sortit plus tard, après la terreur, sous la Convention régénérée par thermidor, sous le Directoire qui retrouvait des vérités philosophiques par parcelles dans les cendres de 1795, il en sortit la séparation complète de l'Église et du Pouvoir, la conscience libre, sans faveur comme sans entraves, les cultes salariés et régis par eux-mêmes, la tolé-

rance indéfinie du sentiment et des croyances religieuses, sauf le droit de police et de vigilance sur les mœurs dans les réunions dont le culte était l'objet. C'est-à-dire qu'il en sortit la vérité; plutôt à Dieu que la France eût été assez raisonnable et assez constante pour en rester là! La paix, la conscience, le sentiment religieux, Dieu et les hommes y auraient beaucoup gagné.

Vous savez comment Napoléon, pressé de ramasser toutes les vieilles armes d'empire et de défaire tout ce qu'avait fait de bien ou de mal la révolution, se hâta de caresser le culte d'État en le couronnant avec lui pour le dominer.

On loue Napoléon d'avoir changé tout cela! d'avoir rétabli une religion d'État, de s'être fait grand-prêtre après s'être fait premier magistrat d'une république. Les opinions viennent de la conscience, et je n'ai rien à dire à ceux qui glorifient cet acte. Quant à moi, qui sous cet ordre apparent ne vois que la tyrannie de l'État prenant le manteau hypocrite de la religion du peuple pour s'emparer de la popularité de ses idées, je dis que cette prétendue restauration de l'ordre religieux par Napoléon, je dis que cette prétendue imitation ou ce plagiat de

Charlemagne prenant l'Église dans sa main pour y prendre à la fois les âmes et les corps, je dis que cet anachronisme d'un culte légal, le lendemain d'une révolution qui s'était faite pour mettre Dieu hors la loi comme il est au-dessus de toutes les lois, je dis que, bien loin d'être l'honneur et l'habileté, ce fut l'apostasie et le crime du règne de Napoléon. Il prit ce jour-là en dérision toute la pensée d'un siècle, tout le sang versé pour conquérir la liberté des âmes, et il jeta tout ce sang à son ambition d'un jour et à sa popularité d'un moment. Il fit le Concordat; il traita de l'esprit humain et de la conscience religieuse du peuple français, comme si c'eût été une province conquise : il vendit son siècle à Rome en échange d'un sacre futur. Il montra plus tard ce qu'il entendait par le respect pour *l'auguste* alliée de son trône, la religion? Il exportait par journées d'étapes le séminaire entier de *Gand* à *Wezel* en uniforme de soldats et condamné aux travaux d'une compagnie de discipline ! Et il faisait entrer la nuit par les fenêtres du *Quirinal* à Rome une compagnie de gendarmerie pour enlever le pape et le conduire de captivité en captivité jusqu'à la mort ou à l'obéissance ! Voilà le respect !

Après Napoléon les gouvernements qui lui succédèrent, restauration, gouvernement de juillet, conservèrent et aggravèrent ces simonies qui leur profitaient (à ce qu'ils croyaient) pour gouverner les peuples par leur conscience, et pour tenir le clergé à leur solde, par les salaires, les dignités, les budgets.

Et qu'arrivait-il? Le clergé se soulevait contre la moindre exigence ou la moindre restriction du Pouvoir; le Pouvoir froissait involontairement le clergé. Enfin on supprima à la révolution de 1830 le titre de religion d'État, et on y substitua le titre de *religion de la majorité*, titre presque aussi absurde que l'autre, car la majorité qui engage l'obéissance n'engage pas la conviction. Tout le genre humain serait païen et déclarerait qu'il existe plusieurs dieux égaux dans le ciel, qu'un seul homme comme Socrate ou Jésus-Christ, disant le contraire, aurait raison contre le genre humain!

## V

Mais ces relâchements successifs des liens dont

v.

1 bis.



Bonaparte avait relié l'Empire et l'Église étaient des progrès cependant vers la liberté des consciences et vers la séparation complète que nous désirons. Des membres éloquents du clergé lui-même en 1830, des néophytes alors aussi passionnés pour cette séparation qu'ils le sont aujourd'hui pour le système de religion par force, les hommes qui rédigeaient l'*Avenir* (je ne les nomme pas pour n'employer que des armes acceptées), ces hommes qui rédigeaient un journal de libéralisme religieux poussaient jusqu'à la fureur et jusqu'à l'outrage contre le gouvernement de 1830 les violences de leurs systèmes d'alors, la séparation absolue.

J'applaudissais alors non à leurs violences et à leurs inconvenances de langage, mais à la vérité qu'ils professaient, et j'y applaudis encore aujourd'hui. Ils étaient dans le vrai, ils servaient à la fois ainsi l'État et la religion, la conscience et la liberté.

A mesure que ces idées gagnèrent et que l'État affecta moins d'imposer une religion par ses châtimens ou par ses faveurs, le sentiment vraiment religieux fit d'immenses progrès dans les âmes, le peuple revint de ses antipathies contre le sacerdoce ; moins il y eut de coercition, plus il y eut

de respect. De la France de 1788 à la France de 1848 il y a un ou deux siècles de différence en matière de religion. La France de 1788 se jetait dans l'athéisme par horreur du joug sacerdotal; voyons ce que ce peuple déjà ramené au respect et à l'amour des cultes par un commencement de liberté était devenu en 1848.

## VI

Les 24, 25, 26 février, ces masses armées et victorieuses, les pieds dans le sang de trois jours de lutte, les mains noircies de poudre, les sens et l'esprit exaltés par l'ivresse de l'agitation et du combat, aveuglées par la poussière de tout ce qui s'était écroulé, ne marchant que sur des ruines, sans force publique pour les contenir, sans armée pour les intimider, sans autre gouvernement que leurs instincts, sans autre inspiration que la voix et le geste de quelques hommes jetés par le mouvement au sommet des vagues populaires; ces masses désordonnées, dis-je, sont libres de dire et de faire tout.

ce qu'elles ont dans leur sagesse ou dans leur délire ? Que font-elles pour ces mêmes autels qu'elles ont autrefois insultés et démolis ? Que font-elles pour ces mêmes pontifes, pour ces mêmes prêtres qu'elles ont autrefois honnis, outragés, massacrés aux sinistres jours de septembre ?

Ah ! vous êtes bien ingrats de l'avoir oublié. Je n'ai jamais flatté ce peuple ; mais je ne puis entendre sans un soulèvement de cœur les calomnies odieuses dont les hommes qu'il relevait lui-même alors l'outragent si impolitiquement aujourd'hui ! Je me considérerais comme un lâche, comme un faux témoin si moi, qui l'ai vu alors ce peuple de plus près que vous tous ! si moi, qui ai lu dans ces moments où l'âme d'un peuple est sans voile jusqu'au fond de ses instincts, je m'associais à ces calomnies même par mon silence !

Oui, une écume soulevée, abjecte et criminelle du peuple a commis des turpitudes et des attentats en mai et en avril, et a vociféré quelques infamies dans quelques clubs ; mais le vrai peuple, mais le peuple en immense majorité, mais l'élément populaire presque unanime a été pur et sublime au moment de sa révolution. Nous devrions l'en faire

tous les jours souvenir au lieu de le défigurer et de l'insulter sans cesse. Vous n'avez pas parole de l'avenir ! Vous devriez laisser à ce peuple sa propre estime pour l'encourager à en mériter davantage. Quant à moi, si j'étais à votre place, au lieu de souiller son image quand il a été beau et généreux, je proposerais d'élever une statue à l'estime du peuple ! il l'a mérité dans l'interrègne de février !

## VII

Que fit-il encore une fois pendant le feu ? que fit-il après ?

Pendant le feu, un seul cri s'élève : « Respect aux cultes, neutralité des prêtres ! inviolabilité des sanctuaires. » Au moment du sac des Tuileries, les vases sacrés, les choses saintes, sont emportés processionnellement à travers les marques de vénération du peuple à l'église Saint-Germain l'Auxerrois. Quelques curés de Paris nous envoient demander protection pour les églises ; nous y envoyons quelques hommes pris au hasard dans la foule ; ces hommes

étaient inutiles, les portes étaient ouvertes, la vénération publique les gardait, on y priait en sûreté pendant que le canon retentissait aux portes.

Le vénérable archevêque de Paris, celui qui fut depuis dans un jour honteux pour le crime lui-même le martyr de la pacification, traverse, en habits pontificaux, les rues de Paris pour venir à l'Hôtel-de-Ville le lendemain de la révolution rendre hommage au caractère inoffensif au culte de cette révolution et se vouer avec nous au soulagement des blessés de tous les partis. Comment la révolution accueille-t-elle le ministre de réconciliation, de paix et de charité ? Vous le savez.

Et pendant ces quatre mois, et dans toute la France, quel est le ministre du culte outragé ? quel est le temple violé ? quel est l'autel profané ? Aucun ; ils étaient tous sous la sauvegarde la plus sûre, sous la sauvegarde de la liberté des croyances, que la République promettait de consacrer par de nouvelles institutions plus libres et plus religieuses à la fois que celle qu'on veut faire aujourd'hui à la religion, la séparation complète de la politique et de la conscience. Nos doctrines et celles de *l'Avenir* devaient être enfin appliquées ; et nous ne faisons pas

d'hypocrisie à cet égard. Nous ne cachions pas nos pensées de liberté sous des paroles astucieuses, promettant au clergé plus que nous ne voulions tenir. Je parle pour moi du moins.

## VIII

Le même archevêque de Paris vint chez moi huit ou dix jours après la révolution. Il me demanda confidentiellement ce qu'il fallait craindre. « Craindre, lui dis-je avec franchise, rien ; ce serait insulter la République, telle que nous la comprenons et telle que le peuple la veut, que d'y voir un renouvellement de persécution quelconque ou un accès d'impiété brutale. La pensée et la tendance de la République, comme la pensée et la tendance de la philosophie, sont d'accroître le sentiment religieux dans la nation par la liberté. Nous tendrons à émanciper de plus en plus et enfin entièrement l'Église de l'État. Si l'Assemblée Constituante, à laquelle nous devons réserver cette question, nous seconde, nous supprimerons les concordats avec Rome, nous lais-

serons chaque fidèle faire son propre concordat avec sa conscience, nous remettrons au peuple les quarante millions qu'il paye en impôt forcé pour les cultes, nous lui dirons : Créez des *syndics* des cultes, et payez directement vous-mêmes le service de vos consciences selon votre foi, et en attendant que cette grande transition s'accomplisse, nous continuerons de payer viagèrement aux ministres des cultes l'indemnité de leurs fonctions sacrées jusqu'à extinction, pour qu'il n'y ait point d'effet rétroactif dans la révolution religieuse, et pour que personne ne soit victime de la vérité. Je vous dis là tout le secret de ma pensée, ajoutai-je ; la République n'aura pas d'autre persécution que la liberté avec indemnité, et substitution des cultes salariés par les fidèles aux cultes salariés par l'État. Vous serez tout aussi honorés, plus honorés même ; les ministres des cultes seront tout aussi rétribués, davantage peut-être ; mais Dieu sera encore enfin libre dans les âmes, et l'homme libre dans sa foi. Cela vous scandalise-t-il ? cela effraye-t-il votre religion ?

— « Non, me dit-il après un moment de réflexion pieuse et grave, ses paupières baissées sur ses yeux ; non, au contraire, je suis de ceux qui ont assez de

foi pour être convaincu que ma foi n'a besoin que d'elle-même. Cette pensée secrète de la République a été la mienne. Je veux seulement la communiquer au souverain Pontife avant de m'engager comme évêque dans cette voie, qui est celle de mes convictions personnelles. »

Quelque temps après le Pape me fit interroger sur le même sujet par deux hauts intermédiaires de la cour de Rome. Je leur tins le même langage, je leur avouai avec franchise que la religion sous la République n'aurait pas d'autre persécution que la liberté et la vénération du gouvernement. Ils ne parurent nullement contristés de cette perspective. Le Pape alors était libéral et paraissait résolu à prendre la liberté pour dernier apôtre de Dieu ! Il y a des hommes bien funestes à leur cause, ce sont ceux qui lui persuadent aujourd'hui que la force est un meilleur apostolat que la tolérance ! c'est à ces hommes que nous répondons.

## IX

Et voilà ce que nous leur répondions déjà en 1842,

1. bis.



à une époque où l'imprudence de certains hommes d'une piété implacable soulevait témérairement cette question des fidèles, question qui les écraserait comme des enfants si on les laissait jouer avec ces masses d'idées plus fortes qu'eux.

« En religion, administrés, comme en enseignement, nous sommes dans le faux. Et pourquoi sommes-nous dans le faux ? C'est que nous ne sommes pas dans la liberté. Non, croyants ou sceptiques, catholiques ou dissidents, chrétiens ou rationalistes, État ou Église, nous nous gênons, nous nous contraignons, nous nous opprimons mutuellement, et en nous opprimant, nous opprimons quelque chose de plus saint que nous, la vérité, oui, la vérité divine que nous étouffons dans notre faux embrasement, et dont nous sacrifions chacun une partie à notre apparente concorde. Il faut ou la sacrifier tout à fait, ou nous séparer ; il n'y a plus de milieu, Dieu souffre en nous.

. . . . .

» Napoléon, ce grand destructeur de toutes les œuvres de la philosophie, s'est hâté de renverser la liberté religieuse, fondement et âme de toutes les autres. Il a fondu de nouveau l'État dans l'Église,

l'Église dans l'État ; il a fait subir un sacre au pouvoir civil ; il a refait des concordats, ces traités où des princes temporels disposent des âmes de leurs peuples ; il a déclaré une religion nationale *instrumentum regni* ; il a vendu à faux poids son peuple à l'Église et l'Église à son peuple. Cette grande simonie a édifié les simples et scandalisé les vrais fidèles. Toute la contre-révolution de l'esprit humain était dans cet acte. Cet acte a reculé d'un siècle peut-être le règne de la liberté des âmes, qu'on atteignait par les cultes volontaires desservis et régis par eux-mêmes.

. . . . .

» Cela fait trembler sur le sort du sentiment religieux en France, et pourquoi ? Parce que l'état actuel de promiscuité entre l'Église et l'État n'est vrai ni pour l'État ni pour l'Église. Qu'ils ont beau s'embrasser et se dire paix, il n'y a point de paix. Chacun des deux se plaint et a raison de gémir. Voyons cependant qu'est-ce qui aurait le plus raison de se plaindre, et où est la partialité entre les différentes croyances religieuses qui se disputent l'âme des hommes pieux.

» Quel'établissement catholique national n'ait pas

à se plaindre d'un manque de liberté suffisante en France ; excepté peut-être en matière d'enseignement, un coup d'œil suffit pour nous convaincre à cet égard.

» Une confédération légalisée, composée *officiellement* de la presque universalité des citoyens d'un empire de trente-cinq millions d'âmes ; une confédération religieuse qui est à elle seule un gouvernement dans le gouvernement, cette confédération déclarée dans la Charte religion de la majorité, et à ce titre ayant à peu près tous les avantages qu'elle avait précédemment à titre de religion de l'État, ou de religion dominante ; une confédération qui a ses traités à part avec une puissance extra-nationale, qui est Rome ; une confédération qui, par l'organe de ce souverain-pontife son monarque spirituel, traite d'égal à égal avec l'État lui-même, et lui impose l'exécution de ces traités appelés *Concordats* ; une confédération qui a sa hiérarchie respectée, ses cardinaux, ses archevêques, ses évêques ses ministres nommés par l'intervention mixte des deux pouvoirs, et s'imposant ainsi à tous les deux ; une confédération à qui l'État garantit sièges, autorité, allocations, palais, cathédrales ; dont le sacerdoce illimité comme

nombre et répandu partout dans les familles est autorisé par l'État à des pratiques, à des immixtions dans l'intérieur des foyers, à des interventions sacrées ou domestiques, à des rassemblements de peuple privilégiés, à des enseignements sans contrôle qu'aucune police sur la terre n'autoriserait jamais dans aucun autre ordre de citoyens ! Voilà l'établissement catholique parmi nous quant à la puissance morale.

» Quant à la puissance matérielle, vous la connaissez ; le budget en sait la partie officielle, les mœurs savent le reste. Cette confédération religieuse est rétribuée comme l'armée des âmes sur les fonds de l'État sous mille formes. Traitement de ses ambassadeurs à Rome, de ses patriarches et de ses missionnaires à l'étranger ; traitement de ses cardinaux en France, traitement de ses évêques, avec traitement supplémentaire quelquefois des départements ; traitement de ses chapitres, de ses aumôniers, de ses curés, ses desservants pour nos quarante mille communes ; bourses de séminaires, immunités d'impôt des petits séminaires, recrutement nombreux aux frais de l'État des pépinières de son sacerdoce ; matériel immense des édifices bâtis jadis par cette religion

qui fit pour ainsi dire végéter la pierre pour enfanter ses cathédrales, tout ce matériel entretenu et donné par l'État au culte ; revenus des fabriques, casuels, aumônes qui ne restent pas dans la main du prêtre, mais que la charité des prêtres arrache à la piété du riche pour les répandre dans le sein du pauvre : voilà le budget du sacerdoce catholique en France ! il dépasse cent millions par an ! »

Soyons de bonne foi, vous qui criez à la persécution et au dénûment ! exista-t-il jamais une confédération, une association, une puissance légalisée plus colossale, plus intime, plus incorporée au sol, aux mœurs, aux familles, à l'État, à la force publique, au budget, à l'impôt que celle-là ? Et peut-on s'empêcher de sourire quand on entend une confédération si universelle, si respectée et presque si souveraine, accuser les temps et demander quoi, si ce n'est l'empire ?

Mais regardez donc autour de ces *O'Connell* de fantaisie qui se posent en martyrs, les mains pleines de monopoles, de privilèges, d'immunités, de respect public ! Qu'est-ce que les autres associations religieuses ont donc à côté de cela ? La nudité, la raillerie, l'autorisation refusée de s'édifier en commun,

et le réquisitoire suspendu sur toute réunion de vingt fidèles, d'un procureur de la République.

Eh bien ! moi, je ne vous reproche rien de cette puissance, de ce respect, de cette opulence ; si l'établissement catholique comporte par le nombre, par la sainteté, par la volonté libre des fidèles cette imposante situation ; qu'il l'ait, qu'il la conserve ! qu'il l'accroisse encore ! qu'il ait sa part léonine dans la liberté, qu'il ait l'action, le développement tout entier de sa conscience dans l'ordre purement religieux ! Point de gêne, de restriction, d'appel d'abus, de petites persécutions, de petits ostracismes contre tels ou tels hommes associés pour objet religieux, de quelque nom populaire ou impopulaire qu'ils s'appellent ; mais si ces libertés dégénèrent en monopole, si ces respects auxquels toute conscience a droit demandent à l'État de leur prêter sa *force*, son *épée*, comme l'osent dire les membres d'une commission dans un rapport, alors non ! Levons-nous, arrêtons-les ! professons notre foi du même droit qu'ils professent la leur, avec eux, ou à côté d'eux, ou en opposition de croyance avec eux ! mais ne permettons ni à eux ni à nous de placer pour juge entre eux et nous le gouvernement, la police, le

gendarme, le tribunal, l'amende, la prison ; entre les consciences ne laissons placer pour juge que Dieu ! Il n'appartient ni à eux ni à nous ; il est à tous, et c'est à lui seul de faire justice aux actes et aux croyances qui ont son culte pour objet.

## X

. . . . .  
Et quel remède, ai-je dit ailleurs, à une si fausse situation, qui produit, qui encourage de telles exigences ?

La liberté dans la réparation, la paix dans l'indépendance.

---

Nos lecteurs nous sauront gré de reproduire dans le *Conseiller du Peuple* l'éloquente justification par laquelle M. Lamartine a répondu, dans le journal *le Pays*, aux griefs et aux accusations élevés contre lui par un article de l'*Assemblée nationale*.

## RÉPONSE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

*L'Assemblée nationale* vient de publier un article intitulé LAMARTINE-CAVAIGNAC, article dans lequel les ministres de la fusion s'efforcent de réduire le personnel de la République au ridicule ou au néant, pour démontrer l'impraticabilité de la République. Faisons d'abord observer que ces ministres d'une cause tombée, jamais insultée, se trompent. Quand bien même ils auraient démontré, en effet, que tous les hommes du pouvoir républicain ont été ou sont au-dessous de leurs rôles, ils n'auraient fait que décréditer des hommes, ils n'auraient rien prouvé contre la nécessité de l'institution. La démocratie n'est pas dans tels ou tels hommes ; elle ne s'appelle ni Lamartine, ni Cavaignac, ni Bonaparte : elle est dans l'air que nous respirons, elle est dans l'impossibilité actuelle au moins (si vous ne voulez pas dire éternelle) de toute monarchie, dans cette France pulvérisée en partis rivaux ; elle est dans l'avènement irrésistible de douze millions d'hommes au droit social et politique, dans ces masses élevées à la hauteur des anciennes classes politiques par le tra-



vail, l'instruction, la pensée, la volonté d'être quelque chose; elle est dans la nature! elle est dans le temps! elle est dans la nation! Tuez des hommes tant que vous voudrez, il restera le peuple. La démocratie a été conçue par le christianisme il y a des siècles; elle a eu les convulsions qui précèdent l'enfantement dans le sein de sa mère, en 93; elle est née en 1848. Elle ne mourra pas! N'en parlons plus.

Quant aux hommes dont vous prétendez démontrer l'insuffisance, ils en sont plus convaincus que personne; vous ne leur apprenez rien, et vous ne les humiliez même pas. Qui donc est de taille à se mesurer avec la grande idée qui surgit dans le monde? Qui donc est resté debout devant elle? Qui donc est de force à lutter avec l'esprit d'un temps? Où sont Mirabeau, Sieyès, Cazalès, Maury, Vergniaud, Danton, Bailly, Lafayette et tous ceux qui ont prétendu être aussi forts ou être plus forts qu'une époque? Où êtes-vous vous-mêmes? Ils ont été comme nous, tantôt sur la vague, tantôt dessous, roulés par les oscillations de l'élément terrible et immense qu'on appelle la révolution du XVIII<sup>e</sup> et du XIX<sup>e</sup> siècle, et qui emporte également à des bords que nous ne connaissons pas ceux qui préten-

dent la pousser de leur faible main, comme ceux qui prétendent l'arrêter de leur petit souffle !

Vous nommez deux hommes. Je ne réponds que pour un ; nul, en ce temps-ci, n'a le droit de répondre pour un autre. Seulement vous vous trompez quand vous dites que ces deux hommes sont rivaux. Ils sont si peu rivaux que c'est l'un qui a appelé l'autre d'Afrique pour lui remettre la défense militaire de l'ordre, quand il a pressenti que Paris aurait besoin d'un bras républicain pour combattre un accès inévitable de cette démagogie, fléau des démocraties militantes. Moi, rival de quelqu'un sous la République ! Ah ! vous oubliez qu'il m'eût été facile d'être supérieur à tous pendant ces accès passagers de la faveur publique, que j'ai eu plus de peine à contenir qu'à capter, et que je savais mesurer d'avance à leur valeur et à leur instabilité ! Non, je ne serai jamais le rival de personne en ambition, sachez-le bien ; le rival de tous en services, ou plutôt le serviteur dévoué et désintéressé de quiconque servira le mieux la République ! Là est la gloire, parce que là est le devoir sous les démocraties qui ne vivent que d'abnégation !

Toute l'appréciation que vous faites de mon rôle

dans le passé de la République, pour m'enlever dans son avenir un rôle que je ne demande qu'à l'obscurité, se résume dans ces trois mots :

Lamartine est légitimiste, et non républicain ;

Lamartine est chimérique, non politique ;

Lamartine a été vaincu par la démagogie dès qu'il a voulu contenir et réprimer, avec les collègues de son parti, la démocratie.

Examinons.

Que je sois né de sang royaliste, que j'aie toujours respecté comme un homme décent les dieux de mon enfance, les lares du foyer paternel, les malheurs et les exils de la dynastie légitime sous laquelle j'étais né ; que j'aie toujours vu avec éloignement d'esprit et avec répugnance de cœur la proscription de l'héritier traditionnel et innocent du trône par une dynastie de son propre sang qui n'était ni légitime ni républicaine, mais qui était personnelle, intéressée, et qui prenait à la fois deux places qui ne lui appartenaient pas, la place d'un neveu et la place d'une nation, c'est moi qui vous l'ai dit tous les jours depuis dix-huit ans : vous n'êtes pas bien fin de le deviner ! Je vous le redis encore.

Que je n'aie jamais été un républicain de conspi-

ration et de fanatisme hébété pour telle forme de gouvernement comme telle autre, c'est encore moi qui vous l'ai dit mille fois.

Mais s'il n'y avait dans mon intelligence mûrie aucun pressentiment de l'avènement de la démocratie dans le monde, pourquoi donc, vous et vos amis, avez-vous tant et si injustement accusé les *girondins* d'en avoir dessiné et aplani la route ? Entendez-vous avec vous-mêmes, car je ne puis répondre aux deux accusations à la fois ; ou plutôt, oui, je puis y répondre en disant la vérité toute simple. Je n'étais pas républicain de fanatisme, je n'étais pas républicain de cette crédulité niaise qui attribue aux formes de gouvernement plus de vertu qu'elles n'en ont à tort et à travers ; j'étais homme de bon sens, et quand il m'a été démontré que la République était la nécessité de vos interrègnes, la nécessité du peuple qui la voulait, la nécessité des classes privilégiées qui ne savaient pas instituer ni défendre autre chose, j'ai été, je suis, je serai républicain de raison comme vous êtes républicains de nécessité ! La nécessité ! vous faut-il donc un meilleur titre de républicanisme ? La nécessité ! y a-t-il un plus sûr gage et un plus fort lien de mon esprit à la République ? La

nécessité ! n'est-ce pas un des noms antiques du Destin ? Oui, la nécessité, c'est le destin de la démocratie moderne. Êtes-vous contents ?

Vous ajoutez : « Lamartine est chimérique, non » politique. C'est un apôtre, un prophète, un rêveur ; il ne pense pas, il chante ou il rêve. » Je n'ai pas de miroir pour me contempler moi-même, c'est l'avenir qui le tient en ce moment ; vous avez peut-être raison ; cependant j'ai un doute, et je l'exprime comme doute, sincèrement comme doute, sans fausse modestie comme sans vanité. Ce doute, le voici : comment se fait-il que ce rapsode, ce prophète, cet apôtre, ce rêveur, soit précisément le seul d'entre vous qui, après avoir dormi et rêvé dix-huit ans selon vous, et prophétisé mille fois votre écueil, et combattu vos coalitions insensées par lesquelles vous précipitez l'heure des monarchies, comment se fait-il que ce rêveur soit le seul de tous ces prétendus hommes politiques qui ait frappé juste au point et à l'heure sur le temps, et contribué à faire sortir le gouvernement de la démocratie d'une révolution, à la place de ces gouvernements monarchiques écroulés sous vous et par vous ? Comment se fait-il que ce rêveur ait attaché son nom à un fait

immense, et vous votre nom à une immense ruine ? Le hasard est donc un grand Dieu. Quoi ! ces hommes politiques font un cataclysme, et ce rêveur fait le plus grand acte politique du siècle ! *et nunc intelligite !*

Enfin, Lamartine et la démocratie, assurez-vous à vos lecteurs, ont été, hors une seule fois, toujours vaincus par la démagogie. Ceci est neuf et mérite bien qu'on l'étudie, non pour les hommes, mais pour la démocratie elle-même. Comptons donc sur nos doigts, et voyons les défaites de Lamartine et de la démocratie roulés ensemble dans la boue, dans le sang et dans le pillage à la révolution de 1848 ?

Que voulait la démagogie ou qu'était-elle censée vouloir une heure après le bouleversement de la monarchie en 1848 ?

La démagogie voulait ou était censée vouloir l'incendie, le massacre, l'anarchie et le pillage, n'est-ce pas ? Trois heures après l'incendie était éteint, le massacre prévenu, le pillage changé en respect des portes et des foyers, l'anarchie se courbait devant un gouvernement. — Où est le vaincu, où est le vainqueur ?

Le lendemain et les jours suivants, que voulait la

démagogie ? Elle voulait le drapeau rouge et le gouvernement rouge ! — Elle a le drapeau tricolore et le gouvernement de la démocratie honnête et nationale. — Où est le vaincu, où est le vainqueur ?

Le surlendemain, que veut la démagogie ? Elle veut le tribunal révolutionnaire et la terreur. — Elle a la magnanimité, la révolution désarmée des supplices, l'abolition de la peine de mort et la répudiation de l'échafaud politique. — Où est le vainqueur ?

Huit jours après, que veut la démagogie ? Elle veut la guerre démagogique et la propagande incendiaire en Europe. Qu'obtient-elle ? Le manifeste au peuple, le respect des nationalités, la répression par la main de la démocratie des tentatives de propagande armée sur nos frontières, et la paix ! — Où est le vaincu, où est le vainqueur ?

Un mois après, que veut la démagogie ? Elle veut la dictature d'un ou de deux ans pour le seul peuple de Paris, l'ajournement indéfini des élections, la confiscation du suffrage universel et l'interrègne de la représentation nationale. — Elle obtient le suffrage universel en action, la convocation de la souveraineté du pays, le règne de la France. — Où est le vaincu, où est le vainqueur ?

Six semaines après, que veut la démagogie ? L'épuration de la partie modérée du gouvernement provisoire, l'exclusion de Lamartine et de ses amis, la proclamation du comité de salut public pour revenir sur tout ce qui a été fait contre la démagogie ! Arrivée avec ce programme armé à l'Hôtel-de-Ville au mois de mars et deux cent mille prolétaires trompés à sa suite, conduits par les clubs, qu'obtient-elle ? — Un refus face à face de tout le gouvernement, les poitrines découvertes, et le gouvernement démocratique maintenu par la seule force morale. — Où est le vaincu, où est le vainqueur ?

Le 16 avril, journée la plus mémorable et la moins connue encore de notre révolution, journée dont l'opinion égarée a transporté la gloire principale à ceux qui n'en ont qu'une part légitime, et qui n'en connaissent pas même la signification et les ressorts, que veut la démagogie ? Elle veut l'attentat contre les hommes et la démocratie modérée, la scission du gouvernement, le pouvoir arraché à la main qui le modère pour le livrer aux mains qui le convoitent et pour le tourner contre la bourgeoisie ! — Qu'obtient-elle avec cent mille démagogues montant du Champ-de-Mars sur l'Hôtel-de-Ville ? Elle obtient



quatre bataillons de garde mobile renfermés avec Lamartine et le maire de Paris à l'Hôtel-de-Ville pour mourir ou en disputer les portes aux démagogues ; elle obtient le général Duvivier haranguant sa poignée de jeunes soldats pour leur communiquer le feu de son âme, le général Changarnier appelé en volontaire dans le palais pour disposer le petit nombre de défenseurs, le gouvernement en permanence sur un seul point, le rappel battu, la garde nationale répondant comme un seul homme aux tambours, Paris, les villes et les campagnes submergeant d'un flot la démagogie ! — Où est le vaincu, où le vainqueur ?

Mais vous dites : quelques jours après des bandes de démagogues ont envahi, par surprise d'un moment et par mauvaise stratégie des chefs, l'Assemblée ! C'est vrai ; mais une heure après qui donc montait à cheval à l'Hôtel-de-Ville à la tête de colonnes civiques formées d'enthousiasme, qui donc y entrait ? qui donc arrêtait les factieux et rendait la liberté et la dignité à la représentation outragée ? — Où était le vaincu, où était le vainqueur ?

Mais les journées de juin ! ajoutez-vous. Eh bien ! ces journées mêmes, semblables à toutes les jour-

nées qui tentent la force ou la faiblesse des gouvernements naissants, qui donc les avait pressenties ? Qui donc les avait armées d'avance ? Qui donc avait fait venir d'Afrique un chef républicain pour que la défense nécessaire de la République ne fût pas suspecte au peuple de royalisme ? Qui donc lui avait remis le commandement ? Qui donc lui avait rassemblé sous la main soixante mille hommes ? Qui donc ne lui a fait qu'un reproche, c'est de n'avoir pas déployé assez rapidement et d'une manière assez imposante assez de troupes pour étouffer en une heure la démagogie indécise sous la main de la démocratie armée ? Qui donc l'a assisté en tout et partout ? Qui donc a marché au feu avec nos héroïques soldats ? Qui donc a pleuré les braves morts pour la cause de l'ordre ? Qui donc a combattu, et en définitive qui donc a vaincu avec eux ? Là encore est la démagogie ou la démocratie. — Où est le vaincu, où est le vainqueur ?

Partout où vous marquez une défaite, les faits marquent une victoire ! Voilà comment la République a été depuis le 28 Février le jouet constant de la démagogie ! Voilà l'histoire à l'usage de la fusion !

Ah ! nous ne voudrions pas récriminer en écri-

vant l'histoire plus triste et plus vraie des défaites de votre cause et de vos hommes d'État ; notre devise n'est pas, vous le savez bien, *malheurs aux vaincus* ! Non, *respect aux vaincus* ! C'est la devise de la vraie République, et où seriez-vous si la République vaincue comme vous le prétendez par la démagogie avait adopté une autre devise ?

Voltaire raconte dans *Candide* la rencontre fortuite à Venise pendant le carnaval de trois ou quatre rois détrônés réduits à la condition privée, et se consolant de leur *incognito* en soupant ensemble au Rialto. Aujourd'hui ce ne sont plus des souverains dépossédés qui font leur carnaval à Venise, ce sont des ministres déchus qui font des fusions dans leur journal à Paris. Il n'y a entre le roman de Voltaire et le roman politique de l'*Assemblée nationale* qu'une petite différence : c'est qu'à Venise on masquait son visage pendant ce carnaval de rois, et qu'à Paris on ne masque que son nom. Quant à nous, nous causons à visage et à nom découverts, et nous signons comme un simple citoyen :

---

# LIVRE VINGT-NEUVIÈME

---

## SUR LA LIBERTÉ DES CULTES

A PROPOS DE LA LOI SUR L'OBSERVATION FORCÉE DU DIMANCHE.

### DEUXIÈME PARTIE

#### I

Juin 1851.

Deux forces opposées régissent le monde moral : la tradition et l'innovation, autrement dites l'autorité et la liberté. Elles sont au monde intellectuel ce que l'attraction et la projection sont au monde physique. Elles les maintiennent à la fois en équilibre et en mouvement. La religion est la plus importante des traditions, et son caractère divin lui fait même contracter l'immutabilité qui n'appartient à aucune chose humaine. La raison, l'examen, la discussion, la liberté sont les forces d'innovation ; leur puissance, au lieu d'être dans l'immutabilité, est au

contraire dans leur perpétuelle recherche et dans leur transformation continue. Elles sont les ailes du monde moral, dont la tradition est la règle et le poids. Ces deux forces, aux yeux de l'homme d'État religieux, méritent un égal respect ; car l'une et l'autre sont de Dieu. Et si, dans ses législations imprudentes, l'homme d'État fait perdre l'équilibre à l'une ou à l'autre de ces forces, il déränge le monde intellectuel et il viole une des lois de la Providence. Avec la religion se rencontrent, le plus ordinairement, l'esprit de discipline, d'obéissance, de conservation, la règle des esprits, le frein des âmes, les bonnes mœurs, les œuvres de charité, la vertu désintéressée, le dévouement aux hommes jusqu'au sacrifice, le dévouement à Dieu jusqu'au martyre ; mais aussi les ignorances, les superstitions, les faiblesses d'esprit, les routines de la pensée, les crédulités pieuses, les nuages, les fantômes de l'enfance du temps, vieux vêtements du passé, dont les cultes n'aiment pas à se dépouiller, parce qu'ils font partie, comme dit Bossuet, de leur *antiquité*, et par conséquent de leur respect et de leur crédit sur l'imagination des peuples. Avec l'innovation se trouve en général le plus de science, d'intelligence, de raison,

de lumières, de perfectibilité des facultés de l'homme; mais aussi le plus d'incertitude, d'esprit de système, de témérités hasardeuses, de hardiesses passionnées et d'ambitions fiévreuses prêtes à tout renverser pour faire place aux idées neuves et aux hommes nouveaux, même sur des ruines. Et ces deux forces sont cependant nécessaires, de la même nécessité. Avec l'idée immobilisée dans une institution immuable, la pensée humaine tarit faute de renouvellement, l'humanité s'engourdit, la société ou la nation tombe en assoupissement ou en servitude. Avec l'innovation seule, la société se précipite et tombe en poussière par l'accélération désordonnée et sans contrepoids de la pensée. Voilà la tradition et l'innovation, l'autorité et la liberté, la religion et la raison. Il faut que ces deux forces soient représentées et servies dans leur juste mesure; mais qui est-ce qui se chargera de les représenter et de les servir à la fois dans la proportion réelle de leur droit et de leur force? Ces deux puissances sont antipathiques entre elles, et inconciliables par nature. Comment pourraient-elles avoir le même représentant? L'État, ou le Gouvernement, prétend pouvoir les représenter, lui. Il le prétend; mais il ne le peut

pas, ou il ne le pourrait qu'en les trahissant l'une et l'autre, en sacrifiant tour à tour la raison à la religion ou la religion à la raison, suivant ses tendances momentanées et arbitraires ; faisant la loi du sacrilège, par exemple, en 1822, et brisant la croix en 1830. C'est là cependant notre situation actuelle quant à la religion et quant à l'enseignement. Cela peut-il durer longtemps sans compromettre l'une et l'autre et sans avilir l'État ? Et, d'abord, comment l'État en est-il venu à ce point d'audace et de déraison d'oser dire à la fois, au nom de quelques citoyens sans titre divin, rassemblés dans une chambre : « Je vais faire leur part juste à la religion et à la raison humaine, à Dieu, à la conscience, à l'esprit humain, en sorte que personne n'ait à se plaindre. A celle-ci tant d'enseignement catholique ! A celle-là tant d'enseignement philosophique ! à Dieu tant de culte, au siècle tant d'impunité. Cela s'écrira en chiffres ronds dans mon budget. Cela se divisera en francs et en centimes, et tout le monde sera content ! » Dérision des choses trois fois saintes de la religion et de la raison !... La part de Dieu ? ô hommes risibles ! mais c'est lui qui se la fait dans nos âmes. Toute la place que vous

prenez au nom de l'État, c'est sur lui que vous l'usurpez ! retirez-vous de nos pensées, elles n'appartiennent pas à la loi. Otez-vous du soleil de nos âmes, vous nous le salissez avec votre or, vous nous l'obscurcissez avec vos mains.

Voilà cependant le raisonnement bien simple et bien excusable de l'État. Il a mis la main sur sa conscience, et il s'est dit : « Je n'ai pas de foi ; cependant il me faut une foi à tout prix, du moins une foi politique, car j'ai lu dans l'histoire que tous les gouvernements anciens avaient une foi nationale ; j'ai lu dans les publicistes qu'il fallait absolument une religion sensible au peuple, et de plus j'ai lu dans les sophistes qu'il n'y avait point de religion sans cérémonies et sans culte officiel ! » — Comme si l'âme n'avait pas un sanctuaire où pût s'accomplir entre l'homme et Dieu, entre le prêtre et le fidèle, le saint mystère de la foi, de l'adoration et de la communication avec Dieu ! — « Enfin, bien ou mal, j'ai lu tout cela, et je veux une foi légale et un ministère des cultes, comme j'ai un ministère de l'agriculture et des travaux publics. Le peuple que je gouverne n'a pas non plus de foi unanime : les uns croient à ceci, les autres à cela ; ceux-ci à quel-



que chose, ceux-là à rien du tout. Je ne puis pas avoir autant de religions que ce peuple, cela serait mal séant : l'uniformité administrative de mon ministère des cultes en serait trop bigarrée. Je vais d'abord en choisir deux ou trois des plus anciens, des plus visibles. Ceux-là, je les reconnaitrai, je les salarierai même, je les réglerai. Les autres, je dirai qu'ils n'existent pas. Religions nouvelles ? portes fermées ! — Ce sera comme en botanique, *genre inconnu !* »

En partant de ces trois beaux principes dont chacun est un mensonge, l'État a cru devoir et pouvoir, en bonne conscience politique, dire aux catholiques : « Je vais faire du catholicisme pour vous. » Aux dissidents : « Je vais faire du protestantisme pour vous. » Au siècle rationaliste : « Je vais faire de l'enseignement philosophique pour vous. » et à toutes les autres pensées religieuses nées ou à naître : « Je vais faire de l'oppression contre vous. » Il aurait dû se borner à dire : « Je vais faire de la liberté pour tout le monde. Je ne suis pas Dieu, je suis l'État ; je ne suis pas du ciel, je suis de la terre ; je ne suis pas de l'éternité, je suis du siècle. Mon devoir n'est pas de faire des cultes, mais de protéger l'in-

violabilité et l'indépendance de tous ceux qui croient honorer Dieu, votre juge et le mien. »

Et c'est en partant de ce principe aussi que l'État a créé le conflit inextricable entre l'Université et l'Église, entre l'enseignement traditionnelle et l'enseignement rationnel. Faire la part exacte d'enseignement légal entre la tradition et la philosophie qui se contredisent en apparence souvent, c'est aussi impossible que de faire la part exacte entre la foi et l'incrédulité. C'est le sacrilège de l'administration contre la religion, contre la raison, contre le père de famille et contre l'enfant à la fois. Étonnez-vous donc de l'agitation qui s'élève, des justes réclamations des évêques, des justes indignations de la philosophie, des justes appréhensions des pères!... L'enseignement, c'est la foi du chrétien! l'enseignement, c'est la foi du protestant! l'enseignement, c'est la foi de la philosophie! l'enseignement, c'est la foi de la famille! Avez-vous mesuré chacune de ces foi, pour ne rien donner à l'une aux dépens de l'autre? Non, vous n'en savez rien; vous servez dans les ténèbres, vous agissez au hasard, et vous blessez tout ce que vous touchez. De la suprématie de l'Église avant la révolution, il est sorti un siècle

impie; de la suprématie de l'État, il sortirait un siècle sceptique.

Qu'en résulte-t-il en matière d'enseignement ?

Qu'en résulte-t-il en matière de religion ?

Qu'en résulte-t-il enfin pour l'État ?

Voyons d'abord pour l'enseignement :

Si l'État avait une foi réelle, sincère et presque unanime, il n'y aurait aucun inconvénient, et il y aurait un immense avantage à ce que tout l'enseignement fût dans ses mains. Ses mains étant religieuses, et ses maîtres étant avoués par la religion, il y aurait accord, ensemble, unité de doctrines. Le corps enseignant laïque ne serait que l'auxiliaire du corps enseignant ecclésiastique; la chaire des professeurs ne serait que l'écho de la chaire de la cathédrale. Tout le monde comprend l'éducation d'une jeunesse ainsi élevée. Elle sort de la maison paternelle où elle a sucé la foi avec le lait. Elle passe dans les collèges de l'État, où elle apprend la foi avec la science. Enfin elle entre dans une société, où elle retrouve la foi dans un culte obligatoire et national. A un pareil régime, l'enfant, l'adolescent et l'homme, c'est un seul être. La famille, l'homme et la société sont un avec la religion. C'est l'ordre idéal de ceux

qui rêvent la sublime théocratie, ou le gouvernement de Dieu ! Mais dans un ordre de choses comme notre ordre imparfait et misérable, où l'État n'a pas de foi, où l'État ne se subordonne pas à l'Église, et où cependant il veut administrer l'enseignement tantôt d'accord, tantôt concurremment avec l'Église, où les deux enseignements s'enchevêtrent, se froissent, se succèdent et se détruisent, que se passe-t-il ? D'abord, de deux choses l'une : ou l'État asservit son enseignement à l'Église, ou bien il lui résiste. S'il asservit son enseignement à l'Église, il disparaît, il s'anéantit, il lui livre entièrement le siècle et les générations, il trahit à la fois sa dignité et sa mission, qui est de servir, de défendre et de propager non pas seulement les traditions immuables, mais le mouvement novateur et ascendant de l'esprit humain. S'il lui résiste, au contraire, il opprime, il restreint, il contredit, il viole l'enseignement religieux de l'Église, il altère sa foi, et par là même il nuit à sa puissance sur les consciences et à son efficacité sur les mœurs. Dans l'une ou dans l'autre hypothèse, mal pour l'État ou mal pour l'Église ; mais surtout mal pour l'enfant, et mal pire encore pour la société. Que voulez-vous, en effet, que de-

viennent l'homme moral et intellectuel dans un état d'enseignement et de société où l'enfant, comme ces fils de barbare qu'on trempait tour à tour, en naissant, dans l'eau bouillante et dans l'eau glacée, pour rendre leur peau insensible aux impressions des climats, est jeté tour à tour, ou tout à la fois, dans l'esprit du siècle et dans l'esprit du sanctuaire, dans l'incrédulité et dans la foi? Il sort de la maison d'un père peut-être croyant, peut-être sceptique; il a vu sa mère affirmer et son père nier; il entre dans un collège divisé d'esprit et de tendances. L'enseignement du professeur n'y concorde en rien avec l'enseignement du sacerdoce. En supposant même que ces deux enseignements se tolèrent et ne se heurtent pas dans le collège, ils se séparent entièrement à la fin de l'enseignement élémentaire, et au sortir du collège, dont les murs garantissent sa foi de l'air du siècle, il trouve à la porte et dans les cours transcendants la philosophie, l'histoire, la science, la liberté, le scepticisme, qui le saisissent pour lui enseigner une autre foi. Il lui faudrait deux âmes, et il n'en a qu'une! On la tiraille et on la déchire en sens contraire. Les deux enseignements se la disputent; le trouble et le désordre se mettent dans ses idées. Il

en reste quelques lambeaux à la foi, quelques lambeaux à la raison. Il s'étonne de cette contradiction entre ce qu'on lui disait dans sa famille, ce qu'on lui enseignait dans son collège, ce qu'on lui démontre dans ses cours. Il commence à se douter qu'on lui joue une grande comédie, que la société ne croit pas un mot de ce qu'elle enseigne, qu'elle a deux foi et deux morales, deux Dieux dans le ciel, une foi et un Dieu pour les enfants, une foi et un Dieu pour les adolescents, peut-être une autre foi et un autre Dieu pour les hommes faits. Il pense en secret qu'il faut que tout cela ne soit pas bien important pour que la société et l'État s'en jouent avec cette légèreté et avec ce mépris. Sa foi s'éteint, son ardeur se refroidit, son âme se sèche, son enthousiasme se change en indifférence et en découragement. Il ne lui reste d'une pareille éducation que juste assez des deux principes opposés dans l'âme pour que cette âme soit une guerre intestine de pensées contraires, et pour qu'il ne puisse pas même vivre en paix avec lui-même dans une vie qui a commencé par l'inconséquence et qui se prolonge dans la contradiction. Voilà une partie des mauvais effets de l'enseignement complexe où l'Église et l'État veulent pactiser

sans sincérité, et s'associer en se haïssant. Ils démembreront l'enfant, ils énervent l'homme, car l'homme est foi. Le dernier mot de cet enseignement mixte, c'est perdition des âmes!... Perdition à la fois pour la religion et pour la raison, pour la religion et pour la civilisation, pour Dieu et pour le siècle!

Mais, en matière de foi et de mœurs, quel est pour l'Église elle-même, et pour le sentiment religieux en général, l'effet de cette union légale de l'Église et de l'État, de ce qui est de la conscience et de ce qui est de la loi, de ce qui passe et de ce qui demeure, de ce qui est de l'éternité et de ce qui est du temps? Nous l'avons dit, l'équilibre ne peut exister, et, s'il existait, il ne serait encore que la cession à parts égales des devoirs de l'État et des droits de la conscience. Il ne serait que la main des hommes dans les choses de Dieu : profanation ! ou la main du prêtre, au nom de Dieu, dans les choses saintes, asservissement ! Mais cela même ne peut exister. Dans le contrat il y a toujours l'un des deux qui l'emporte. Si c'est l'État, il subordonne et contraint l'Église. Si c'est l'Église, elle possède l'État, et par l'État la société. La civilisation, qui s'est confiée, pour se dé-

velopper et marcher, à un pouvoir tout humain et mobile comme elle, se réveille enchaînée à l'autel immobile du prêtre. Ou elle cesse de marcher, ou elle marche en arrière. La religion, justement jalouse et tyrannique, car sa foi lui ordonne la conquête et la garde des âmes, emploie la main du pouvoir politique à extirper ou à étouffer tous les germes de nouveautés qui peuvent éclore dans l'esprit humain. Toute philosophie est une menace pour elle, tout examen est un danger, tout symbole est un attentat, toute tentative de culte libre est une sédition de la pensée. Livres, temples, enseignement, chaires, tribunes, associations, tout se ferme par la loi, ou, par l'interprétation de la loi de l'État, à l'innovation religieuse. Il faut croire ce que croit l'Église nationale, ou ne rien croire. De la foi légale à l'absence totale de foi et de culte il n'y a pas d'intermédiaire. Dieu ferait éclater sur la terre et dans le ciel une nouvelle révélation, que cette révélation trouverait la puissance de l'État entre l'homme et Dieu ; et si la révélation nouvelle ne commençait pas sur une croix comme celle du Golgotha, elle commencerait au moins dans une prison de police correctionnelle ! Ceux-là donc qui, à tort ou à raison, se sentent inspi-



rés d'une autre pensée religieuse que la pensée religieuse légalisée, sont forcés de la nourrir en silence et dans l'isolement de la foi, sans propagation, sans association, sans parole et sans acte, et par conséquent sans efficacité sur la vie morale. Car toute étincelle qui ne se réunit pas à d'autres et qui ne forme pas un foyer, ne peut communiquer ni vie, ni lumière, ni chaleur, et finit par s'éteindre avec le cœur où elle est tombée. De là la stérilisation complète du champ de Dieu, qui est la pensée humaine. L'État s'en est emparé, et dit à l'homme qui voudrait le faire fructifier à son tour : « Tu n'y sèmeras rien. Je l'ai vendu et je l'ai garanti à deux ou trois cultes qui sont venus avant toi. Il n'y a plus de place pour l'avenir dans le temps : ce grand champ de Dieu, je l'ai borné par la loi. Va prier ailleurs, ou ne prie pas du tout ; cela m'est égal. Tant pis pour ta vérité si je la froisse, tant pis pour ton Dieu si je le gêne. Je n'ai point de concordat avec ta vérité, je n'ai point de concordat avec ton Dieu. J'en ai un avec l'Église, et je l'exécute. » Quel meurtre d'idées ! quel interdit de conscience ! quel blasphème contre Dieu ! Voilà pour les Églises qui voudraient se former et faire fructifier leur foi sur la terre.

Mais l'Église antique et légale elle-même, que devient-elle sous la main de l'État qui la contraint en l'honorant ? Il n'y a que deux situations acceptables pour un pouvoir divin et absolu comme l'Église : la domination souveraine, ou la simple liberté. Elle n'est à sa vraie place qu'où elle règne ; et quand elle ne règne plus par la souveraineté temporelle, où elle est libre elle règne encore par la conscience. Mais le jour où elle fait descendre la foi jusqu'à la loi, au lieu de faire monter la loi jusqu'à la foi, le jour où elle met Dieu sous la protection des hommes ; le jour où, du régime absolu, qui est le sien, elle passe au régime mixte des transactions et où elle fait sa charte avec le pouvoir civil, ce jour-là elle accepte le joug du temps en échange de la liberté des enfants de Dieu, elle accepte la dépendance en acceptant la force légale, elle accepte les conditions en acceptant le salaire. En un mot, elle abdique une partie de sa puissance, de sa dignité, de son inviolabilité. Je sais bien qu'elle prétend réserver entière la souveraineté du dogme et ne transiger que sur la discipline. Mais qui marquera le point précis où la discipline ne tient plus au dogme, et les conséquences au principe ? Que de concessions for-

cées ne lui faut-il pas consentir dans le fait, qu'elle ne consent pas dans l'esprit ! Voyez Bossuet, Louis XIV, Napoléon, le concordat de 1815, celui de 1817 : que sont les libertés gallicanes, si ce n'est une véritable Église nationale et un schisme non déclaré ? Que sont des usages revendiqués comme des droits, et défendus par la force contre un centre d'autorité qui les nie en les subissant ? Qu'est-ce que cette unité qui se divise, ce respect qui proteste et qui brave, cette obéissance qui désobéit ; qu'est-ce que ces arrêts du parlement en matière spirituelle, et ces appels comme d'abus au conseil d'État, et ces menaces de privation du temporel, si ce ne sont des violences morales faites par le pouvoir civil à l'autorité souveraine de l'Église ? Elle baisse la tête, mais elle souffre dans son autorité religieuse. Et si elle souffre dans son autorité, souffre-t-elle moins dans sa dignité et dans son crédit sur les peuples ? Gagne-t-elle à parler aux hommes au nom de l'État, au lieu de leur parler au nom de Dieu seul ? Gagne-t-elle à s'associer, pour vivre et souvent pour périr avec eux, à tous ces pouvoirs qui passent ? Gagne-t-elle à se placer, pour être honorée, avec les rois, sur les marches des trônes, qui s'écroulent, en adop-

tant telle ou telle race de princes, telle ou telle forme de gouvernement, aujourd'hui royaliste, demain républicaine, impériale après, pour redevenir bourbonnienne, et puis autre chose, à la suite de toutes les fortunes, de toutes les instabilités du pouvoir humain auquel elle s'attache, et qui l'entraîne successivement dans toutes ses chutes, dans toutes ses impopularités, dans tout l'odieux des pouvoirs politiques ? Elle s'en relève, sans doute ; mais s'en relève-t-elle aussi majestueuse et aussi pure aux yeux des hommes que si elle n'eût attaché sa fortune qu'à celui qui ne passe pas et qu'on ne maudit jamais ? Non ; elle y laisse toujours quelque chose de sa dignité et de son empire. Elle y laisse même de sa foi ! Soutenue par les uns, elle est livrée par les autres. Croit-on que, si l'Église n'eût pas été nationale à l'époque des schismes, de la réforme et de la Révolution française, des empires entiers eussent été détachés de son centre et précipités dans la division ? Qu'est-ce qui a jeté la moitié de l'empire d'Allemagne hors de son sein, détaché la Hollande et la Suisse, séparé l'Église grecque et la Russie, sécularisé l'Angleterre et l'Écosse, répudié, enfin, persécuté, proscrit et martyrisé le catholicisme en

France, de 1789 à 1794, si ce n'est cette déplorable solidarité du pouvoir civil et de l'Église, qui a fait participer l'une à toutes les révolutions de l'autre?... Sans doute, à ce pacte, l'Église a gagné quelques pompes de cultes, quelques établissements; mais elle y a perdu ses âmes par millions! Or l'empire de la foi ne se compose pas, à nos yeux, d'établissements temporels, de cérémonies publiques, de cathédrales, de traitements et de pompes officielles; il se compose d'âmes! Y en a-t-il plus pour elle, et sont-elles plus à elle dans la liberté que dans la dépendance du pouvoir civil? Ou, en d'autres termes, Dieu seul est-il plus fort sur la conscience libre que les pouvoirs civils ne sont forts sur la conscience asservie? Voilà toute la question pour l'Église. Elle trouvera sa réponse dans sa foi même. Si elle croit à l'intervention divine dans l'œuvre du catholicisme, elle doit croire que sa foi sera d'autant plus forte et d'autant plus active, qu'elle empruntera moins l'intervention des dominations civiles. Son Dieu s'est appelé *Verbe* et jamais loi, trône ou *épée*. Qu'elle n'enchaîne donc pas son *verbe libre*, car c'est son Dieu lui-même qu'elle enchaînerait! Plus il sera libre, plus il sera Dieu!

Écoutez ce que disaient hier les évêques d'Irlande à qui l'on parlait d'union avec l'État et de salaire pour leur Église : « Reprenez vos offres; nous les regarderions comme des chaînes pour nos âmes, et comme la pire des calamités pour notre foi et pour l'Église ! »

Passons à l'État : il n'y a pas moins de compromission et de tiraillement pour lui à se lier indissolublement à une Église, et à se charger du service et d'une administration d'une foi libre dans l'empire. Que fait-il, en effet, et comment raisonne-t-il, en se chargeant de servir et de salarier directement la foi et les consciences ? Il se fait à lui-même une statistique idéale, arbitraire du nombre des catholiques réels et des besoins du personnel de l'enseignement et du culte; il compte ensuite combien cela fait en chiffres, en bourses gratuites; il porte ce chiffre sur son budget, à la charge de tous les catholiques ou non, et il dit : « Tout est bien ! mon chiffre représente exactement, à une âme près, les besoins réels de la conscience, de la foi, de la religion dans mon empire. Dieu est servi selon sa mesure, et les hommes n'ont rien à dire. » Dieu est servi ? Les besoins vrais de la conscience, de la foi, de la religion sont satis-

faits?... Mais qu'en savez-vous? Qui vous a donné le droit et l'infailibilité d'arbitrer ainsi le grand inconnu? Et, sans parler de cette absurde et révoltante iniquité de faire payer au non croyant et au non pratiquant le salaire et le service d'une religion qu'il répudie et qu'il blasphème peut-être; iniquité que vous reprochez à l'Angleterre en Irlande, sans voir que vous la commettez chez vous; comment connaissez-vous les besoins réels du service religieux de telle ou telle foi? Avez-vous été frapper sur chaque conscience, une à une, et lui demander individuellement et confidentiellement: Que crois-tu? et dans quelle mesure crois-tu? Avez-vous fait voter la France *au scrutin secret* sur le mystère de ses croyances intimes? Avez-vous compté et pesé les voix? Osez-vous dire que vous savez ce qu'il y a de foi, ce qu'il y a de doute, ce qu'il y a de philosophie, ce qu'il y a de religion, ce qu'il y a de besoin de catholicisme, ce qu'il y a de soif d'innovation dans cette grande âme de trente-quatre millions d'hommes ballottés depuis un siècle par les vents les plus contraires de doctrines? Oseriez-vous affirmer devant Dieu que vous ne vous trompez pas, et que votre chiffre marque juste la statistique des cons-

ciences? Non, vous ne l'oseriez pas, ou vous mentiriez; vous vous trompez nécessairement, et vous vous trompez peut-être de dix ou douze millions de consciences, plus ou moins, Dieu seul le sait! Peut-être donnez-vous trop, peut-être donnez-vous trop peu! Peut-être ces vingt-cinq ou trente mille enfants des séminaires et petits séminaires, nécessaires selon vous au recrutement annuel des ministres de la foi catholique, sont-ils en quantité trois fois supérieurs aux vocations réelles et aux besoins sérieux des fidèles! Peut-être ce nombre est-il insuffisant! Peut-être l'enseignement catholique dépasse-t-il immensément la mesure des croyances dans les familles! Peut-être ne les satisfait-il pas du tout! Peut-être avez-vous trop d'autels, peut-être pas assez, et peut-être le fidèle, dans vos campagnes, est-il trop éloigné des sources de la foi et des conseils de ses guides religieux! Tout est problème pour vous en pareille matière; vous n'en connaissez pas les termes et vous les résolvez! Et quelle est la conséquence de l'erreur en pareille matière? C'est que, si vous vous trompez en moins, vous faites souffrir et dépérir une foi religieuse qui vivrait et multiplierait sans vous; et que, si vous vous trompez en plus, vous



faites vivre d'une vie fausse, artificielle et toute politique, une foi qui, sans vous, ne porterait plus de fruits réels pour l'esprit humain, et qui laisserait germer et fructifier à sa place les croyances nouvelles que Dieu est libre de destiner à tous les temps ! Meurtre de la religion, ou meurtre de la raison. Des deux côtés vous tuez quelque chose ; vous tuez dans les ténèbres et sans savoir quoi. Cet état n'est pas tolérable pour une société qui croit en Dieu ; et toute conscience murmure en secret et se révolte, soit que sa religion s'appelle *Christ*, soit que sa religion s'appelle Philosophie. Un telle société est coupable et ne peut répondre avec innocence devant le ciel de la première de ses charges, les âmes de son peuple !

Quand l'État n'a plus de foi unanime, comme dans les siècles où nous sommes entrés il y a cinquante ans, que peut-il donc faire ? nous dira-t-on. Un pareil arbitrage appelé religion de la majorité ? Vous voyez ce que c'est : un mensonge convenu, qui réglemente et qui paye sans savoir dans quelle mesure il a à payer. Une constitution civile du clergé, comme l'Assemblée constituante ? Mais la constitution du clergé est divine, toute autre constitution crée un schisme national, une guerre civile ou une persé-

cution. Un concordat perpétuel, où le souverain pontife vous dicte à jamais les conditions immuables et la quotité fixe de l'établissement religieux dans l'empire ? Mais les conditions de cet établissement, le chiffre de ce personnel, la quotité de ce subside, doivent être en rapport avec le chiffre et la quotité de la foi, et la foi est mobile comme la pensée humaine. Elle est aujourd'hui, demain elle n'est pas. Vous la servirez donc trop, ou trop peu ; vous priverez des millions d'âmes de leur aliment divin, ou vous soutiendrez des milliers d'autels qui n'auront plus d'adorateurs. Disette des âmes ou surabondance d'un culte à l'entreprise ! Voilà le dilemme d'où vous ne sortirez pas dans le système d'une religion fondée et maintenue sur un pied fixe en vertu d'un concordat politique.

Partagerez-vous entre le catholicisme et l'État ? Mais la foi ne reconnaît pas et ne peut pas reconnaître de limites : conquérante par nature et par devoir, elle ne peut s'arrêter qu'où Dieu l'arrête ; tout ce que les hommes lui disputent, elle doit l'arracher ; tout ce qu'ils lui refusent, elle doit le conquérir : elle est par essence la monarchie universelle, puisqu'elle doit se croire la monarchie divine.

Vous aurez beau lui faire une part immense ; elle trouvera toujours que c'est peu parce qu'il lui faut tout. Vous verrez éternellement renaître, sous forme de séduction pieuse ou de violence morale, selon le temps, les prétentions, les envahissements, les dominations, les usurpations d'enseignement, de consciences, de corporations, de propriétés sacrées. Vous lui aurez donné toute la place qu'elle vous refuserait l'air, et il ne faut pas l'en accuser, c'est son droit. La foi est la foi, c'est du feu ! Il faut qu'elle brûle. Ne lui disputez pas ses aliments si vous voulez la paix. La paix n'est que dans la liberté ; la dignité et l'indépendance de l'État ne sont que dans la liberté ; la foi efficace n'est que dans la liberté ; la civilisation agissante n'est que dans la liberté ; Dieu, enfin, pour les peuples, n'est que dans la liberté. Les consciences sincères commencent à vous le crier des deux côtés du monde moral. Encore quelques conflits de cette nature, encore quelques guerres civiles d'enseignement, encore quelques froissements de la foi, encore quelques accroissements de la pensée, et tout le monde vous le crierà enfin : « La situation présente ne peut pas durer un demi-siècle impunément. »

. . . . .

Cette union de l'Église et du gouvernement produit-elle, comme le croient les auteurs de la proposition sur l'observation forcée du dimanche, un accroissement de vie dans le sentiment religieux des populations? Non, elle nuit aux deux à la fois. Si l'État s'allie, comme dans cette dernière loi d'enseignement de 1849, il s'asservit ; si l'Église s'allie, elle domine l'État ou elle se subordonne honteusement elle-même.

Quel meurtre des consciences et quel avilissement de la foi!

## XII

Et à quoi vous mène immédiatement cet odieux principe de l'État professant une religion spéciale et nationale au nom des citoyens? Il vous mène à ce qu'un homme que vous n'accuserez pas d'impiété définissait ainsi dans un de ses plus profonds discours qui sont restés des oracles de la tribune, M. Royer-Collard :

« Ainsi la loi a une croyance religieuse, et, comme elle est souveraine, sa croyance doit être obéie. La

vérité, en matière de foi, est de son domaine; la souveraineté en décide, elle la règle avec un pouvoir aussi absolu que les autres intérêts de la société: elle la sanctionne, s'il en est besoin, par des supplices.

» Voilà le principe que la loi évoque des ténèbres du moyen-âge et des monuments barbares de la persécution religieuse! Principe absurde et impie, qui fait descendre la religion au rang des institutions humaines! Principe sanguinaire qui arme l'ignorance et les passions du glaive terrible de l'autorité divine! Je ne puis croire qu'il soit entré avec toutes ses conséquences dans l'esprit des auteurs de la loi; mais qu'ils l'aient ou non voulu, il est entré dans la loi elle-même, il respire dans toutes les dispositions du titre I<sup>er</sup>. C'est sur la vérité légale du dogme que sont construits les échafauds du sacrilège.

» Il s'agit de savoir si, en matière de religion, les intelligences et les consciences relèvent de Dieu ou des hommes; en d'autres termes, si la loi divine fait partie de la loi humaine, il ne tiendrait qu'à moi de dire aussi que c'est là une question, et cependant c'est la vraie question.

» Les sociétés humaines naissent, vivent et meu-

rent sur la terre : là s'accomplissent leurs destinées, là se termine leur justice imparfaite et fautive, qui n'est fondée que sur le besoin et le droit qu'elles ont de se conserver, mais elles ne contiennent pas l'homme tout entier. Après qu'il s'est engagé à la société, il lui reste la plus noble partie de lui-même, ces hautes facultés par lesquelles il s'élève à Dieu, à une vie future, à des biens inconnus dans un monde invisible. Ce sont les croyances religieuses, grandeur de l'homme, charme de la faiblesse et du malheur, recours inviolable contre les tyrannies d'ici-bas. Reléguée à jamais aux choses de la terre, la loi humaine ne participe point aux croyances religieuses : dans sa capacité temporelle, elle ne les connaît ni ne les comprend ; au delà des intérêts de cette vie, elle est frappée d'ignorance et d'impuissance. Comme la religion n'est pas de ce monde, la loi humaine n'est pas du monde invisible ; ces deux mondes qui se touchent ne sauraient jamais se confondre ; le tombeau est leur limite. . . . .

» Est-ce qu'on croit par hasard que les États ont une religion comme les personnes, qu'ils ont une âme et une autre vie où ils seront jugés selon leur foi et leurs œuvres ? Ce serait une absurdité ; toute l'im-

mortalité de Rome et d'Athènes est dans l'histoire. Est-ce qu'on oserait prétendre que les États ont le droit, entre les diverses religions qui se professent sur la terre, de décider laquelle est la vraie ? Ce serait un blasphème. Où est leur autorité divine ? Ce qu'ils sont, ils l'ont toujours été ; ce qu'ils n'étaient pas avant Jésus-Christ, ils ne le sont pas devenus. Si donc aujourd'hui les religions d'État sont nécessairement la vérité, il en a toujours été ainsi, et Claude, mis au rang des dieux par le sénat romain, a été vraiment Dieu. Entre Dioclétien et les chrétiens, nul doute que l'erreur était du côté de ceux-ci, la vérité du côté de Dioclétien. . . . .

» Deux sortes de défenseurs ne manqueront jamais au principe de la légalité de la religion ; les uns, politiques sans probité, qui, ne concevant la religion que comme un instrument de gouvernement, pensent que ce sont les lois qui donnent à cet instrument toute son énergie, il ne leur est pas dû de réponse ; les autres, amis convaincus de la religion, mais dont le zèle sans science se persuade qu'elle a réellement besoin de l'appui de la force, et que, si on la désarme des peines temporelles, elle est en péril. A ceux-ci, il faut répondre hardiment

qu'ils ne connaissent pas la religion ; que ces pensées basses sont indignes d'elle, qu'elle méprise la force, et qu'elle a surtout hōrreur de la protection abominable des cruautés et des supplices. . . .

» Il faut gémir de la misère et de l'erreur de notre  
» temps, où l'on croit que Dieu a besoin de la protec-  
» tion des hommes, et où l'on recherche la puissance  
» du siècle pour défendre l'Église de Jésus-Christ...  
» Je ne dispute point contre ces politiques profanes  
» qui regardent la religion comme une invention  
» pour contenir le vulgaire dans son devoir, et crai-  
» gnent tout ce qui pourrait en diminuer le respect  
» dans l'esprit du peuple : il faudrait commencer  
» par les instruire et les convertir. » (*Histoire ecclé-  
siastique de Fleury.*)

» ..... Le principe théocratique est d'autant plus odieux que ce ne sont pas, comme aux jours de la barbarie et de l'ignorance, les fureurs sincères d'un zèle trop ardent qui rallument cette torche. Il n'y a plus de Dominique, et nous ne sommes pas non plus des Albigeois. La théocratie de notre temps est moins religieuse que politique ; elle fait partie de ce système de réaction universelle qui nous emporte. »



Ainsi parlait Royer-Collard, le plus religieux des politiques et le plus politique des hommes religieux pendant la restauration. On voit que sa pensée était la nôtre parce que c'est la pensée de la conscience.

Nous avons cru utile de la reproduire en la fortifiant de nouvelles considérations à une époque où l'esprit religieux est le premier besoin de la République, mais où l'esprit religieux, en se confondant avec l'esprit démocratique, doit prendre de plus en plus sa force dans la liberté.

---

» La pensée publique a été entièrement absorbée ce mois-ci par la question de la révision. L'Assemblée n'a voté qu'une loi véritablement importante, c'est la loi des *clubs*. Nous donnons à nos lecteurs les considérations que M. de Lamartine a fait valoir contre cette fausse institution, qui n'est à ses yeux que la *parodie* dangereuse du droit de réunion. Ces considérations, qui ont impressionné l'esprit public et qui ont reçu l'assentiment des républicains pacifiques, auront de l'intérêt pour les lecteurs du *Conseiller*.

### LES CLUBS

L'Assemblée a délibéré aujourd'hui sur les *clubs* et sur les réunions électorales avec une vive et naturelle émotion. Disons notre pensée sur les clubs,

et ne les confondons pas avec le droit de réunion électorale garanti, défini, réglementé par les lois dans un pays libre. Le droit de réunion électorale, c'est le droit de se voir, de se parler, de s'entendre, de se concerter pour un intérêt commun d'affaires, de religion, d'opinion, de candidature, dans les formes, dans les lieux et dans les proportions de nombre déterminées par les lois. Le droit de tenir des *clubs*, c'est le droit de tumulte, d'attroupement à domicile, d'oppression ou de pression sur les autres citoyens. Entre ces deux droits, il y a toute la différence qui existe entre l'état civilisé et l'état sauvage. Voilà, quant au fond, notre pensée permanente sur les *clubs*. Cette pensée, nous l'avons manifestée en 1847 dans un langage auquel nous n'avons eu ni une syllabe à ajouter ni une syllabe à retrancher depuis : « Nous voulons, disions-nous au nom du parti « libéral et non démagogique en 1847, nous voulons « le droit sagement réglementé de réunion. *Nous ne « voulons pas rouvrir le club des Jacobins !* »

Les républicains exaltés, radicaux et irrités par l'injustice auraient bien tort, selon nous, de prendre aujourd'hui parti pour les *clubs*. Les clubs ont contre eux les ressentiments, les justices, ou, si vous vou-

lez, les préjugés de 1793. Ils sont antipathiques à la France. Ils lui font du bruit, ils lui font mal aux nerfs, ils lui font le frisson, ils lui font peur, ils la désaffectionneraient des meilleures institutions. Si je voulais dépopulariser l'Évangile, je le ferais prêcher dans un club.

Voilà pourquoi nous avons dit aux membres de l'Assemblée constituante en 1848, et nous disons aux républicains sérieux : « Il faut choisir entre la » République et les *clubs*, car, si vous pensez que les » clubs sont inhérents à la République, la nation agi- » tée, effrayée, tourmentée, impatientée de ce tu- » multe qui ne la laissera ni travailler, ni se reposer, » ni dormir, renversera la République pour fermer » les clubs. » Cela est à nos yeux plus évident que jamais. Or, à moins d'être un fou, il faut compter avec les opinions, les souvenirs, les terreurs et les préventions d'un pays qu'on veut habituer et élever à la démocratie en ordre.

Mais les clubs n'ont-ils pas rendu de véritables services en 1848 pendant l'interrègne de constitution ? Oui, sans doute, il serait inique de le nier. Disons pourquoi : il y a certaines périodes extrêmes de la vie d'un peuple où les clubs peuvent rendre

des services même à l'ordre, même à la patrie ; il y a d'autres périodes où les clubs sont la ruine de l'ordre et le déchirement de la patrie. Il en est des clubs comme de la garde nationale : c'est une force surgissant d'elle-même et utile chez un peuple en état de révolution. Distinguons donc !

Votre gouvernement vient-il de s'écrouler subitement ? Vos corps représentatifs sont-ils dissous ? Votre administration et votre police sont-elles anéanties ? Vos lois sont-elles en problème ? votre garde nationale décomposée ? votre armée dispersée, muette, immobile, prudemment réservée pour les dangers extrêmes de vos frontières et momentanément éloignée du peuple, de peur d'un choc sanglant ou d'une propagande mortelle à la discipline ? Ayez des clubs, laissez-les surgir, aidez-les à se constituer, à se multiplier surtout, pour qu'ils se contre-balancent les uns les autres et que leur opposition réciproque prévienne en eux cette unité terrible qui ferait d'un *club* unitaire et ramifié sur toute la surface du sol, comme du club des Jacobins, la tyrannie à cent mille têtes de la nation. C'est ce qui a eu lieu en 1848, et c'est ce qui a aidé le gouvernement provisoire à faire traverser à la France et à la

société cet interrègne absolu, désarmé, imminent, terrible, dont on n'ose encore mesurer la largeur et la profondeur, se retournant même après l'avoir franchi!... Oui, les clubs nombreux, divers, patriotiques, modérés, violents, humains, terroristes, populaires, bourgeois, socialistes, prolétaires, communistes, les clubs de toute forme, de toute doctrine, de toute couleur, de toute honnêteté ou de tout scandale, ont été très-utiles alors, malgré leur bruit importun ; c'étaient les cent mille bouches du volcan, ouvertes sur tous les flancs du sol, évaporant les idées, les sentiments, les passions contradictoires, les utopies, les chimères, et empêchant les tremblements de terre et les explosions. Il n'y avait point de représentation légale du peuple, point de Constitution ; les clubs ainsi disséminés, ainsi opposés les uns aux autres par leur liberté même, étaient la confuse représentation de l'opinion, la discussion à un million de voix, le dialogue perpétuel du pays avec le pays ; et pendant que cette discussion sans danger, parce qu'il n'y avait ni unanimité, ni vote, ni pouvoir exécutif des clubs, se parlait et se répondait dans les clubs, le gouvernement révolutionnaire naviguait avec oscillation sans

doute, et cependant avec sécurité, sur ces vagues mêmes qui le menaçaient, mais dont aucune n'était assez forte pour l'engloutir. Il maintenait l'ordre sans armes, il préservait les têtes et les foyers, il convoquait la véritable souveraineté légale de la nation par le suffrage régulier et unanime du peuple. Il déposait la dictature malgré les clubs qui voulaient le contraindre à la garder; il remettait la France à la France; et la révolution devenait République et gouvernement. Voilà les clubs en révolution, et nous déclarons que si (Dieu nous en préserve!) la France retombait en révolution et en interrègne, et que nous fussions encore appelés à intervenir sans autorité légale dans cet interrègne, nous ouvririons les clubs au lieu de les fermer, nous les multiplierions même! Oui, nous donnerions la parole à tous les éléments, pour les empêcher de se combiner, de fermenter et d'éclater dans la tempête!...

Mais aussitôt qu'un pays a traversé une période illégale et révolutionnaire, aussitôt que la révolution se change en gouvernement, les clubs changent de nature et deviennent l'assaut perpétuel contre tout gouvernement établi. Ils se coalisent par une

opposition commune contre ce qui leur fait obstacle, ils s'insurgent contre toute souveraineté, fût-ce la souveraineté du peuple, fût-ce même la souveraineté démagogique ; ils s'affilient, ils correspondent, ils proclament, ils s'attroupent, ils ameutent, ils courent aux outils comme au 15 mai, ou aux armes comme au 23 juin ; ils outragent, ils oppriment ou ils renversent le gouvernement. Entre les gouvernements et eux plus de paix ! Voilà les clubs dans un pays en état de gouvernement, et voilà pourquoi nous avons dit aux républicains nos amis : « Choisissez entre la République et les clubs. »

On dit : « Mais le droit de réunion ? » Nous répondons d'abord : « Le premier et le seul droit de réunion absolument nécessaire appartient au peuple tout entier, qui se réunit dans ses comices à des époques et dans des formes déterminées pour émettre sa volonté nationale, supérieure à toutes ces volontés confuses des groupes d'individus arbitrairement réunis dans tel ou tel club ; nous répondons de plus : Le droit de réunion, infiniment semblable au droit d'attroupement, refusé partout où il y a de la liberté et de la sûreté pour les hommes, doit exister, mais avec des conditions très-sévères et

dans des proportions très-étroites ; car l'attroupement n'est pas une pensée, c'est une force, c'est un acte. Si la pensée des citoyens doit être libre, la force et l'acte des citoyens doivent être sujets à toute espèce de surveillance, de mesure et de limites ; sans cela où serait la liberté des autres citoyens non attroupés ? Si vous m'obstruez la place publique avec votre club et votre manifestation, où passerai-je, moi, citoyen isolé ? et qui me garantira de votre pression sur moi ?

Nous répondons enfin : Est-ce le droit légal et limité de réunion que ces rassemblements diurnes ou nocturnes de trois ou quatre mille citoyens se convoquant dans tel ou tel quartier des villes ou des campagnes, pour agiter, sans autre mandat que celui de leur opinion personnelle, ou de leur passion collective, ou de leur démence fiévreuse, les questions qui font trembler l'imagination dans ma tête ou le sol sous mes pas ? Est-ce le droit de réunion civilisée et légale que ces masses se magnétisant ainsi elles-mêmes par le nombre, par le contact, par l'ivresse de la parole, par les vociférations, les applaudissements ou les menaces ? semant le frisson à travers les murs dans toute une capitale qui les



entend, sortant de là encore échauffées des fanatismes sains ou malsains que la parole, à tout risque, fait naître dans des âmes sans puissance sur leurs émotions, et rencontrant peut-être à la porte ceux qu'on leur a désignés du doigt pour ennemis ou pour victimes? vociférant l'insulte, la délation, la proscription, l'expropriation, l'échafaud, faisant rentrer dans les maisons les citoyens paisibles et fermer les fenêtres des maisons voisines de leur lieu de rassemblement, pour ne pas entendre ce perpétuel roulement du tonnerre souterrain du peuple attroupe? Non, ce n'est pas le droit de réunion, c'est le droit d'intimidation, c'est le droit de perturbation quotidienne, c'est le droit de terreur aux bons citoyens, c'est le *droit de hurlement dans les édifices*, droit qui n'a été accordé aux hommes que dans les forêts, et qui ne peut être exercé dans aucune civilisation connue!... Raisonçons :

La liberté consiste à faire tout ce qui ne nuit pas aux autres. Je le demande à la bonne foi des partisans les plus résolus des clubs : Y a-t-il liberté pour un citoyen isolé qui habite le quartier où se tient un club, ou qui veut dormir ou travailler en paix dans son foyer? Y a-t-il égalité entre un citoyen

isolé qui veut délibérer son opinion avec lui-même, et une association de sept ou huit mille citoyens se concertant dans un club pour imposer leurs opinions et leurs volontés par la puissance du nombre, du geste et de la voix ? Y a-t-il sûreté enfin pour un citoyen isolé qui passe à la porte d'un club où il a été désigné pour ennemi public à des hommes fanatisés d'invectives et de fureur contre lui ? Quant à moi, je sais par expérience à quoi m'en tenir. Je possède plusieurs rapports circonstanciés de police disant : « Si M. de\*\*\* avait été rencontré hier sur le » boulevard au moment de la sortie du club de\*\*\*, il » y aurait eu danger d'outrages ou de violences contre sa personne. »

Est-ce là la liberté ? Est-ce là l'égalité ? Est-ce là l'inviolabilité que toute société monarchique ou républicaine doit à la paix publique, à la rue, au foyer, à l'imagination même des citoyens ? Est-ce que les lois, au contraire, ne doivent pas avant tout protection au plus faible ? Est-ce qu'elles n'ont pas pour objet de faire que chaque citoyen isolé soit égal dans son droit à tous les autres ? Est-ce que l'*unité* sociale est un club et non une famille ? Est-ce que les lois protectrices de la liberté, de la propriété, de

la renommée, de la vie des hommes, ont été inventées pour faire prévaloir l'oppression du nombre sur l'individu, et non pour garantir l'individu et sa famille de l'oppression brutale du nombre attroupe ?

Mais si les clubs dans ces proportions sont destructifs de toute indépendance et de toute égalité, de toute sûreté du citoyen libre et isolé, que sont-ils en face du gouvernement lui-même ?

D'abord ils détruisent la première des conditions d'un gouvernement, *l'unité* : qu'est-ce que l'unité de gouvernement ? C'est la suppression de toute autorité rivale. Or les clubs sont partout et toujours l'antagonisme en action et la rivalité constituée du gouvernement quel qu'il soit. On a beau le nier en théorie, il faut aller au fond et voir la réalité. Il faut nous poser la question franchement, en hommes qui ne se payent pas de mots.

Voulons-nous être révolution en permanence ?

Voulons-nous être République régulière et acceptée ?

Si nous voulons être révolution en permanence et par suite toujours en armes les uns contre les autres, la moitié de la nation occupée à surveiller l'autre, et tous ainsi dans le chômage et dans les

transes qui font enfuir le capital et qui affament le peuple; disons-le : ayons des clubs dans tous nos quartiers, dans toutes nos villes, dans tous nos faubourgs, dans tous nos hameaux, dans tous ces centres industriels surtout où la fabrique et la misère agglomèrent par masses innombrables ces éléments de population sains en eux-mêmes, si vous les assainissez par l'ordre, le travail, l'instruction, l'assistance; putrides, si vous les laissez fermenter et corrompre par les miasmes de l'indigence et du vice, et enfiévrer par le souffle d'agitateurs sans responsabilité et sans repos ! Ayez-en dans les régiments, dans les casernes, sur vos vaisseaux, dans vos écoles, et soyez sûrs que bientôt chaque magistrat de la loi aura au-dessus de lui un tribun de la sédition, chaque officier un sergent, chaque capitaine de vaisseau un matelot, chaque chef d'atelier un contre-maître, chaque caserne un insurrecteur en titre, chaque secte son armée, chaque soir son tumulte, chaque journée son insurrection !

Si vous voulez tout cela, je le répète, demandez des clubs. Rien de plus logique, en effet ; c'est le *mont Aventin* perpétuel du peuple ; c'est le *tocsin* continu sur la société ; c'est l'attroupement à domi-

cile suivi immédiatement de l'attroupement dans la rue ; c'est le gouvernement du premier venu, et bientôt, comme le disait *Danton* lui-même, le gouvernement des plus scélérats ! Voulons-nous, au contraire, que la République se fonde, travaille, sème, bâtisse, commerce, prospère, élève le peuple par la moralité, le salaire, l'économie, la sécurité, la fusion des intérêts et des cœurs, à des conditions de dignité et de bien-être qui légitiment la démocratie dans le monde, sacrifions les clubs, car avec eux aucun gouvernement n'est possible, pas même le gouvernement de la Convention, de cette Convention qui faisait trembler tout le monde, qui délibérait entre un camp et un échafaud, et qui cependant trembla elle-même devant les clubs, fut envahie, insultée, outragée, ensanglantée par les clubs jusqu'à ce que *Legendre* apportât sur la tribune les clefs des clubs teintes de tant de sang !

Un volume ne suffirait pas pour raconter leurs crimes et leurs dangers à l'intérieur ; mais que n'aurions-nous pas à dire de leurs dangers plus grands encore pour l'extérieur ?..... A-t-on réfléchi à l'action des étrangers dans les clubs d'un pays continental comme la France ? Quelle diplomatie natio-

nale tiendrait jamais devant eux? Ils seraient les maîtres de la guerre et de la paix. Qu'est-ce qui a forcé la main au roi, à l'Assemblée législative, à Robespierre lui-même, en précipitant la France désarmée de 1792 dans les témérités et dans les désastres de nos premiers revers, où la révolution et la France devaient périr, sans l'heureuse imbécillité de la Prusse? Quels étaient les meneurs de clubs qui jouaient la patrie française au jeu d'une campagne impolitique où elle devait être cent fois perdue? Des étrangers, Cloutz, Pereyra, Paoli, Buonarrotti, Marat et cent autres, et parmi eux des agents occultes des cabinets ennemis! Et en 1848, par qui ont été soufflées les tentatives pour allumer l'Europe malgré la France, qui voulait la paix? Vous le saurez plus tard, mais sachez dès aujourd'hui que les clubs étrangers furent les vrais moteurs de ces tentatives qui auraient ajouté aux troubles inséparables d'une révolution les *terreurs* et les calamités d'une guerre universelle. Oui, la tentative de *Risquons-Tout* sur la Belgique ne fut pas un crime français! Le passage du Rhin par les réfugiés allemands contre Bade ne fut pas un crime français! L'invasion de Chambéry par la colonne insurrec-

tionnelle de Lyon ne fut pas un crime français ! Le 15 mai enfin, cette invasion de l'Assemblée constituante aux cris de *Vive la Pologne!* ne fut pas un crime français ! Les clubs étrangers, malgré l'énergie avec laquelle on combattait leurs menées, furent les auteurs de ces démenées et de ces attentats dont le succès aurait engagé, perdu ou déshonoré la France ! Ces clubs, où ces étrangers se mêleraient toujours, feraient incessamment de la France un foyer de toutes les conjurations, le brandon de l'Europe. Si vous ouvrez les clubs polonais, quelle paix avec la Russie ? Si vous ouvrez les clubs irlandais, quelle paix avec l'Angleterre ? Si vous ouvrez les clubs belges, quelle paix avec la Belgique ? Si vous ouvrez les clubs allemands, quelle paix avec l'Allemagne ? Si vous ouvrez les clubs savoisiens, quelle paix avec le Piémont, votre allié nécessaire en Italie ? Non, votez l'Océan autour de vous, comme l'Angleterre, ou fermez les clubs, il n'y a pas de milieu.

Et si vous dites : On les réglera, l'histoire vous répond : On réglerait plutôt la flamme et le vent. Leur nature est d'être ingouvernables. Les clubs ? c'est la passion ! On ne fait pas la législation de la pas-

sion, on fait des lois contre les vertiges et les excès de la passion. Lisez plutôt les annales des clubs.

En 1790 on leur interdit la correspondance avec l'armée : ils insurgent les régiments.

En 1791 on leur interdit les pétitions collectives : ils font apporter les pétitions par des émeutes.

Au mois d'août de la même année on leur interdit de délibérer et de voter : ils votent insolemment l'abolition du décret de l'Assemblée nationale.

En 1792 douze cents clubs affiliés oppriment la Convention. La Convention veut revendiquer sa puissance : ils lui arrachent des mentions honorables.

En 1792 encore le ministre de la guerre tente de les réprimer dans les corps armés : ils insurgent la flotte.

Le 27 juillet de la même année ils contraignent l'Assemblée à voter la déportation des municipalités qui entreprendraient de les fermer.

Le 26 brumaire ils s'arrogent le droit de présenter tous les candidats à toutes les fonctions publiques.

Enfin la Convention essaye le système de l'abjection devant eux ; elle leur affecte tous les édifices



publics : ils règnent alors à sa place. Vous savez quel règne ! Tacite n'en a pas écrit de plus occulte et de plus sanguinaire.

*Legendre* les ferme le 10 thermidor.

En 1795 ils se rouvrent.

Les sections les désarment trois fois.

Ils envahissent la salle de la Convention, et ils y promènent la tête de Féraud.

Le 22 brumaire ils soulèvent les ateliers nationaux de la plaine de Grenelle.

Ils sont enfin fermés, mais par les armes ; jamais autrement. Force révolutionnaire et turbulente, la force révolutionnaire est aussi leur seule répression possible. Les lois sont trop faibles contre les hommes réunis et contre la sédition disciplinée. Il faut les baïonnettes contre les piques !

Voulez-vous suivre plus loin leur histoire ? Vous les retrouvez en 1848 et en 1849 de la même nature qu'en 1790 et qu'en Amérique, quand *Washington* et *Jefferson* faillirent succomber sous leur turbulence.

Aux premiers jours qui suivirent février, sages, modérés, irréprochables en grande majorité.

Mais aussitôt que l'ombre d'un gouvernement leur apparaît et menace de les déposséder par la repré-

sensation nationale, ils soulèvent le peuple le 19 mars et somment le gouvernement provisoire d'ajourner les élections.

Ils soulèvent le peuple le 16 avril, et somment le gouvernement provisoire de s'épurer, de créer un comité de salut public, de prendre une longue dictature, de gouverner la France par la souveraineté de Paris, c'est-à-dire par leur souveraineté à eux !

Ils soulèvent le peuple le 15 mai, et violent un moment la représentation nationale, qui triomphe par sa seule intrépidité de leur oppression.

Si les journées de juin ne sont pas leur ouvrage, la fièvre qu'ils ont propagée accéléra et compliqua ces tristes journées.

La République enfin les ferme avec l'épée.

Jamais deux mois de clubs sans que la guerre civile en sorte ! Jamais de trêve entre les gouvernements et eux. Voilà les clubs ! Aveugles ceux qui ne voient pas, lâches ceux qui voient et qui ne veulent pas prévenir..... !

La société ne vit pas en état de guerre, mais en état de paix. Elle demande l'ordre, la sûreté, l'inviolabilité des personnes de la République. Si la République n'a pas le courage de les lui donner, elle

ira les demander à la monarchie impossible, au despotisme honteux, à la force brutale, à l'avilissement même des plus exécrables institutions. Républicains, sacrifiez à la nécessité, au bon sens, à l'histoire, aux terreurs de l'imagination, aux besoins de sécurité et de confiance d'un peuple de six millions de travailleurs qui vivent de pain dans les ateliers et non de fièvre dans des clubs ! Sacrifiez les clubs ou renoncez à la République ! C'est le dernier mot de la vérité !

Et si vous dites : C'est un mot sévère, je vous réponds : Ce fut le mot de *Washington*, de *Jefferson*, de *Lafayette* ; ils étaient dignes peut-être, ceux-là, d'avertir et de conseiller les républiques.

## LIVRE TRENTIÈME

LES DISCOURS SUR LA QUESTION DE LA RÉVISION.

### I

Juillet 1851.

Le véritable conseil au peuple dans les circonstances où se trouve le pays, c'est celui qui ressort de la discussion de ses représentants sur la question de révision. Nous ne pouvons mieux faire que de lui transmettre les impressions que nous avons reçues nous-même en assistant à cette délibération. Ce que la France a à faire à présent, c'est de réfléchir pendant l'intervalle que le temps prête à ses résolutions. Nous ne doutons pas que le Gouvernement, l'Assemblée et le pays ne se montrent dans cette crise à la hauteur de leurs devoirs.

Résumons donc de sang-froid et d'ensemble la

grande discussion à laquelle la France vient d'assister, et dont ce journal a donné jour à jour les faits, les discours et les impressions séparés à ses lecteurs.

Quels sont les effets de cette discussion qui devait faire trembler le sol et emporter la République ?

Premièrement la France a grandi à ses propres yeux et aux yeux de l'Europe attentive. L'Assemblée nationale, quelquefois engourdie dans l'indifférence et dans la lassitude qui résultent de la permanence des corps délibérants, a retrouvé sa supériorité d'éloquence sur tout ce qui parle et sur tout ce qui pense dans le monde. La France a entendu des discours qui s'impriment d'eux-mêmes dans la mémoire et dans l'orgueil des peuples. L'éloquence politique a peu de dates plus mémorables. Cela satisfait, cela flatte, cela élève l'esprit général d'une nation. Quand on s'est élevé si haut, on rougit de s'abaisser après aux vulgarités triviales des tribunes de hasard. Le génie est républicain de sa nature, car il est une force individuelle ; il vit de lui-même, il se sacre lui-même, il est à lui-même sa dynastie. Un peuple qui sait parler ainsi n'aura jamais pour souverain que son opinion et pour gouvernement que sa parole.

Première, grande et noble impression qui sort de ce débat ! Il y a peu de jours, M. Thiers avait déployé dans une question d'affaires tout ce que l'étude, l'universalité de vues, l'esprit, la grâce, l'élocution, peuvent réunir de qualités diverses et exquises dans un discours ; la semaine qui vient de s'écouler nous a montré M. Michel (de Bourges), M. Berryer, M. Dufaure, M. Grévy, M. Odilon Barrot, M. Victor Hugo, s'élevant tour à tour, les uns avec la raison, les autres avec le sophisme, mais tous avec éclat, aux sommets divers du talent oratoire ; quelques-uns même l'ont dépassé. A moins d'être envieux, qui ne se sent plus fier aujourd'hui de faire partie d'une nation qui grandit ainsi dans les tempêtes ? Pauvres gens, qui croyez que la liberté rapetisse les peuples, lisez cette discussion, et humiliez-vous ! Et quand on pense que cette Assemblée et cette nation possèdent encore des talents de tout ordre qui n'ont pas paru dans cette rencontre, que M. Guizot n'y était pas, que M. Thiers s'est tu, que M. Jules Favre, la parole elle-même, n'a pas parlé ; que M. Mauguin s'est résigné à l'inaction, que M. Passy est resté sur son banc, que M. de Broglie a vainement attendu un tour de tribune, que

vingt orateurs éminents, vétérans ou naissants de la droite et autant de la gauche ont vainement demandé audience à leur pays, on s'étonne, on se confond de la masse prodigieuse de lumières, de patriotisme, de talent, d'éloquence diverse, d'aptitudes universelles que contient cette assemblée envoyée ici par ce *stupide* et *hébété* suffrage universel. On se dit : Non ! la France n'a pas baissé d'un homme, elle a grandi de plusieurs ; elle est au niveau de 89 ! Elle peut lutter avec la tribune anglaise, avec celle de Rome, avec celle d'Athènes, avec celle de sa première Assemblée constituante ! Et l'on s'afflige qu'un vote de clôture, impatient, inintelligent, brutal, ait fermé trop tôt une discussion qui ne pouvait qu'honorer et grandir davantage notre cher pays. Nous reviendrons sur chacun de ces orateurs en particulier.

Le second résultat heureux de cette discussion, c'est la dignité, quelquefois perdue, toujours retrouvée de cette Assemblée. A l'exception de cette séance malheureuse où M. Victor Hugo, en oubliant que l'éloquence est l'art de convaincre et non d'irriter, a fini par soulever la colère, jamais les deux côtés de l'opinion, jamais le parti républicain surtout de

toutes nuances, ne s'élevèrent à une plus haute impassibilité ! Tolérance, silence, attention, admiration mutuelle, résignation à tout entendre, propension à tout comprendre, facilité même à applaudir, tout ce qui pouvait être applaudi sans trahir les opinions : voilà le spectacle que se sont donné les deux parties adverses ou les partis intermédiaires de l'Assemblée ! voilà le spectacle qu'elles devaient au pays. Que le parti républicain conserve cette attitude, qu'il ne permette à aucun scandale, même à un scandale d'éloquence, de sortir de ses rangs, et il acquerra en confiance du pays ce qu'il a en force populaire. Du jour où il ne ressemblera plus à une faction, il rassurera la France et l'Europe, et on sentira en lui l'avenir d'un gouvernement.

Le troisième résultat et le plus important à enregistrer peut-être pour l'histoire, c'est le calme parfait du pays lui-même pendant qu'on discutait dans son Assemblée souveraine ce qu'il était aujourd'hui, ce qu'il serait demain. Si un étranger à tous ces débats, si un homme qui n'aurait pas lu un mot de l'histoire de nos quatre dernières années s'était trouvé transporté tout à coup dans une de ces tribunes d'où le public assistait à la discussion, en vérité



il aurait pu croire, à la libre explosion des sentiments monarchiques des amis des dynasties, que la France était une monarchie, que c'était la royauté qui jugeait et la République qui se justifiait ; et le peuple très-républicain ne se scandalisait point de cette interversion volontaire des rôles. En peuple vraiment libre, il voulait laisser tout dire aux esprits et aux cœurs. C'est la République qui le veut ainsi. Il l'a voulue, il la pratique, c'est bien ; sans doute, si la République de 1848 avait été ce qu'ont dit si injustement M. Dufaure et M. de Falloux, si elle avait pesé par des menaces sur le suffrage universel, si elle avait fait des catégories d'électeurs et de non-électeurs, d'éligibles et de non-éligibles, si elle avait exclu ses ennemis présumés de la représentation nationale comme on la conjurait de le faire, si elle avait toléré des proconsuls, des tribunaux d'opinion, des émigrations, des conventions, des *acerbités* révolutionnaires, les rôles auraient été changés pendant la semaine dernière, et ceux qui montaient à la tribune pour citer à leur barre, avec des insinuations fausses ou avec des calomnies, les républicains modérés de 1848 auraient comparu eux-mêmes en accusés à la barre de la République !

Mais alors ce n'eût pas été notre République, ce n'eût pas été la liberté pour tous ! ce n'eût pas été la libre pondération des partis qui composent la France et qui ont le droit de la composer : c'eût été le triomphe inique et oppressif du seul parti républicain sur tous les autres partis ! la tyrannie odieuse et courte d'une opinion ! Mauvaise et petite politique qu'on nous conseillait en vain ; politique qui, en satisfaisant les passions démocratiques, tue les démocraties ! politique qui ne permet pas qu'on la discute, parce qu'elle ne peut apparemment se justifier par la seule autorité de la raison ! Ce n'est pas cela ! ce n'est pas cela que la République de 1848 a voulu. Elle a voulu, elle veut, elle voudra être la liberté ou rien ! Elle veut qu'on puisse l'examiner, la discuter, l'accuser, la condamner même en toute sûreté de parole : c'est pour cela qu'elle a refusé la dictature que les factions voulaient aveuglément lui imposer en 1848 ; c'est pour cela qu'elle a convoqué à l'instant la représentation nationale pour abdiquer vite et complètement entre ses mains ; c'est pour cela qu'elle a relevé la tribune, tribunal où elle savait qu'elle allait être accusée, calomniée, insultée, outragée par ceux-là mêmes à qui elle rendait la parole !

Elle l'a fait, elle a bien fait, et fût-elle condamnée à ce tribunal, elle trouverait, soyez-en sûrs, dans cette condamnation volontaire et magnanime, le gage de sa prochaine réhabilitation. Eh bien ! le peuple a enfin cette fois senti cela ; il s'est entendu discuter, lui, son suffrage universel, sa démocratie, sa République, son présent, son avenir, sans émotion et sans colère, sans donner un coup de pioche de moins à son sillon, un tour de roue de moins à sa charrue, un coup de marteau de moins à son usine : pourquoi ? Ce n'est pas insouciance de lui-même, comme le dit M. Dufaure ; non, le peuple français n'est pas un troupeau ruminant content de tout pourvu qu'il broute, mais c'est qu'il a acquis deux choses, deux choses morales qu'il n'avait pas au même degré il y a quelques années : le sentiment de confiance dans sa force et le sentiment d'ordre dans sa liberté. Il a chargé ses hommes de pensée et de parole de penser et de parler pour lui, il s'en rapporte à eux et à son gouvernement tant qu'on ne touche pas à sa Constitution qu'il les a chargés d'accomplir et de perfectionner. Les factions l'appellent en vain, il ne répond pas, il est occupé, il travaille ou il se repose, mais si les lois l'appelaient, il serait debout pour les défendre.

Ce repos dans la force, cette religion instinctive dans la légalité, cette imperturbabilité dans le droit, ne sont-ils pas des témoignages acquis par cette discussion ? Ne prouvent-ils pas aux plus incrédules que cette nation était plus mûre que ne le dit M. Barrot pour ses institutions ?

Voilà les trois résultats principaux de la délibération sur la révision. Ces trois résultats sont trois bonheurs de situation : l'Assemblée grandie en talents, la République grandie en sagesse, la nation grandie en mœurs républicaines.

Il y en a un autre : la révision de la Constitution a été rejetée à cette première épreuve par 278 voix.

Est-ce heureux ? est-ce malheureux ? Nous allons le dire.

Si c'était le dernier mot de la représentation nationale, oui, selon nous, ce serait malheureux. Il faut qu'une Constitution soit élastique.

Si ce n'est pas son dernier mot (et nous le croyons), non, cela n'est pas un malheur.

Savez-vous ce que c'est ? C'est un avertissement et un temps donnés à la réflexion du pays et à la récipiscence du gouvernement. Cela veut dire : « Le » suffrage universel ayant été non sagement épuré

» et régularisé, mais amputé et changé en suffrage  
» partiel par la loi exclusive du 31 mai, nous ne  
» pouvons, sans risquer de trahir la République,  
» livrer la Constitution à réviser à une fraction de  
» la nation contre la nation tout entière. Notre  
» Constitution ainsi révisée n'aurait plus son auto-  
» rité suffisante et unanime. Notre loi constitutive  
» ne serait plus la volonté de tous, mais la con-  
» trainte de quelques-uns. Rectifiez la loi du 31 mai,  
» ne réglez que les indignités et le domicile pour  
» constater, d'une manière plus conforme au droit  
» naturel, le droit de citoyen, comme vous en avez le  
» droit par la Constitution. Rendez les juges élimi-  
» nés au grand jury national, et nous acceptons le  
» procès. Nous voterons avec confiance et avec bon-  
» heur la révision partielle le jour où vous aurez  
» restitué le suffrage national à la volonté, à la sa-  
» gesse et à l'unanimité du pays. »

Sur les deux cent soixante-dix-huit voix, il y en a plus de cent qui veulent dire exactement ce que nous disons là au Gouvernement et à l'Assemblée. Nous ne connaissons que deux partis bien décidés dans l'Assemblée à refuser la révision à tout prix : le parti des *timides*, soutenu par M. Dufaure et le

général Cavaignac ; — braves pour eux-mêmes, ils ont peur pour leur cause d'un *ballotement* de quelques semaines dans la main du peuple ; — et le parti des *implacables*, représenté par les amis personnels de la royauté d'Orléans. Ceux-là savent que la Constitution non révisée laissera fermenter un sourd mécontentement dans la nation, que la Constitution révisée pourrait donner une seconde candidature au président actuel : l'une de ces éventualités ne leur déplaît pas, l'autre les ajourne. Voilà le secret. Mais ces deux partis ne composent pas à eux deux soixante voix. Quant au parti républicain modéré, il ne répugne nullement à la révision par confiance dans la sagesse de la nation, et quant au parti républicain exalté, il n'y répugne pas non plus par audace. Il veut d'abord sauver la République, et il comprend que le refus obstiné de révision pourrait désaffectionner le pays d'une Constitution incorrigible. Ces deux grandes fractions du parti républicain dans l'Assemblée donneront donc beaucoup de voix à la révision aussitôt que la révision ne sera plus à leurs yeux un piège où la loi du 31 mai prendrait la République. Car ils veulent bien servir à tout prix la République, mais à aucun prix ils ne veulent la trahir.

Que les républicains soient donc désintéressés de la loi du 31 mai, et de plus que les représentants aillent se retremper deux mois dans l'esprit du peuple de leur département, qu'ils aillent respirer l'air vrai, l'air libre, l'air impartial du pays lui-même, au lieu de l'air enfermé, étroit et fiévreux des partis dans la chambre, et la révision partielle aura les plus grandes chances d'être votée au mois de novembre, et la question sera dénouée par la sagesse au lieu d'être tranchée par les révolutions. Voilà nos impressions et nos vœux. Nous croyons que ce sont là les vœux et les impressions du pays.

Résultat net, la République a grandi à se laisser discuter.

Maintenant passons aux discours.

## II

Nous dirons peu de chose du discours de M. de Falloux. Ce jeune orateur avait donné à l'Assemblée constituante des preuves d'un talent à la fois souple et viril. Il n'a pas été cette fois égal à lui-même, en-

coré moins à la haute question qu'il avait à traiter. Il a prétendu que la révolution avait rapetissé la France. Sophisme indigne de son jugement. Cela équivaut à dire que le christianisme avait rapetissé le genre humain, parce qu'il l'avait agité pour le transformer. La révolution de 1789 a été et continue d'être la plus grande explosion d'idées et de forces nationales qui ait jamais signalé un peuple à l'attention, à l'admiration, quelquefois à la terreur du monde moderne. C'est la grande date de la patrie. La République dont nous détestons les crimes a soutenu, en se contractant sur elle-même, le poids du continent et de l'Angleterre coalisés ; elle a déversé ensuite ses armées au delà de nos frontières ; a annexé des territoires à la France, elle a labouré l'Allemagne, rongé la Prusse, conquis la Hollande, la Belgique, la Suisse, la Savoie, fait de l'Italie son cirque pour ses champs de bataille, forcé l'Espagne à une paix contre nature, envahi l'Égypte. La croisade de la liberté a été aussi prodigieuse et plus féconde que les croisades de la monarchie. Les excursions militaires de Napoléon lui-même n'ont été que la surabondance de force et l'excès d'impulsion imprimés par la République et exploités par l'ambi-



lieux génie d'un soldat. Où est dans tout cela l'affaissement et la décadence à laquelle la démocratie condamne les nations à l'extérieur ? En 1848, même au milieu de l'ébranlement convulsif et soudain de la France par suite de son troisième accès de révolution de 89, où donc M. de Falloux a-t-il vu l'affaissement et la décadence extérieure de notre patrie ? Les trônes s'ébranlaient d'eux-mêmes, les peuples s'agitaient, les constitutions se formaient de toutes parts. En cinq mois la République était devenue l'arbitre armé ou pacifique à son gré de la liberté mesurée. Dans le Midi, bientôt dans le Nord, on lui proposait de traiter avec elle sur les bases les plus larges de l'émancipation de l'Italie ; elle pouvait dire à la tribune française et à la face du monde, sans être démentie par M. de Falloux, qui l'écoutait le 10 mai : *Ces quatre mois ont rendu à la France plus d'influence au dehors que dix batailles.* Qui a abdiqué tout cela pour la République ? Il faut le demander à ceux qui ont répudié, après le 23 juin, la politique républicaine à la fois nationale et modérée de 1848, pour dissoudre l'armée des Alpes sous le gouvernement cher à M. Dufaure, et pour intervenir à Rome sous le gouvernement cher à M. de Falloux.

Il lui sied bien de nous montrer aujourd'hui la coalition et d'accuser la révolution des petites et des contre-sens de notre attitude de 1851 ! Portez chacun votre fardeau comme nous portons le nôtre ; mais ne faites pas porter à la République celui de la contre-révolution.

Après le discours de M. de Falloux, un grand orateur s'est révélé à la tribune. C'est M. Michel (de Bourges.) Nous ne l'attendions pas, nous l'avouons. Nous savions qu'il y avait quelque part, assis et perdu sur les hauteurs extrêmes de la gauche, un homme d'une éloquence sauvage, d'un caractère fruste, nommé *Michel* (de Bourges), et dont quelques accents entendus de temps en temps sous le dernier règne nous avaient laissé dans la poitrine quelque chose de l'énergie, de la vibration et du rugissement du lion. Nous ne le connaissions pas ; nous avions défiance et alarme de son nom ; on nous avait dit que ce républicain farouche et irrité s'était relégué comme *Sieyès* sous la Convention dans les nuages des hauts lieux, couvant de la colère, méditant un radicalisme hors du temps, ruminant ce vieux anachronisme de l'énergie révolutionnaire, et prêtant de désespoir son esprit à ces théories

exaspérées d'un socialisme subversif et impraticable. Nous l'avons vu monter avec inquiétude et avec prévention cette place où l'on dit une fois ce que l'on pense à son pays. L'extérieur et la physionomie de l'orateur ajoutaient encore à notre impression préconçue. Nous avons vu apparaître un homme de granit, d'une stature forte, carrée, d'aplomb sur elle-même, dont les lignes, coupées à angles droits comme celles des statues gauloises, ont quelque chose de rustique et de primitif qui transporte l'œil dans une autre race. Bien que la vigueur de l'esprit et la jeunesse éternelle du sentiment répandissent sur ses yeux perçants et sur ses lèvres fines je ne sais quoi de lumineux et de souriant qui n'annonçait pas de mauvaises pensées dans le cœur, le front proéminent sur les yeux, la bouche largement fendue et serrée, la vue usée par l'étude, aidée par le cristal, les joues pâles et creuses comme celles d'un cénobite, les cheveux rares et incultes, le poing lourd posé sur la tribune comme le marteau sur l'enclume, la tête affaissé sur les hautes épaules, tout semblait attester dans cet homme la fatigue prématurée de l'âge ou le poids des idées. Sa voix profonde, grave, caverneuse, un peu cassée aux pre-

miers mots, comme venant de loin ou tombant de haut, grondait plus qu'elle ne sonnait dans l'oreille. Ses doigts maigres et distraits étalaient, tournaient et retournaient, épluchaient, brouillaient et débrouillaient sur la tribune le volumineux cahier d'un manuscrit dont un gros fil de ménage reliait mal les feuilles de papier commun pour les disputer au vent, entrepôt de ses pensées encore confuses. Nous ne savions ce qui allait sortir de là ; nous étions tout regard et toute oreille pour cet oracle si bien drapé en costume inculte de la démocratie suprême. Nous tremblions qu'il n'en sortît des mystères, des terreurs, des tempêtes, et que la société effrayée ne reculât d'effroi dans le despotisme pour échapper au problème de ce sphinx de la République !

Que nous avons été heureusement et magnifiquement trompés !

Le discours de M. Michel (de Bourges), organe *choisi et avoué* par son parti pour porter devant l'Europe le programme réfléchi de la démocratie française, se divise en deux parties : l'une politique, l'autre sociale.

En politique il dit : *Nous sommes les enfants du*

*doute*, les croyants au libre examen, les rationalistes de gouvernement ; nous croyons ces gouvernements graduellement et modérément\*perfectibles : nous aimons la forme républicaine parce qu'elle est celle qui comporte le plus de cette perfectibilité progressive dans les institutions ; nous nous accommodions toutefois de la transition des royautés constitutionnelles, si elles avaient voulu s'élargir à proportion de la démocratie croissante autour d'elles. Nos pensées ne conspiraient pas dans nos cœurs ; nous n'appelions pas les révolutions ; la révolution est venue d'un hasard ou d'une Providence : nous en avons fait sortir d'une voix presque unanime, d'une nécessité sentie par tous, la République. Vous avez peur de nous ? Détrompez-vous ; nous voulons vous réconcilier avec la République. *Nous re-nions* 1793, nous n'avouons de la Convention que ses efforts patriotiques pour sauver la nationalité. Nous louons ceux qui ont aboli la peine de mort, les supplices, les proscriptions, à la renaissance de la République en 1848. La démocratie ne tue pas, ne proscriit pas, ne dépouille pas, car elle est le peuple lui-même. Ses crimes seraient des suicides !

En *socialisme*, voici notre acte de foi. Le capital et

le salaire émanent l'un de l'autre ; ils ne sont qu'une forme diverse de la propriété ; le salaire émane du capital, le capital émane du salaire accumulé, le travail les réunit et les concilie. Le capital commande le travail et le rétribue ; le salaire est le fruit du travail. Sous les gouvernements de petit nombre, le gouvernement est dans les mains du capital seul ou de la richesse, qui fait les lois et qui oublie quelquefois l'ouvrier et le pauvre. Sous les gouvernements de suffrage universel, le capital, le salaire, le travail, également représentés dans l'élection, font les lois ensemble et se pondèrent avec équité et profit pour tous, dans la fusion des intérêts généraux, qui sont à la fois capital, salaire, travail, richesse, aisance, médiocrité, labeur, biens acquis, biens à acquérir, mais toujours et pour tous propriété ; propriété d'autant plus sacrée et d'autant plus inviolable dans les mains du riche et dans les mains du pauvre, qu'elle est pour tous la base de la famille, la juste rétribution du passé, la juste aspiration de l'avenir.

Cette équité sociale dans les conditions du capital et du travail, de la richesse et du salaire, s'exprime pour nous par un seul fait : *suffrage universel*, con-

*cours de tous à la loi de tous !* Le suffrage universel, c'est toute la République ! Voilà notre socialisme.

Tout cela, creusé dans les profondeurs de la plus saine philosophie, illuminé des plus vives clartés de l'évidence, resplendissant des éclairs de la plus simple et de la plus pittoresque élocution, accentué des plus foudroyantes apostrophes de l'improvisation réfléchie, ému, tempéré, attendri, vulgarisé des plus naïves et des plus douces conciliations de sentiments et de paroles, un parti désarmé de ses colères et de ses chimères, tendant fraternellement la main à un parti désarmé de ses préventions et de ses ressentiments, voilà ce discours : le catéchisme de la vraie démocratie ; la séparation des bons et des mauvais éléments par une parole de lumière, de justice et de paix ! voilà l'œuvre du second jour de M. Michel (de Bourges).

Ce discours n'est pas un discours, c'est un monument. C'est un fait immense pour la République. Nous disions en l'écoutant : il n'y en a plus deux. A quelques mots près sur la Convention, nous signions celle-là comme la nôtre !

Après lui est monté M. Berryer. M. Berryer ne pouvait faire dans cette circonstance qu'un chef-

d'œuvre de sentiment. Il l'a fait, et tout est dit. Il fut attaché à la monarchie de principe comme les derniers adorateurs du polythéisme s'attachaient aux autels détruits de leur ancien culte et défiaient du haut des ruines, au nom des dieux de leurs pères, la divinité nouvelle, née du peuple aussi. On écoutait, on admirait, on plaignait, on pleurait à leur voix, et on allait après adorer ailleurs. L'intérêt, la pitié, le génie, étaient toujours là ; la vérité n'y était plus. Oui, M. Berryer a raison, du moins dans l'intimité de ses pensées il n'y a plus que *deux grandes choses vraies* dans la politique de ce temps-ci : le sentiment ou le raisonnement. Le sentiment avec la grande et sainte royauté légitime, religion dont on hérite et qu'on ne discute pas. Le raisonnement avec la jeune et forte démocratie, religion aussi, mais religion qui adore l'avenir pendant que l'autre adore le passé ! M. Berryer, par son âme, son intelligence et son talent, était digne de les réunir, et il les aurait réunies si 1830 n'avait pas sonné le tocsin des trônes en France par la main des rois. Mais le temps et la postérité ne lui reprocheront pas une fausse situation qui n'est pas la faute de son esprit et qui est la gloire de son cœur. Il défend les absents et les



morts, il est le deuil majestueux des siècles. On l'aime, on l'admire, on se glorifie de lui, on voudrait l'entraîner avec soi; mais il reste où est son cœur, et où serait le nôtre si la République n'était pas chez nous plus qu'un sentiment, c'est-à-dire un devoir envers la vérité et la nation.

Un seul sophisme nous a fait peine en écoutant ce sublime orateur : il n'en avait pas besoin. *La royauté, s'écriait-il, est le principe de stabilité ! Revenez à elle.* Hélas ! nous énumérions en nous-même, pendant qu'il parlait, les chutes successives de la royauté depuis que nous sommes nés seulement ! Le 14 juillet, la prise de la Bastille, l'invasion du palais du roi par le peuple de Paris à Versailles, l'insurrection des états-généraux qui se transformaient d'autorité en souverainetés nationales ; Mirabeau qui chasse le principe monarchique d'un mot devant le principe populaire, le 20 juin ; le 10 août, le 21 janvier ! Vingt ans d'exil errant sur la terre étrangère ! un retour sur les cendres de l'invasion en 1814 ! un second exil en 1815 ; un second retour sur la terre de France envahie, un règne agité, un assassinat de prince ! une révolution et un dernier exil en 1830 ; une royauté combattue et pré-

caire dont la voix de M. Berryer lui-même précipite et salue la chute ! un quatrième exil en 1848 ! quelle stabilité ! En vérité, si nous voulions caractériser le *génie des ruines*, comment le nommerions-nous autrement que du nom de nos dernières royautés ?

Mais n'importe, les ruines sont sacrées et les larmes sont éloquentes. Passons aux discours de M. Hugo, de M. Dufaure et de M. Barrot....

Mais non, ne passons pas encore. Voici à la tribune un royaliste conséquent et national qui ne fait pas de sophismes pour sa cause, mais qui fait comme ses pères morts sur les champs de bataille de la Bretagne, c'est-à-dire qui élève son drapeau en face de l'ennemi, et qui tombe en le tenant debout. C'est M. de La Rochejaquelein. M. de La Rochejaquelein a l'éloquence qu'on pourrait appeler l'éloquence vendéenne. Cela vient de l'âme, et cela y va. Il a du cœur jusque dans la voix. Il a les lumières et les convictions de son temps dans l'esprit. Il aime le peuple, il adore la liberté ; s'il n'était pas ce qu'il est, il serait le plus loyal et le plus intrépide républicain. Nous l'avons vu au feu de l'Hôtel-de-Ville. Mais il a son nom à porter et son honneur à maintenir. Il

grandit l'un, il sauve l'autre : ne le discutons pas et serrons-lui la main.

M. Pascal Duprat a parlé après. Il a eu le tort de ne pas répudier assez sévèrement ce que nous avons séparé à tout prix dès la première heure ; 1793 et 1848 ! Non, la République actuelle n'a été faite que pour répudier les fautes, les excès, les crimes de l'autre. Les générations n'héritent pas plus des bourreaux que des victimes. Elles rejettent tout cela au jugement de Dieu et aux catacombes de l'histoire. L'imprudente générosité de ce jeune orateur doit éviter de rattacher le fil de notre époque à la Convention. Datons de nous-mêmes, et ne flattons personne, pas même les morts. C'est bien assez de répondre d'une révolution devant la morale et devant l'avenir. Ne répondons pas de deux !

### III

M. Hugo est monté à la tribune. C'est toujours un événement. Le génie est génie partout. On doutait que le grand poète pût se transformer en grand ora-

teur : on se trompait, il n'a eu qu'à replier ses ailes. Nous qui connaissions et qui aimions ce jeune émule de nos meilleures années, nous ne doutions pas. Disons-le franchement néanmoins, cette fois son discours nous a causé autant de peine que d'admiration. Ce n'étaient pas des foudres que nous voulions dans cette discussion où le parti républicain devait mettre tout, jusqu'au silence, de son côté : c'était de la sérénité, de la lumière et de la modération. M. Hugo a parlé en grand artiste, non en homme d'État, selon nous. Il a fait une ardente invective à la manière de Rome ou d'Athènes, il n'a pas fait un bon discours de circonstance. L'éloquence n'est-elle pas avant tout l'art de dire des choses convenables au pays, à l'auditoire, à la cause, au temps ? A quoi bon la colère qu'à provoquer la colère ? Quand on combat, bien ; quand on raisonne, non. Et puis à quoi bon, au moment où la République se légitime par la sécurité qu'elle doit au pays, à quoi bon lui dérouler des programmes de gouvernements innomés qui la font douter, trembler, rentrer dans les cœurs ? Que ferait dans un pays comme la France ce gouvernement sans forme, sans tête, sans main, comme ce *gouvernement direct* du

peuple que l'orateur a fait entrevoir à l'imagination déroutée de la France ? Ce gouvernement anonyme et irresponsable, où une assemblée souveraine, transformée en *commission des rapports*, parlerait devant ce que l'orateur appelle le peuple, qui voterait par *oui* et par *non* sur les matières de gouvernement ? Et qui est ce peuple ? et où serait ce peuple ? Est-ce celui de Paris ? est-ce celui des quarante mille communes de la France ? Et quelle place publique le contiendrait ? et quelle voix parviendrait à ses oreilles ? Et quel autre peuple compterait les votes ? et quel autre peuple le retiendrait le lendemain dans les lois qu'il aurait faites hier ? Le *Dante* a inventé le règne du feu dans son *Enfer*, pour punir les hommes coupables ; les auteurs de ce gouvernement direct du peuple, de ce *pandæmonium* de la place publique ont inventé le règne du vent sur la terre pour épouvanter les esprits républicains. Nous l'avons dit, ce serait le gouvernement du *Club universel* qui aurait pour législation les vociférations confuses de quarante mille multitudes et pour pouvoir exécutif l'anarchie de quarante mille volontés ! Soufflez sur ce monde inconnu qui n'est sur la carte d'aucune terre habitable. Si nous possédions,

comme M. Hugo, la coupe des illusions, nous nous garderions de la verser en un pareil moment à ce peuple. Ce n'est pas l'heure des songes, c'est l'heure des réalités. La réalité, c'est l'ordre à créer *un et fort* sous la République, par des institutions que tout le monde comprenne parce qu'elles sortent du sens vulgaire et des traditions de l'humanité. Nul ne leur donnera plus de splendeur que M. Hugo.

M. Coquerel a fait ensuite un excellent discours de conciliation. Homme de Dieu, il lui convenait de parler le langage de paix. Sa République n'est que le règne de la liberté et de la charité sur la terre. Il veut la révision pour éviter le choc entre les pouvoirs.

Après lui M. Grévy, un des hommes les plus accrédités de la gauche modérée, a posé avec une admirable précision d'idées et une logique éloquente la véritable question, celle qui entrave l'autre, la question de la loi du 31 mai ; une indisposition l'a saisi au milieu d'un des meilleurs discours que nous ayons entendus. Nous n'avons pas eu les conclusions, mais nous avons l'idée ; c'est la nôtre, nous le croyons du moins. Rendez d'abord le suffrage universel épuré, mais non restreint, à la nation, nous

délibérerons ensuite, et, si nous sommes bien informés, nous rendrons à notre tour au peuple le droit sans limites de nommer et de renommer les candidats de son choix.

Enfin est venu M. Dufaure, ancien ministre de l'intérieur sous le général Cavaignac, puis sous le président actuel. On connaît son honorable caractère et son remarquable talent. Talent *pédestre*, comme disait Horace, qui ne s'élève pas au-dessus du regard, mais qui marche avec élégance et vigueur de déduction en déduction à la vérité. Seulement quand la vérité est un peu loin ou un peu haut, il risque ainsi de la manquer. Rendons-lui grâce, il a dès le premier jour compris et senti la nécessité de la République ; il lui a prêté sa parole et sa main aussitôt qu'elle a fait appel à son patriotisme et à son éloquence, et hier il lui a prêté, en la défendant contre de téméraires réactions, une évidence et une force qui font de son discours une bonne journée pour la République.

Nous regrettons seulement qu'il ait été injuste dans deux parties de son discours. La justice ne fait-elle pas partie du bon sens ?

« M. de Lamartine, a-t-il dit, a, sans le vouloir,

dans un livre populaire, les *Girondins*, contribué à diminuer l'horreur que les crimes de la première république sont de nature à inspirer au peuple. » Nous sommes saturé de calomnie et nous buvons l'iniquité comme l'eau ; mais quand une voix aussi accréditée que celle de M. Dufaure se fait l'écho d'une prévention odieuse, nous y faisons attention. Nous ne répondons à M. Dufaure que par deux citations de ce livre, l'une sur la première terreur de 1792, l'autre sur la seconde terreur de 1793, que nous plaçons en note après cet article, pour ne pas distraire le lecteur de ce récit. On verra quel terroriste nous sommes !

La seconde injustice de M. Dufaure est celle qui fait porter sur le gouvernement révolutionnaire de 1848 l'accusation d'avoir pesé sur les élections par l'intimidation. Oui, une circulaire parut un jour à l'insu de ce gouvernement, circulaire parlant, en effet, la langue des proconsuls et tendant à intimider la France. Le lendemain, c'est-à-dire aussitôt qu'elle fut connue du Gouvernement, elle fut démentie, désavouée, rétractée, déchirée avec éclat à l'Hôtel-de-Ville par l'unanimité du Gouvernement. L'instruction du Gouvernement partit : « Ne pesez



pas d'un mot sur les élections : n'imitiez pas les gouvernements qui vous ont précédés. La pire des corruptions électorales, ce serait la peur. Appelez toutes les opinions aux comices ; n'en écarterez pas un seul de vos ennemis politiques. Laissez voter les vieux partis ; ils sont de la France comme vous ! Donnez-leur ce qui appartient à tous, sûreté, liberté, inviolabilité d'opinions ou de sentiments, et soyez sûrs qu'ils voteront pour la République, parce qu'elle est le salut de leur patrie. »

Quand on a sous les yeux de pareils actes *promulgués, affichés, exécutés* sur toute l'étendue de la France, est-il possible de parler de la tyrannie de ce gouvernement ? Et à qui aurait-il fait peur avec vingt ou trente commissaires désavoués par lui-même ? A douze millions d'hommes !!! Quelle pitié !

Quant à l'anarchie réprimée et à l'ordre rétabli après la révolution, dont M. Dufaure attribue et attire tout le mérite exclusif et toute la reconnaissance au gouvernement de son ami le général Cavaignac, comme M. Baroche l'attribue et l'attire au Président actuel de la République et à la majorité, nous ne protestons pas, cela est trop juste pour ne pas devenir historique !... nous ne le savions pas, mais nous

l'apprenons avec bonheur. Oui, sans aucun doute, c'est M. Dufaure et son gouvernement, qui ont reconquis le pouvoir sur l'anarchie en armes le 24 février sur la place publique ! C'est M. Dufaure et son gouvernement qui ont abattu le signe de la terreur arboré le 26 et le 27 sur la moitié de Paris ! C'est M. Dufaure et son gouvernement qui ont refusé au socialisme à la bouche de ses canons de signer ses programmes subversifs le 28 février ! C'est M. Dufaure et son gouvernement qui ont enrôlé et animé de leur âme l'invincible garde mobile ! C'est M. Dufaure et son gouvernement qui ont conservé la discipline de l'armée et qui l'ont portée en trois mois à cinq cent mille hommes dévoués à l'ordre !

C'est M. Dufaure et son gouvernement qui ont déconcerté par leur intrépide attitude la tyrannie des clubs entraînant cent cinquante mille hommes derrière eux le 17 mars ! C'est M. Dufaure et ses amis qui ont fait lever la patrie en armes le 16 avril au secours d'elle-même, et ressuscité ce jour-là la société ! C'est M. Dufaure et son gouvernement qui ont conservé la paix avec l'Europe au milieu des entraînements convulsifs vers la guerre de propagande C'est M. Dufaure et son gouvernement qui ont con-

voqué l'Assemblée nationale constituante, et qui l'ont assise à sa place au milieu de Paris ombrageux et résistant, pour abdiquer vite entre ses mains ! C'est M. Dufaure et son gouvernement qui ont marché le 15 mai sur l'Hôtel-de-Ville, surpris par les factieux, et qui les ont arrêtés et envoyés à Vincennes ! C'est M. Dufaure et son gouvernement qui ont appelé à Paris soixante-cinq mille hommes de troupes, et qui les ont remis à un général républicain pour dissoudre une sédition inévitable, prévue, nécessaire à combattre, facile à vaincre avec de pareilles forces promptement déployées ! C'est M. Dufaure et son gouvernement qui ont combattu et triomphé de cette sédition et qui se sont retirés après la victoire !... Encore une fois, nous ne savions pas tout cela, nous l'apprenons. M. Dufaure assure que c'est son gouvernement ; M. Baroche assure que c'est le gouvernement du Président, nous ne savons pas lequel a raison, mais, à coup sûr, ce n'est pas cet abominable gouvernement provisoire ! *Risum teneatis !*

N'importe qui ; M. Dufaure a fait un bon et honnête discours pour son candidat contre les candidats présumés de l'élection future. Quand on préconise

un seul homme, il faut bien un peu dénigrer les autres. Pourquoi le mot dénigrement serait-il dans le dictionnaire, s'il ne devait pas dans l'occasion faire, comme disent les grammairiens, partie du discours? Quant à nous, nous ne l'avons jamais employé contre M. Dufaure ni contre aucun autre. Hélas! la destinée ne se charge-t-elle pas assez de nous dénigrer tous? pourquoi l'aider?

Enfin est venu M. Odilon Barrot. Il n'a dénigré personne, lui; il n'a pas besoin de la petitesse d'autrui pour paraître éminent. Il l'est par l'honnêteté, par le talent, par l'estime, par le renom, par le courage dans l'occasion. Nous l'avons admiré le 24 février 1848 montant aux barricades, montant à la tribune, courant au ministère de l'intérieur pour devancer et retenir une révolution qui courait plus vite que lui, mais qui le respectait tout en l'écartant. Nous l'avons admiré davantage quand, après la République assise, il s'est dévoué à la gouverner sans rancune, parce qu'elle était une forme de son pays. M. Barrot était un homme bien préparé par les événements pour être le premier ministre d'une République indécise encore. Presque républicain sous la monarchie, presque monarchiste sous la République,

il reliait les deux époques confondues dans un homme de bien qui donnait des gages aux deux partis. Nous avons blâmé sa politique étrangère en Italie ; mais une faute grave qui n'était pas la sienne seule ne détruit pas tout un homme. Il est resté de lui un vrai patriotisme, une haute raison, un noble talent. Ce sont les qualités qu'il a montrées dans ce discours de trois heures. Il y a fait une analyse franche et forte des principales imperfections de la Constitution. Qui peut les nier ? Il a dit de bonne foi à la République : Vous êtes le seul gouvernement possible, rendez-vous de plus en plus acceptable en vous pliant aux conditions de tout bon gouvernement. Enlevez les prétextes contre vous en corrigeant les défauts d'une première ébauche.

Vous gagnerez le pays en vous assimilant davantage à ses mœurs, à ses traditions, même à ses faiblesses. Voilà ce discours. Nous regrettons seulement que le vieil homme, comme disait Louis XIV, ait un peu trop percé sous l'homme nouveau, et que les critiques contre la Constitution aient quelquefois porté jusque sur la République. Mais quand on a remâché vingt ans du constitutionalisme des trois pouvoirs à la tribune, peut-on s'étonner qu'il reste

quelque amertume sur les lèvres en parlant d'une forme plus simple de gouvernement ?

En résumé, le discours de M. Odilon Barrot est une bonne action de sa vie publique. Les républicains ombrageux peuvent s'en plaindre, la République nationale doit l'en remercier.

Nous n'avons plus qu'un mot à dire : c'est sur l'attitude du Gouvernement dans ce grand débat. Nous ne saurions assez le blâmer. Nous dirons pourquoi.

#### IV

Le Gouvernement, dans la question de révision, n'avait qu'un rôle : le désintéressement scrupuleux de lui-même et l'impartialité muette entre les pétitionnaires et les juges de la révision. Il pouvait seulement, s'il était interrogé et mis en cause, dire de son point de vue quels articles de la Constitution lui paraissaient susceptibles de rectification utile à l'action du pouvoir central. Avouons aussi que, si le Président de la République était attaqué dans sa dignité de magistrat ou dans sa dignité d'homme,

comme il l'a été par un orateur, ses ministres pouvaient le défendre ; car l'honneur, en France, est une loi aussi, et des ministres qui ne réclameraient pas le respect pour le chef absent de leur gouvernement paraîtraient manquer de courage ou d'honneur.

C'est ce qu'a senti et ce qu'a fait avec force et talent le ministre des affaires étrangères, M. Baroche, en prenant la parole contre M. V. Hugo. Nous sommes loin de le blâmer sur ce point. Mais nous ne pouvons l'approuver sur deux autres. Il a renvoyé personnalités contre personnalités : mauvaises armes qu'un gouvernement ne doit jamais relever, même quand on s'en est servi contre lui (dignité oblige). Le ministre, de plus, a attaqué l'autorité de la Constitution jusque dans son origine : les élections de 1848 et l'autorité de l'Assemblée constituante ! Attaquer les élections de 1848, c'est attaquer le *soleil*, aurait dit Napoléon. Une nation entière se levant d'elle-même en ordre à la voix de son propre salut, sans armée pour l'intimider, sans administration pour la corrompre, sans prétendant pour peser sur elle, et marchant à la suite de ses magistrats volontaires, de ses prêtres, de ses chefs de famille, aux comices pour y déposer douze millions

cinq cent mille votes indépendants de tout, excepté de Dieu, c'est là un fait qui éclate d'une telle évidence, que, comme le soleil, en effet, il éblouit.

Et c'est de là qu'est sortie, sans exclusion d'un seul citoyen électeur ou éligible, l'Assemblée constituante qui est venue recevoir la France des mains de la France, la sauver et la constituer ! Trouvez une origine plus nationale, plus complète, plus libre et plus pure de gouvernement, si vous la savez !... Est-ce l'antique monarchie sortant d'un mystère et couronnée par un miracle populaire dans une basilique ? Est-ce la Constitution de 1791 sortant de l'insurrection de la Bastille et de la promenade du peuple des Halles à Versailles ? Est-ce la Constitution de 1793 sortant du 10 août et de l'assaut des Tuileries par la commune de Paris ? Est-ce la Constitution de 1793 sortant du sang de Louis XVI et confisquée le jour même de sa promulgation par la terreur, pour être remplacée par l'échafaud ? Est-ce la Constitution du 18 brumaire sortant d'un conciliabule de soldats conspirant dans la rue de la Victoire, et de l'embauchement d'un régiment de dragons commandé par Sébastiani ? Est-ce la Constitution de 1814 sortant du cabinet de M. de Talleyrand



et d'un roi exilé, sous les pieds d'un million d'étrangers foulant le sol de la patrie ? Est-ce la Constitution de 1830 sortant du Palais-Royal et de deux cents députés, fraction sans mandat d'une chambre dissoute au bruit du tocsin et du feu des trois journées de juillet ? Qui oserait le dire ? Et où était la nation dans tout cela ?

Dans toutes ces origines, le droit manquait. Ici une faction, ici une sédition, ici une commune de Paris, ici une intrigue, ici une violence étrangère, ici une usurpation domestique, ici un subterfuge parlementaire, prenaient la place, le droit, le rôle, la voix de la nation pour lui imposer une Constitution. En 1848, le jour de Pâques, tout s'efface devant la nation elle-même ; ni épée, ni intrigue, ni étranger, ni prince, ni parlement ; rien que le peuple lui-même, le peuple en présence de Dieu ! Il nomme ses représentants, ses représentants délibèrent sa Constitution, ils la proclament, elle règne !!! Et vous osez infirmer une telle origine trois ans après, dans l'intérêt de qui ? D'un homme qui n'est quelque chose que par la vertu de cette Constitution qui lui a dit : *Sois !* Et par la voix de qui ? Par la voix d'un des ministres de cette Constitution qui lui a dit :

*Parle!* Parle pour me défendre toutes les fois qu'une faction osera me contester !

Cela fait un de ces contre-sens presque inconnus dans l'histoire. Ce discours du Gouvernement est le coup d'État de l'inconséquence.

Mais que seriez-vous, vous qui parlez, sans la Constitution de 1848 ?

Mais que serait la loi ?

Que serait la majorité ?

Que serait l'Assemblée ?

Que serait le Président de la République lui-même, et où serait-il ?

Que serait la France ?

Problème ! néant ! confusion ! chaos ! illégalité ! loi du hasard, loi du plus audacieux ! loi du plus criminel ! chose sans nom !

Et c'est là ce que vous avez l'imprudence de dire à ce peuple, à ces soldats, à ces factions, à ces clubs, à ces sectes, à ces foules, que nous ne pouvons intimider, dominer, enchaîner par le respect à la loi souveraine de tous que par l'autorité foudroyante de la Constitution, volonté, œuvre et garantie de tous !

Si la Constitution n'a point d'autorité morale à vos yeux, nommez-vous franchement alors de votre

vrai nom, vous qui parlez au nom du Gouvernement contre le Gouvernement lui-même ! Vous n'êtes rien de légal ; vous vous nommez usurpation ou anarchie ! dites-le franchement, cela vaudra mieux ! La France, qui ne veut être ni anarchie ni usurpation, avisera !

Voilà les réflexions qui nous montaient au cœur pendant la première partie du discours de M. Barroche. Soyons juste, il s'est hâté de désavouer le mauvais sens involontairement donné à ses paroles, mais l'écho même en sonne encore mal. Il faut l'étouffer.

Que ce langage aventuré, avoué ou rétracté du Gouvernement, est loin de celui que nous attendions dans cette discussion, langage que nous implorons depuis longtemps, qui pacifierait à l'instant la France, et qui rendrait sans prétexte et sans excuse le refus des améliorations désirées dans la Constitution !

Si les ministres étaient montés à la tribune et s'ils avaient dit ceci :

« Nous vous apportons avec respect et avec confiance la pensée réfléchie du Président de la République. Il croit que la Constitution est susceptible de

deux ou trois améliorations ; l'épreuve du Gouvernement pendant ces trois années les a démontrées utiles et possibles. Il croit que la République gagnerait en force et en stabilité à ces deux ou trois amendements à ses institutions. Il croit qu'une Assemblée de révision dont la tâche serait limitée à la correction de ces deux ou trois points n'offre aucun danger réel, vu l'excellent esprit qui anime l'immense majorité du peuple. Une révision totale en offrirait, non parce que la République pourrait y être désavouée, mais parce que le peuple prendrait ombrage de cette possibilité seulement, et que l'inquiétude et l'agitation seraient un mal.

» Parmi les modifications à la Constitution, on parle de la rééligibilité des Présidents : il n'est pas permis au président actuel d'émettre un avis dans sa propre cause. A vous seuls de délibérer sur ce problème constitutionnel. On fait peser sur vous et sur la République la menace d'une réélection inconstitutionnelle par le peuple, en 1852 : cette menace est une insulte à la conscience du Président autant qu'à votre indépendance. Bonaparte annule d'avance tous les votes qui porteraient son nom, dans le cas où vous n'auriez pas voté la révision, et

où la révision n'aurait pas déclaré la rééligibilité. Ne pensez pas à lui, pensez à la République, à la France, à la société. Le nom du Président est une gloire pour la patrie, il ne sera jamais une pression sur la liberté, un déshonneur pour notre histoire. »

Ces paroles, suivies d'une proposition de loi pour restituer la plénitude du suffrage universel trop profondément altéré par la loi du 31 mai, auraient rétabli à l'instant la sécurité dans le pays, l'avenir dans les imaginations, la bonne volonté dans la Chambre. C'était la paix, la réconciliation, la confiance réciproque, le coup d'État de la probité politique, la cordialité des pouvoirs rétablie, le sang-froid rendu aux esprits, l'activité rendue aux affaires, la lumière émanant du cœur et tombant sur les ténèbres de la situation !

Oh ! oui, le Gouvernement commence à être coupable ! coupable de silence ! coupable de retard dans le bien ! coupable de mystère ! Et quel est son crime ? Il se tait !

Mais ce qui ne fut pas hier peut-être demain. Nous ne nous laisserons jamais de bien espérer des hommes, surtout quand ils sont en face de l'histoire, en face de leur conscience et en face de leur nom.

## LIVRE TRENTE ET UNIÈME

### INIQUITÉ DES PARTIS.

#### I

Août 1851.

Le *Journal des Débats*, cette feuille qui a depuis soixante ans en France tous les mérites et tous les vices des différentes époques qu'elle a traversées, philosophique avec la révolution, despotique avec l'Empire, aristocratique avec la Restauration, insurgée avec les journées de juillet, bourgeoise et complaisante au fait accompli avec l'illégitimité, rogue et pleine de défi aux réformes avec le dernier cabinet de Louis-Philippe, convenable, raisonnable, sagement conservatrice dans les premiers temps de la République, violemment réactionnaire une fois le moment du danger social passé, injuriant aujour-

d'hui et envenimée de rancunes et de calomnies contre les hommes et les choses de la démocratie, ne cesse d'incriminer dans ses articles et jusque dans ses feuilletons, terrain jadis neutre, réservé aux lettres, les événements de ces quatre dernières années et de les travestir pour les faire mieux détester. Selon cette feuille, comme selon son auxiliaire en démolition, le *Constitutionnel*, c'est la République qui a fait la révolution, et on ne saurait se jeter assez vite dans une révolution pour en sortir. Seulement le *Journal des Débats* tend aux orléanistes la main d'un enfant pour les tirer de cette exécration République ; le *Constitutionnel* tend à la bourgeoisie une urne électorale, inconstitutionnelle et révolutionnaire, et lui dit : « Étouffez pacifiquement la République dans cette urne sous un vote déloyal et insensé. »

La contre-révolution des *Débats* est une contre-révolution de vengeance, la contre-révolution du *Constitutionnel* est une contre-révolution d'ambition. Vengeance et ambition, deux vices dont un seul, en se donnant satisfaction, suffit pour perdre une société ! Quels principes pour fonder la France ?

Or remarquez que ces deux journaux sont préci-

sément les deux organes des deux partis qui ont fait à la main la révolution de 1848, le *Journal des Débats* en caressant les confiances folles du dernier roi dans la puissance d'une intrigue pour fonder et soutenir une fausse monarchie, et en encourageant avec la plus aveugle insolence le ministère de M. Guizot à lutter avec la démocratie grandissante qui demandait qu'on élargît ses institutions à sa taille ; le *Constitutionnel* en enrégimentant toutes les oppositions bourgeoises, toutes les passions, toutes les ambitions parlementaires, dans une ligue à mort contre le *règne* du roi, ligue commençant par la coalition de 1840 et finissant par les banquets de 1848. Si la révolution tout entière n'est pas dans ces deux faits, l'un appartenant aux *Débats*, l'autre revenant de droit au *Constitutionnel*, je ne sais où l'histoire la signalera.

Si ces deux feuilles avaient donc l'ombre de mémoire et de conscience de discussion, elles feraient ce que le repentir commande à tous les partis qui ont de s fautes, des excès, des imprudences à se reprocher dans les affaires de leur temps ; elles diraient : nous avons été téméraires, nous dans la résistance, nous dans l'impulsion : une grande part,



la part principale dans les ébranlements de la révolution de 1848, nous revient, nous le reconnaissons; nous ne rejetons pas nos iniquités sur d'autres, mais nous portons avec tous le fardeau commun. La République conservatrice, progressive et modérée nous reste comme base d'ordre, d'intérêts de société, ne la flétrissons pas de nos invectives, ne poussons pas tous les matins à son renversement, car, quand nous l'aurons détruite dans l'esprit des masses, qu'aurons-nous en face de nous? Une autre révolution! révolution que nous aurons faite encore comme celle de 1830, comme celle de 1848, que nous rejetterons sans doute encore sur je ne sais qui, mais qui se souciera peu de nos récriminations, qui nous fermera la bouche avec le bâillon sanglant d'une Convention, et qui emportera encore par notre faute ce que la République en 1848 a respecté et sauvé!

## II

Il faut pourtant répondre par des faits à ces imprecations incessantes de ces deux feuilles rejetant

sur la République, pour populariser chacune leur coterie, les malheurs et les dangers inséparables d'une révolution qu'elles ont faite.

Raisonnons les faits à la main.

Les faits, les voici :

Une révolution, amenée par les causes que nous venons de dire, éclate inopinément pour tous en 1848.

*Le Journal des Débats* est confondu.

*Le Constitutionnel* est dépassé.

Les ministres, si assurés d'eux-mêmes, aujourd'hui sont insuffisants.

La monarchie, si inébranlable, si bien avertie, si bien armée, est évanouie.

Tout est balayé en quelques heures par un vent qui vient de plus loin et de plus haut que l'intelligence des hommes d'État et du peuple lui-même.

La République est proclamée : à moins de proclamer le néant, nous défions M. de Bonald, M. de Maistre, les *Débats* ou le *Constitutionnel* eux-mêmes d'avoir pu proclamer autre chose sur les ruines de trois monarchies tentées et pulvérisées.

A dater de cette heure, que fait donc cette République ?

Démolit-elle la société?

Renverse-t-elle les temples?

Proscrit-elle les citoyens?

Établit-elle des catégories dans le droit de souveraineté de tous?

Se fait-elle dictateur?

Se fait-elle Convention?

Déclare-t-elle la guerre à tous les trônes?

Institue-t-elle des tribunaux révolutionnaires?

S'arme-t-elle de la hache?

Fait-elle banqueroute?

Déchire-t-elle le grand-livre de la dette publique?

Pousse-t-elle la bourgeoisie émigrée hors du territoire et vend-elle ses biens?

Fait-elle les emprunts forcés?

Dépouille-t-elle un seul citoyen, même la famille du roi en fuite, de ses propriétés?

Abandonne-t-elle la justice aux opinions?

Livre-t-elle l'armée à l'indiscipline? la famille au socialisme? le capital aux systèmes? les foyers aux chimères spoliatrices ou démagogiques?

Le Gouvernement au hasard?

Le pays à une faction?

La souveraineté à un autre souverain que la représentation nationale ?

De tous ces crimes d'une démocratie révolutionnaire, débordée, spoliatrice, sanguinaire, usurpatrice, violente, tyrannique, nous vous défions d'en imputer un seul à la République de 1848.

Nous ne savons pas ce qui arrivera, mais quel que soit le sort que la Providence réserve à cette grande révolution, à ce second enfant de la démocratie en France, ce sera l'éternel honneur de la République d'avoir intrépidement combattu les factions qui voulaient la dénaturer, s'en emparer, la pousser aux violences, et de s'être livrée dès le premier jour, et toujours, et tout entière, à la merci, au jugement, aux outrages mêmes de la représentation légitime du pays évoqué par elle ! Si elle était ce que vous dites, une surprise, une violence, un larcin fait au pays, un vol avec effraction de trône fait à la nation dépouillée de son libre arbitre, le crime de quelques scélérats obscurs conjurés contre la liberté publique, elle ne serait pas aujourd'hui en butte à vos odieuses imputations, en question, volontairement en question, discutée, invectivée, flétrie par ces deux organes de la

royauté qu'elle a non pas renversée, mais remplacée, elle ne serait pas proscrite seule de ces égards dont elle n'a voulu proscrire personne !... Non, elle serait ce que les hommes qui ne comprenaient pas la vraie grandeur morale lui conseillaient d'être, elle se serait, comme la première République, épurée de ses ennemis par des lois exclusives, appuyée sur une convention implacable, entourée de tribunaux d'opinion, défendue par des proscriptions, des confiscations et des proconsuls, imposant l'ostracisme aux suspects, le silence aux ennemis, la mort aux conspirateurs ! et ces journaux qui la jugent et dont elle accepte le jugement, seraient eux-mêmes à sa barre, à ses pieds et jugés par elle ! Mais alors la République n'eût été que la victoire et l'oppression d'une opinion sur une autre, d'une classe sur toutes les autres classes ! elle ne serait pas la liberté, elle ne serait pas la justice, elle ne serait pas le droit commun de toutes les opinions et de toutes les classes se pondérant les unes les autres dans une équitable balance de volontés. C'est la liberté, c'est la justice, c'est la majorité sincère qu'elle a voulu être, c'est pour cela qu'elle a consenti à être tous les jours en accusation devant

ces opinions hostiles, devant ces vaincus implacables, devant ces feuilles envenimées qui lui pardonnent bien ses crimes, mais qui ne peuvent lui pardonner sa modération.

### III

Les dangers étaient extrêmes le lendemain de la révolution, qui le nie ? La République, toute faible, tout inattendue, tout improvisée qu'elle était, a-t-elle donc été inégale à ces dangers ? Énumérons-les encore :

Qui pourra dire que cette République, dans sa première explosion, a profané un temple, insulté une foi, violé une conscience, enfoncé une porte, spolié un meuble, usurpé un sillon d'un seul citoyen parmi quarante millions d'hommes ? La preuve en est dans le fait : où sont les émigrés de 1848 ? Quelle est la monarchie qui pourrait en dire autant en s'établissant sur les ruines d'une autre ? Il n'y en a pas une qui n'eût été obligée de proscrire et de combattre pour son trône contre un

autre trône, pour sa caste contre une autre caste ; demandez-le aux plus douces et aux plus récentes ! Demandez-le à 1815 et à ses listes de proscription, et à ses tribunaux militaires, et aux crimes du Midi commis non par elle, mais en son nom ! Demandez-le à 1830 et à ses guerres civiles dans la Vendée, et à ses cours des pairs, et à ses cachots de Blaye !

Quelle monarchie pouvait extraire à l'instant du sein du peuple à l'Hôtel-de-Ville, la nuit même qui suivit la révolution, la force armée, et soudainement disciplinée, destinée à contenir par sa propre main la révolution elle-même ; la garde mobile, ces vingt-cinq mille enfants du peuple pris dans les éléments les plus turbulents de la population débordée de Paris, évoqués par un seul mot de la République du fond du tumulte pour venir prêter main-forte à la répression de tous les tumultes, changeant l'émeute en armée, et sauvant cinq fois la République et la société en cinq mois comme des vétérans de l'ordre ? Est-ce que ce peuple levé contre la royauté aurait répondu ainsi à l'appel d'une de vos monarchies contre l'autre avec la même confiance qui lui fit répondre ce jour-là à ma

voix, parce qu'elle était la voix de la République ? Où étaient donc, dans cette foule qui nous prêta ses vingt-cinq mille enfants, les partisans de la monarchie d'Orléans contre la monarchie d'Henri V, ou les fanatiques de la monarchie d'Henri V contre la monarchie d'Orléans ?

Et l'armée ? que serait-elle devenue entre les mains d'une de vos monarchies ? Il n'y a pas une de ces monarchies, inaugurée par une révolution semblable, qui n'eût été obligée d'épurer l'armée de la monarchie tombée pour s'en faire une armée personnelle ? Souvenez-vous donc du licenciement de 1814 ! des épurations de 1815 ! des officiers à demi-solde, élément implacable des révolutions ; de l'armée de la Loire, élément redouté de guerre civile ; de l'expulsion des officiers en 1790 et 1791, de l'indiscipline, de la désorganisation, de l'insurrection dans tous les régiments et dans toutes les escadres ! Une monarchie relevée contre une autre renouvelait de nécessité tout cela. Et votre armée, que la République écarta seulement un moment du foyer de la capitale pour la préserver de la contagion de l'indiscipline, mais que nous livrâmes à ses chefs les plus vigilants sans leur demander leur



opinion; notre armée, recrutée de cent mille hommes, fortifiée, armée, conservée pure de toute insubordination, fut conservée par la République et reconstituée plus forte et plus incorruptible que nous ne l'avions reçue? Je le répète, quel fut l'officier destitué pour cause d'opinion dans toute l'armée française? Quel fut le soldat qui refusa service à la République? Quel fut le corps qui se leva pour une monarchie contre le peuple? Croyez-vous qu'il en eût été ainsi si, au lieu de la République, vous eussiez proclamé l'une ou l'autre des monarchies rivales? Croyez-vous, par exemple, que, si vous aviez proclamé ou la monarchie impériale ou la monarchie légitime, ces jeunes princes de la royauté d'Orléans, qui étaient les uns à la tête de la flotte en mer, les autres à la tête de cent mille hommes en Afrique, se seraient inclinés devant un trône comme ils firent honorablement et sans hésiter devant la patrie, représentée par l'impartialité d'une République?

Non, vous le savez bien, la condition d'une République, c'était l'impartialité du Gouvernement et l'unanimité de l'autorité nationale! La monarchie quelconque, c'était un parti, la nation représentée

par la République ne trouvait que des citoyens et des soldats obéissants ou résignés, un parti ne pouvait trouver que des partisans ou des rebelles ! La République seule pouvait vous conserver l'armée.

Mais les *Débats* et le *Constitutionnel* ne cessent d'écrire : « La République a été agitée, menacée, attaquée même dans les premiers temps par des agitations, des turbulences du peuple en mouvement, des manifestations des factions de la rue ; elle menaçait la société, la propriété, la famille par des doctrines subversives qui s'enrégimentaient deux ou trois fois à la voix de quelques tribuns terroristes ou communistes pour pervertir la République, épurer son gouvernement provisoire, créer les dictateurs de factions, détrôner le suffrage universel, établir la tyrannie de quelques utopistes du bouleversement social, ou la tyrannie de quelques parodistes de la terreur et de *Danton* au-dessus de la souveraineté de la nation et du suffrage universel ? Et ces feuilles, échos des plus absurdes rumeurs de l'ignorance ou de la calomnie, disent : C'est là la République ! »

Oui, en effet, c'est la République, seulement il y a une petite différence à faire entre la vérité et vos

incriminations, c'est contre la République que ces conspirations ont été tentées, et c'est par la République qu'elles ont été combattues, dissipées, vaincues ! Par quoi ? Par la seule force morale du mot de République ! par la seule magie toute-puissante du mot de suffrage universel, par le seul défi adressé à ces factions de violer impunément la souveraineté du peuple dans cette ombre de gouvernement provisoire, qui n'était pas encore le suffrage universel, mais qui imposait en son nom l'immobilité et l'obéissance aux factions.

#### IV

Ni les *Débats*, ni le *Constitutionnel*, ni l'*Assemblée nationale* ne connaissent la vérité sur ces journées dont ils accusent la République, et qui seront, quand on les saura, la plus grande preuve de sa pureté et de sa force dès son berceau. S'ils les connaissaient, ils seraient obligés de confesser la fermeté invincible et le bon sens de la République dans ces circonstances les plus extrêmes et les plus désarmées de toutes celles de notre histoire.

Voyez toutes ces crises que vous retournez contre la République : elle fut le jouet de toutes les factions, dites-vous ; elle ne sut résister à rien ni à personne.

La première de ces crises est le 17 mars. Savez-vous ce que c'est que le 17 mars ? Je vais vous déchirer à demi le voile, et vous verrez si la République fut aussi faible et aussi impunément violente que vous le supposez !

Une faction qui voulait l'intimidation d'une partie de la nation par l'autre, de la bourgeoisie par les prolétaires, et contraindre le gouvernement à se faire l'instrument de ses excès, profite de l'émotion causée par une démonstration imprudente de l'ancienne garde nationale bourgeoise réclamant contre l'égalité des costumes et rassemblée sur la place de Grève, non en armes, mais en uniforme. Cette faction dit aux masses du peuple : « Voyez, la bourgeoisie veut violenter le gouvernement provisoire et porter atteinte à la République. Levez-vous avec nous, et venez protéger avec l'armée innombrable du peuple le gouvernement provisoire menacé. » Pendant ce temps, quelques républicains timorés croient eux-mêmes qu'il est bon que le peuple ma-

nifeste ainsi son unanimité de volonté en faveur du Gouvernement; ils prêtent la main aux meneurs de ce mouvement, et favorisent de toute leur autorité officielle l'idée d'un grand déploiement de peuple aux yeux de la bourgeoisie, afin de montrer seulement la revue de leurs forces à leurs ennemis et sans aucune autre idée de violence ou d'épuration. Par ces appels combinés, le peuple se lève en effet au nombre de deux cent mille hommes sans armes; il inonde les avenues et les quais de Paris, il veut se faire passer en revue sous les murs de l'Hôtel-de-Ville. « Nous venons, disent-ils, protéger le Gouvernement contre ses ennemis et contre les ennemis de la République! » Mais que se passait-il dans l'asile des conciliabules des factions pendant cette émotion artificielle et téméraire des masses, soulevées, je le répète, à bonne intention par quelques hommes mal inspirés? Il se passait ceci : quelques communistes, quelques terroristes, quelques meneurs de sectes et de clubs les plus exaltés avaient pris, à l'insu du peuple, la tête, la direction et la parole pour le peuple lui-même; ils précédaient les colonnes; ils montent à l'Hôtel-de-Ville, où le Gouvernement, sans armes et sans soldats, les attendait armé

de la seule autorité morale et du nom de la République. Ils entourent le Gouvernement; ils le somment avec menaces de leur obéir ou de se retirer; ils désignent plus spécialement certains membres par leurs noms parmi ceux dont ils se défient; le Gouvernement unanime s'aperçoit que ces hommes veulent profiter des apparences de cette immense manifestation pour imposer à la République des conditions de violence, de communisme, de règne des sectes qu'aucun de ses membres ne veut subir; il résiste avec intrépidité et avec unanimité aux menaces des chefs de sectes; il les harangue par toutes ses voix, sans exception, il les défie d'accomplir leurs menaces. L'indécision s'empare des factieux à la vue de cette résistance qu'ils n'attendaient pas. Pendant ce conflit dans l'intérieur de l'Hôtel-de-Ville, le peuple, qui croit simplement prêter appui à la République honnête, pousse des acclamations unanimes en faveur du Gouvernement et de ses membres les plus modérés. A ces cris les factieux déconcertés se retirent, et le peuple rentre dans ses foyers, croyant seulement avoir obéi au Gouvernement et prêté-main forte à l'ordre et à la République des honnêtes gens.

Voilà toute la vérité et l'exacte vérité sur le 17 mars, cette journée qui a tant frappé de stupeur Paris et la France. On a cru y voir et on a dû y voir du dehors une insurrection colossale des prolétaires contre la bourgeoisie; cette revue du peuple n'a été, en réalité, qu'une insurrection pour le gouvernement modéré de la République, d'un peuple trompé par ses bonnes intentions et fermement convaincu qu'il venait défendre contre une faction l'ordre républicain et la société!

Où est le crime? où est la faiblesse de la République?

## V

Le 16 avril fut autre chose, sans doute; mais vous allez voir si les masses en furent complices et si, au contraire, ce ne fut pas le soulèvement unanime de ces masses au seul mot de République qui submergea les factions extrêmes.

Les factions communistes et terroristes, désespérées de n'avoir pu faire arborer le drapeau rouge, décréter la dictature révolutionnaire, indéfinie,

ajourner les élections, proclamer le gouvernement conventionnel des tribuns d'une seule classe contre toutes les autres; furieuses enfin de voir les élections qui s'approchent et la fin de leurs ambitions exclusives, conspirent; elles se décident à ne pas attendre que les élections aient donné une autorité légale à la France, à renverser dans la République l'obstacle qui les arrête. Aucune force publique n'existe encore pour les contenir, d'un mot le danger la fait surgir; la garde mobile et la garde nationale se confondent à notre voix dans un même élan, la société couverte de cent mille bras fait face avec nous aux factions; elles rentrent dans l'ombre.

Où est la défaite?

## VI

Même chose au 15 mai, où les factions extrêmes de l'intérieur, s'associant aux démagogues polonais, violent un moment la représentation nationale. Par quelles mains le gouvernement éphémère de ces factions est-il étouffé? Qui arrête leurs chefs?



Qui venge leur injure ou leur démente ? Les mains de la République !

Mais les journées de juin, répètent sans cesse les journaux intéressés à fausser la vérité ? Eh bien, non, les journées de juin furent l'inévitable conséquence non de la République, mais de la révolution. Qu'elles retombent donc avec justice sur la révolution, non sur la République ! Est-ce la République, ou la révolution faite sous les ministres et sous les armes de la monarchie, qui avait jeté en vingt-quatre heures sur le pavé deux ou trois cent mille ouvriers et leurs familles, et leurs enfants, et leurs vieillards hors des ateliers fermés le lendemain, sans travail, sans salaire et sans pain, sur le pavé de la capitale, et qui contraignait la société à les nourrir et à les solder d'un salaire de subside à la misère, sous peine de leur donner la France à dévorer et de créer partout les éléments d'une *Jacquerie* industrielle sur notre sol ? Le moment où, le gouvernement national rétabli, il faudrait licencier ces ateliers nationaux par le travail d'abord, puis par la force, était prévu, la République savait parfaitement qu'il y aurait en ce moment émotion, coalition, sédition, résistance. Qui donc avait formé pour cela les vingt-cinq mille

hommes de cette admirable garde mobile, qui, à l'inverse de l'armée de *Santerre*, en 1793, fut l'armée révolutionnaire de l'ordre, au lieu de l'armée révolutionnaire de la terreur? Qui donc avait recruté, conservé, augmenté, appelé l'armée autour de Paris et de Lyon? Qui donc la remettait plus forte et plus nombreuse que sous la monarchie aux ordres de l'Assemblée nationale? Qui donc avait fait venir d'Afrique un général républicain pour la commander dans ces journées trop prévues? Qui donc avait mis dans sa main, vingt jours d'avance, soixante-cinq mille baïonnettes et une garde nationale de cent quatre-vingt mille hommes en réserve? On fait un crime à la République des journées de juin, je ne crains pas de défier à cet égard l'histoire toujours véridique, elle dira qui a prévu, préparé, armé, dirigé, combattu de son esprit deux mois avant, de sa personne, de son désespoir dans le feu de l'événement. Elle dira si ces journées, qui connaissaient bien leur obstacle, n'ont pas commencé partout par les cris de mort contre les républicains modérés. Elle dira si la République et nous nous avons hésité à les aborder face à face, avec la conscience de la force et du droit de la République

contre une criminelle faction. Elle dira enfin si aucune monarchie pouvait se défendre avec autant d'audace et d'énergie, sans regarder derrière soi ! Vous l'avez vu en 92 au 10 août, en 1815, en 1830, en 1848, la monarchie ne peut pas tirer impunément le canon sur une émeute, son canon fut toujours encloué ; le canon de la République le fut-il ? Non, parce que sous la République, c'est le peuple lui-même qui le tire pour sa défense ! c'est le peuple qui le tire contre une faction !

Cessez donc non de déplorer, mais d'accuser la République des journées de juin ! C'est la République qui était attaquée comme avant-garde de la société tout entière, et jamais la société ne fut mieux couverte, mieux défendue, mieux vengée que par le canon du peuple !

## VII

Mais allons plus avant dans la discussion, puisque ces journaux y reviennent sans cesse, et voyons les garanties que le rétablissement téméraire d'une des

monarchies quelconques donnerait à la société à l'ordre, à la paix ou à la trêve des partis ! Dévoilons l'abîme, et osons le sonder tel que tout homme de sens l'entrevoit le lendemain de votre imprudent triomphe ! Est-ce Henri V que vous appellerez ? Dieu me préserve de blasphémer en vil insulteur de l'innocence et de l'infortune un enfant devenu un homme par des qualités personnelles qu'on dit éminentes, qui n'a connu de la royauté que l'exil et dont personne plus que moi n'a porté le deuil dans son cœur quand une révolution purement dynastique jeta sa mère et son berceau hors d'un palais ! Non, on connaît à cet égard mes sentiments, le droit des peuples seul a été supérieur dans mon esprit aux hérédités de sentiment et de tradition de famille pour le fils légitime des siècles. J'ai déploré l'usurpation de 1830 ; mais le peuple n'usurpe rien, lui, tout est à la nation dans la nation, même son trône. Mais je suppose qu'aujourd'hui, plus justes au moins dans votre versatilité, vous détroniez le peuple pour remettre Henri V aux Tuileries. Vous entendez sans doute quelques heures ces acclamations qu'une iniquité de famille réparée fait toujours pousser aux partisans fidèles de cette ré-

paration. Je les comprends, je les honore, c'est l'expiation des trois exils et de je sais combien d'échafauds dont la patrie redoit l'indemnité à une famille royale ! Mais le lendemain ? entendez-vous le murmure et bientôt le mugissement de ce peuple immense de sept à huit millions d'hommes, peu républicains aujourd'hui si vous voulez, parce qu'ils sentent le poids de la République portée par eux, mais républicains frémissants le jour où ils auront perdu la République parce qu'on leur montrera à chaque mouvement de la royauté légitime les nobles, l'émigration, le clergé, la féodalité, la contre-révolution en haut avec le jeune roi dans son palais et prêts à en ressortir tous les jours avec les institutions, les inégalités, les aristocraties, les églises exclusives, les jougs, les humiliations, les revendications du passé ! Voyez-vous les autres dynasties jalouses épier de l'œil et montrer du doigt à leurs partisans chaque geste, chaque sourire, chaque regard bienveillant de la royauté légitime et l'interpréter à ce peuple en conjuration contre ses principes et contre ses droits nouveaux ? Les voyez-vous refaire alors avec un succès certain contre Henri V ces mêmes fusions, ces mêmes coalitions d'antipa-

thie que l'*Assemblée nationale* tente vainement aujourd'hui contre la République ? Républicains, Bonapartistes, Orléanistes surtout, les voyez-vous amasser, remuer, amonceler partout comme en 1847, et bien plus qu'en 1847, tous les éléments d'opposition, jusqu'au communisme, et les lancer sans repos contre ce trône jusqu'à ce qu'une seconde et pire révolution de juillet remportât ce trône ou l'engloutît dans un second 92 ! Dieu préserve dans de telles circonstances un prince innocent d'un trône perfide qui ne serait qu'un tombeau sur un écueil de sa race et de son pays !

Rappellerez-vous la royauté illégitime avec la femme, l'enfant, la tutelle qui représentent les trois faiblesses des monarchies ? Retournez alors les choses, voyez le cri d'indignation des seuls royalistes qui aient avec eux un sentiment et un principe ! voyez la colère des masses républicaines dépossédées, la colère du Midi et de la Vendée déjoués, la colère de la guerre civile recommençant avec des éléments mille fois plus incendiaires que sous *Charette* et *La Rochejaquelein* dans vos provinces légitimistes ! Voyez la triple coalition de deux royautés évincées et d'une République une seconde fois sur-

prise, non plus sur le balcon de l'Hôtel-de-Ville, mais dans les entrailles mêmes du peuple dépossédé sur tous les points du sol ! Ce ne serait pas une royauté qui dévorerait en trois mois cette misérable tutelle d'un enfant et d'une femme, n'ayant pour eux que leur sexe, leur âge, mais ni principe, ni tradition, ni droit, ni Midi, ni Vendée, ni noblesse, ni Église pour les soutenir ; ce serait l'incendie à jour fixe de la patrie et de la société ! Il peut y avoir de grands citoyens utiles un jour à la République dans cette maison, je n'y connais pas de roi !

Sera-ce l'empire ? Je ne le discute plus. L'empire n'est qu'une de ces trois choses : un homme, et cet homme est enseveli depuis trente ans sous le catafalque des Invalides. Un despotisme militaire ? et la France n'est pas un Bas-Empire pour le supporter.

Une guerre universelle avec l'Europe ? et la guerre aujourd'hui est le contre-sens du monde et du peuple !

Que serait donc un empire ? Vous voyez dans vos rues ceux qui acclament ce fantôme ! ce serait une insurrection prétorienne de faubourgs, un *grand 15 mai* triomphant d'une représentation nationale avec

un chef sans autre titre que son attentat ? Cela durerait pour la France juste le temps d'être regardé en face, cela s'évanouirait dans une sédition, comme cela serait né dans une émeute de baïonnettes ! Et la démagogie viendrait recouvrir au second flot cette démence qui serait sortie d'elle !

N'en parlons même pas ! On voit ce qui suivrait, et on frémit. Mais ces journaux disent : Nous nous unirons ; la fusion ! Eh bien ! la fusion de quoi ? La fusion de deux principes qui se neutralisent, qui s'excluent, qui se combattent, qui se détrônent, qui se proscrivent, qui s'immolent, bien plus qui se flétrissent depuis un siècle ? La fusion de la maison des Bourbons avec la famille d'Orléans ?

Eh bien, j'admets que l'un de ces principes fasse amende honorable à l'autre ; j'admets qu'ils se concertent et se combinent pour régner ! Lequel régnera ? Ce ne sera pas la branche cadette, n'est-ce pas ? Vous ne supposez pas que l'héritier légitime se subordonne à l'usurpateur et grossisse la cour des spoliateurs de sa famille et des flétrisseurs de sa mère ? Ce sera donc la royauté légitime ? Eh bien, de ce jour-là, du jour où la branche illégitime se sépare, rompt avec la révolution, son principe, pour



se rattacher, par le vil appât d'une ambition au trône, à la légitimité, c'en est fait d'elle; ce n'est plus que la légitimité avec quelques princes de plus dans sa cour. Elle règne, si elle doit régner, à ce titre de pré-  
possession légitime et divine, qui est l'antagoniste du droit national, l'insulte et la menace au principe populaire; le charme est détruit, la légitimité s'appelle d'*Orléans* au lieu de s'appeller *Bourbon*, et elle retrouve dans la nation révolutionnaire et révolutionnée les mêmes antipathies, les mêmes ombrages, les mêmes revendications républicaines que la monarchie légitime. Elle marche à un second 92, à un second 10 août, à un second 1815, à un second 1830, à un second 1848, pour avoir trahi à la fois en soixante ans deux principes, le principe héréditaire en 1793, le principe révolutionnaire en 1852! Deux apostasies pour un trône! Ni peuple, ni révolution, ni légitimité, sur le trône ne la reconnaîtront plus.

D'ailleurs les journaux de la fusion savent-ils ce que font ces antipathies coulant avec le sang dans les veines de deux branches d'un même trône, se disputant depuis un siècle *per fas et ne fas* les trônes et les popularités dans un même empire et dans un même palais? Demandez-le à ces soupçons odieux

qui dès le jour du testament de Louis XIV calomniaient odieusement le régent (car on peut calomnier jusqu'au vice), le montrèrent sans cesse la coupe du poison dans la main qui devait empoisonner Louis XV, enfant confié à sa tutelle ! Demandez-le à l'inimitié de la cour de Louis XVI, déshonorant Louis-Philippe *Egalité* par les imputations de tous les vices et même de lâcheté à *Ouessant*, où il s'était montré brave ; demandez-le aux ressentiments de ce prince, fomentant pendant quinze ans la révolution dans tous les ferments, dans tous les hommes, dans tous les factieux qui pouvaient embarrasser ou ruiner la branche rivale ; ami de Necker dès que Necker est populaire contre la cour, se jetant au tiers-état dès que le roi soutient les *ordres* de l'État, faisant de ses jardins le *mont Aventin* du peuple, de son palais le foyer de toutes les inimitiés contre la cour, et vouant sa propre tête à la révolution pour rester fidèle à ces antipathies des deux races.

Vingt ans d'exil et des vertus personnelles dans les fils de ce prince ne prévalent pas même sur ces dissensions des deux branches. Les princes des deux maisons ne se réconcilient un moment dans l'émigration que pour s'observer bientôt d'un œil

envieux ou hostile. Les antipathies de 1789 se retrouvent adoucies et respectueuses, mais toujours subsistantes en 1814 et en 1815 ; les uns s'entourent des fidélités, les autres des oppositions et des popularités de la France nouvelle ; les uns sont les princes du drapeau blanc, les autres du drapeau tricolore ; les uns sont à *Gand*, les autres affectent de rester à Londres. Les nécessités de situation, les intérêts de maison les réconcilient vainement après 1815 ; le sang est plus fort que la politique, la même lutte sourde recommence de 1815 à 1830 : elle finit par l'exil des uns, par le couronnement des autres. Quelle politique fondra jamais en un seul sang deux maisons élevées depuis tant d'années l'une contre l'autre ? Et si ce traité se signait par la main des représentants de ces deux maisons, combien de temps et comment serait-il ratifié par leurs partisans, par la révolution, par la contre-révolution ? et comment enfin serait-il exécuté par la nation ? Ce ne serait que la guerre intestine concentrée dans le même palais, les agitant d'éternelles intrigues, les consternant d'éternelles récriminations, et en ressortant bientôt en factions acharnées pour diviser de nouveau l'Empire. De telles fusions sont les

romans des hommes politiques cherchant à reconstruire avec des rêves un passé qui n'a pas pu se tenir debout quand il avait pour lui la puissance des événements et des faits.

Mais lors même qu'une de ces impossibles monarchies pourrait prévaloir par une fusion contre nature ou par une versatilité momentanée de la France, ou par une conspiration, ou par une sédition armée, ou par une insurrection de ces provinces, ou par une fantaisie du peuple amenté par un nom et portant aux Tuileries je ne sais quel prétendant sur le pavois d'une multitude vendue, lors même que cette monarchie de ressouvenir ou de hasard parviendrait à se défendre contre les compétitions des autres monarchies rivales, à force de proscriptions et de prétoriens, comment parviendrait-elle à se défendre contre la grande rivalité de la souveraineté du peuple ? Comment et avec quelle force couvrirait-elle cette société que la République couvre partout et invinciblement sur le sol par le pied de chaque citoyen ?



## VIII

Il y avait, nous l'avons dit, en France depuis 1789 deux nations, l'une possédant la souveraineté politique, l'autre aspirant à y faire invasion à son tour ; pour laquelle de ces deux nations la monarchie se déclarerait-elle ? Si c'est pour le petit nombre, elle refait la division et la guerre des classes, où la démocratie a fait l'unité et la paix. Elle est obligée d'être non pas monarchie, mais tyrannie ; non pas démocratie, mais tyrannie ; elle est forcée à enrégimenter autour d'elle le petit nombre pour combattre éternellement le grand nombre, le peuple. On sait à quel prix on gouverne ainsi, et on sait combien de temps on gouverne contre une nation avec une classe et une armée vendues à l'intérêt d'un trône. Ces règnes sont d'un jour, et la victoire est au nombre parce que ce nombre-là est avec le droit. C'est la guerre civile couvant dans toutes les âmes, c'est un camp au milieu de Paris au lieu d'un gouvernement ! Et de tels gouvernements ne peuvent

admettre ni liberté ni représentation, car une page ou un tribun y font faire explosion à l'âme opprimée du pays. Or comment la France, même monarchique, habituée depuis soixante ans à penser tout haut, supporterait-elle un an du régime du silence et du mutisme, cet état de siège de la pensée ?

Ou bien la monarchie nouvelle se jettera du côté du grand nombre, du côté des masses, du côté du peuple ? Et alors le suffrage universel, mode essentiel du gouvernement des masses, absorbera à l'instant le principe soi-disant préexistant de la monarchie ; ces deux principes qui se nient l'un l'autre se neutraliseront en se touchant, et ce sera de nouveau la République !

Est-il un esprit réfléchi en France et en Europe, excepté ces esprits qui jouent avec le paradoxe pour parodier le génie en croyant inventer quelque chose de plus sublime que les vérités ? est-il un esprit sain et mûr qui, en lisant notre histoire et en voyant seulement de ses yeux les événements accélérés de son temps et de son pays, est-il, dis-je, une seule intelligence qui puisse le nier, que la démocratie est le courant du siècle, des siècles mêmes, du monde moderne depuis le christianisme ? de la France surtout,

ce peuple expérimental de la Providence parmi les peuples ?

Non, personne de sensé ; je rougirais de le démontrer, le monde s'élargit à mesure qu'il se perfectionne, il s'élargit en proportion de l'humanité tout entière. Tout gouvernement, à l'époque où nous sommes arrivés, qui ne contiendra pas le peuple tout entier, ne sera plus une civilisation, ce sera encore une barbarie ! Les soldats ont régné, les pontifes ont régné, les aristocraties ont régné, les bourgeoisies ont régné, l'humanité règne ; voilà la loi, voilà l'évidence, voilà le fait ; pourquoi protester ? Dieu a-t-il fait des classes ou des hommes ? Et sans remonter bien haut pour observer le développement rapide de la loi démocratique, rappelons seulement à ces journaux du petit nombre ce qui s'est passé chez nous en un demi-siècle. Des *notables*, au nombre de quelques centaines, viennent à la voix des rois en 1788 conseiller la couronne qui les appelle, les états-généraux viennent un an après, au nom des trois *ordres* de l'État, conseiller d'autorité la couronne. L'Assemblée nationale, quelques mois plus tard, ne reconnaît déjà plus l'ordre de l'État, et délibère au nom de la nation, l'Assemblée législa-

tive au nom du peuple électoral, la Convention au nom de la multitude unanime ; on essaye de remonter le courant de la démocratie, Napoléon le refoule un moment à force de soldats, la terre les lui dévore ; la Restauration transige avec la souveraineté représentative et règne au nom de cent soixante mille électeurs et d'une chambre aristocratique de pairs ; la royauté de juillet est obligée d'ouvrir le cadre et de partager la souveraineté avec trois cent mille citoyens ! le peuple entier s'insurge moralement contre cette barrière. La réforme électorale, le suffrage universel, deviennent le cri de ralliement même des royalistes, complices quinze ans de cette démocratie qu'ils invectivent aujourd'hui : ils voulaient d'elle pour combattre, ils n'en veulent point pour régner. La révolution éclate, il n'y a qu'un mot pour la pacifier et la régulariser. « Suffrage universel, démocratie conquise et acceptée. » Quelle est la main qui fera refluer cette grande inondation du droit commun ? quelle est la main qui arrachera de terre cette racine du suffrage universel ?

Ce sera la nôtre, disent ces journaux téméraires nés eux-mêmes du mouvement de la démocratie. Vous l'arracheriez aujourd'hui avec le sabre qu'elle



ressortirait demain de chaque sillon. Les peuples veulent les droits qu'ils se sentent capables d'exercer. Voilà la loi, et il n'y a point de violence durable contre cette loi des choses. Tant que la bourgeoisie a été seule capable de comprendre, de sentir, de penser, de choisir, de vouloir, d'exercer sa part de souveraineté, le peuple a eu lui le sentiment de son insuffisance, et il a dit au petit nombre : Régné ! Mais chaque développement de l'intelligence, de la moralité, de la propriété, de l'industrie chez le peuple, a apporté un nouveau flot à cette invasion de la puissance publique. Qui osera dire que le 23 février la puissance publique était légitimement concentrée dans les mains de trois cent mille imposés de la bourgeoisie ? Qui osera soutenir que depuis 1789 un flot nouveau, non pas un flot, mais un océan de droits et de capacités politiques nouveau ne s'était pas formé et accumulé derrière la bourgeoisie restreinte, et n'avait pas à son tour son niveau à prendre dans la souveraineté du peuple ? Il faudrait pour cela avoir fermé les yeux aux phénomènes du temps qui s'accomplissaient devant nous. Quoi ! voilà la féodalité qui tombe, voilà les trois castes qui se confondent, voilà le recrutement qui appelle dans des

armées innombrables et sans cesse renouvelées tous les enfants de toutes les conditions sociales dans les mêmes cadres ; voilà l'instruction qui est donnée dans la même mesure élémentaire au peuple jusque dans ses chaumières et dans ses ateliers ; voilà la propriété du sol qui est devenue accessible à tous et qui pulvérise le sol en autant de parcelles qu'il y a de mains pour le cultiver ; voilà le sacerdoce qui appelle dans ses séminaires et dans ses fonctions, livrées désormais au peuple, les vingt ou trente mille enfants des villages ou des villes élevés par lui dans les mêmes disciplines ; voilà l'enseignement primaire, voilà l'enseignement mutuel, voilà l'écriture et la lecture, ces deux armes de l'intelligence, distribuées à tout enfant gratuitement ; voilà les livres et les journaux répandus à vil prix sur toute la surface du sol, voilà plus ! voilà l'industrie qui naît parmi nous il y a trente-cinq ans ! L'industrie qui agglomère trois ou quatre millions d'hommes dans les manufactures, dans les fabriques, dans les ateliers, qui élève les salaires, qui exige des apprentissages intellectuels et des études, qui ouvre des écoles des arts et métiers, qui forme des capitaux, des épargnes, des fortunes mobilières et pe-

tites ou grandes, et qui les distribue à ces millions de mains laborieuses ! Voilà la liberté du commerce qui s'empare de ces produits et qui les distribue avec bénéfice sur toutes les parties de la France et du monde ; voilà les voies de communication, routes, canaux, chemins de fer qui rapprochent les idées autant que les choses et les hommes, et qui créent partout ce contact de l'homme avec l'homme, la plus puissante des électricités ! En un mot, voilà un peuple tout nouveau qui sort de terre, qui pense, qui parle, qui s'instruit, qui s'enrichit, qui se moralise, qui sent sa nature, sa dignité, sa force, son droit derrière vous ! Et vous ne voulez pas que la terre les porte, que la souveraineté s'élargisse, que les lois étroites se brisent pour contenir ces éléments inconnus jusqu'ici ? Eh bien, voilà la démocratie ! Reconnaissez-la, ou ne la reconnaissez pas, elle n'en existera pas moins. Combinez-la si vous savez et si vous pouvez plus tard avec la monarchie, je ne sais pas ce que le temps nous cache ; mais quant à présent, mais à l'heure où cet océan de la démocratie nouvelle rompt ses digues et se précipite en bouillonnant dans son lit, je ne connais qu'une force qui puisse le pondérer, c'est sa propre force, sa

souveraineté unanime, incontestée, régularisée, autrement dit la République !

Oui, je ne le crois pas, mais je ne nie rien de l'inconnu, peut-être au delà de notre horizon actuel découvrirez-vous un jour une autre loi, une autre force, un autre moyen de gouvernement de cette démocratie ; mais aujourd'hui toute monarchie lui ferait un obstacle, une menace, une inquiétude, une rivalité, un combat ; tout combat serait une révolution nouvelle et terrible. La République consentie par tous, unanime, sans ombrage, sans soupçon, sans institution qui l'irrite ou qui la divise ; la République *seule* est assez puissante et assez légitime pour sauver la société, la propriété, la civilisation de ces assauts et de ces larmes, de ces démagogies et de ces communismes qui sont les bouillonnements de la démocratie au moment où, pour la première fois, elle se précipite dans le lit de sa toute-puissance. Elle vous a montré ce qu'elle savait oser pour se réprimer elle-même ! Elle a couvert, elle couvrira les droits, les vies, les propriétés, les familles, les religions de tous ! mais c'est à la condition qu'elle ne sera pas agitée par des souffles imprudents dans sa plénitude ; assez d'épreuves

récentes vous ont montré l'impuissance de la monarchie ! Ce n'est pas seulement la logique, c'est l'expérience qui vous dit que le principe conservateur des sociétés a changé de nom et qu'il s'appelle pour longtemps, chez nous, République !

Ce n'est donc pas parce que je me suis trouvé un jour jeté par un hasard des révolutions à l'explosion du cri de république, que je défends aujourd'hui de sang-froid ce cri que j'ai poussé moi-même comme si une force supérieure l'avait mis sur mes lèvres, comme le cri de l'évidence qui part sans avoir été médité. Non, ce n'est pas pour cela que je le défends. Si j'étais convaincu, en conscience, que ce cri n'était pas dans la circonstance le cri du salut public, que je me suis trompé comme tout homme se trompe surtout quand il n'a pas le temps de la réflexion, que mon erreur ne serait que l'obstination de mon orgueil, et qu'en y persévérant, je sacrifierais mon pays et ma propre justification ; je me sens, malgré vos calomnies, assez de vertu civique dans le cœur pour dire à Dieu et aux hommes :

Je me suis trompé, pardonnez-moi ou punissez-moi, rejetez sur moi seul une forme de gouvernement qui vous perd, et hâtez-vous de reprendre une

monarchie qui vous sauve ! Oui, je le déclare à la face du ciel, je me sentirais le courage de le faire ; car, crime pour crime, humiliation pour humiliation, le plus grand des crimes, la pire des hontes, ce serait de persévérer dans sa faute et de perdre son pays pour épargner une confession d'erreur à l'infirmité de notre esprit.

Mais, tout en convenant des prodigieuses difficultés de fonder la démocratie dans un pays qui a des siècles d'habitudes dans un autre sol, il m'est impossible de voir une autre voie que la République, soit vers les progrès d'institution que l'esprit humain invoque à grands cris depuis le dix-huitième siècle, et qu'une nation ne peut accomplir que debout et avec toutes ses forces, soit vers la préservation de la société et de la propriété compromises dans toutes ces luttes que chaque monarchie ferait surgir et qu'aucune n'est assez solide pour supporter. Dans l'intérêt des idées à naître, comme dans l'intérêt des choses à conserver, dans l'intérêt du peuple comme dans l'intérêt des classes qui jouissent des droits déjà acquis, je conjure donc les organes de ces monarchies de sacrifier leurs antipathies ou leurs préférences, et de con-

server à ce malheureux mais glorieux pays la forme de gouvernement qui l'a reçu tout en feu, tout en sang, tout en problème, tout en ruine, quand sa monarchie l'a abandonné par sa disparition subite à tous les hasards ! Oui, conservez la République et vengez-vous seulement sur les républicains de 1848 ! Qu'ils soient coupables tant que vous voudrez, qu'ils soient voués comme ils se sont attendus à l'être à l'injure et à l'ostracisme ; ils ne se plaindront pas ; mais ne repoussez pas, à cause d'un gouvernement qu'ils ont tiré des ruines à leurs risques et périls pour sauver le pays et la société, le seul gouvernement qui vous reste pour remplacer ceux que vous avez vous-même successivement détruits.

Oui, si ces journaux, plus pressés de se venger de quelques hommes que de sauver leur pays, s'obstinent à vous pousser vers le plus profond des abîmes, *l'abîme de l'impossible*, laissez-les à leur rancune, laissez-les à leur colère, et dites-vous en les lisant : Ils ne me donnent pour gage de leur conseil que deux monarchies réduites en poussière par leur complicité ou par leurs haines, n'écoutez pas ces prophètes de démolition, ou résignons-nous, nous et nos enfants, à n'habiter que sur des ruines !

## LIVRE TRENTE-DEUXIÈME

---

### LES CONSEILS GÉNÉRAUX.

I

Septembre 1851.

Les conseils généraux, en émettant par des motifs divers un vœu imprudent, parce qu'il est trop radical contre la Constitution, ont laissé traiter dans leur sein la question de la royauté ou de la monarchie par les hommes des deux principes. Ne vous en effrayez pas. Traitons-la à notre tour, non du point de vue absolu, mais au point de vue du jour ; c'est le seul qui nous domine aujourd'hui.

Qu'importe en effet un débat philosophique entre les deux natures d'institution ? Ce n'est ni l'heure ni la question ; si nous nous combattions les uns les autres avec les crimes des rois ou avec les crimes



des démagogues, nous aurions trop aisément raison tour à tour, non pas seulement contre les rois, non pas seulement contre les peuples, mais contre l'humanité. Si j'oppose Washington à Louis XV, j'aurai raison ; si vous opposez Louis IX, Henri IV, Louis XVI même, cette victime de son peuple, à Robespierre, à Marat ou à Danton, vous n'aurez assurément pas tort. Qu'en résultera-t-il ? qu'il y a des royautés détestables et des démocraties sanguinaires ! des potences et des bûchers ici, des échafauds là, des hommes partout ? Nous le savons bien ! que les peuples ont été tour à tour corrompus, avilis, égorgés par des rois ou par des démagogues ! Qui le nie ? que la dénomination du gouvernement ne change rien aux choses dans les premiers temps ? Qui en doute ? Vous vous appelez République ce soir, appelez-vous Royauté demain matin, croyez-vous qu'il y aura un vice ou une vertu de plus en France ? Non, vous le savez bien ; vous aurez changé l'inscription sur le frontispice de votre pays, mais ce pays n'aura ni grandi ni baissé d'un homme.

Laissons donc ces débats aux philosophes qui ont du temps à perdre, et examinons en politiques chargés de l'heure présente la seule question, vrai-

ment actuelle, qui touche notre temps et notre avenir, la question de savoir si, la révolution de février étant donnée, révolution de force majeure, révolution bonne ou mauvaise, juste ou injuste, de surprise ou d'imprévoyance, comme vous voudrez, mais enfin révolution à laquelle ni vous ni moi nous ne pouvions rien une fois la Royauté en fuite des Tuileries, l'armée immobile, la garde nationale désaffectionnée, les chambres envahies et dispersées par le peuple ; examinons, dis-je, si toutes ces choses accomplies et la France étant ce qu'elle était sous ces décombres encore en feu de son établissement de Juillet renversé, et les partis divers étant ce qu'ils étaient à forces égales et prêts à s'entr'égorger sur ces décombres, la sagesse suprême elle-même, c'est-à-dire l'inspiration de la nécessité, pouvait donner à la France un autre gouvernement que la République. Voilà toute la question pour nous, et ce sera toute la question pour l'histoire, qui nous jugera dans son impartialité les uns et les autres.

Mais, avant de la discuter, un mot à ceux qui disent : De quel droit ? en parlant à moi-même et à des collègues moins responsables ; car c'est moi qui leur ai dit : « Courons à l'Hôtel-de-Ville avant que

l'anarchie s'y installe, compromettons-nous, perdons-nous pour sauver ce peuple sans chef et cette société sans Roi ; « et c'est moi qui leur ai dit aussi deux heures après : » Proclamons la République d'interrègne, la République provisoire, la République conditionnelle sous notre seule responsabilité, sous l'éventualité hardie et terrible pour nous seuls d'être avoués ou désavoués, condamnés peut-être comme des factieux, punis peut-être comme des coupables par la souveraineté nationale, que nous allons à l'instant évoquer pour se donner à elle-même le gouvernement qu'elle voudra, pour nous juger, nous absoudre ou nous condamner. »

Oui, à ceux qui nous disent « de quel droit ? » je commence par répondre ce que je disais à la tribune au moment même, le 24 février : « D'aucun droit ! ou plutôt du droit du sang qui coule, de la société qui s'écroule, du feu qui retentit dans vos rues, de l'incendie qui dévore vos édifices ! du droit de tout citoyen dévoué, du droit du premier venu qui, passant devant une maison en flammes, enfonce les portes et se précipite dans le foyer du désastre pour sauver les femmes, les enfants, les meubles, les vies des citoyens ! »

Pas d'autre droit à invoquer par moi et par mes collègues alors ! pas d'autre droit de justifier cet acte aujourd'hui ! Jugez-le comme vous voudrez, je ne me défendrai pas, je ne protesterai pas, je n'aurai pas même un murmure intérieur contre ceux qui disent : « Il fallait, il faut, il faudra les frapper pour l'exemple ! » Je me soumettrai à la justice de mes ennemis. Je dirai en moi-même : « Ils croient que j'ai commis un crime, et ils se vengent ; peut-être ont-ils raison dans leurs pensées, mais moi j'ai eu raison dans les miennes. »

Voilà pour l'homme.

Mais pour la politique, je ne répondrai pas avec la même résignation et la même incertitude à ceux qui disent : Vous avez été des lâches qui avez proclamé la République provisoire le poignard sur la gorge et pour échapper au supplice immédiat dont le peuple vous menaçait si vous aviez dit non ! Des lâches ! Y pensez-vous ? Des lâches se jettent sans hésiter dans le foyer de fer et de feu où ils arrachent le gouvernement d'une tempête d'hommes à vingt partis anarchiques qui se le disputent en le déchirant, au milieu des coups de fusil et les armes nues dans les mains ! Des lâches (il y a en France et à

Paris cent mille témoins de la nuit du 24 au 25) ; des lâches qui sont, comme je l'ai été cette nuit-là, portés et repoussés par des bras noircis de poudre et par des gerbes de sabres et de baïonnettes ensanglantés, d'une salle à l'autre, d'une tribune à l'autre, pour recevoir tour à tour les imprécations des uns, les menaces des autres, les applaudissements de ceux-ci, les frénésies de ceux-là, afin d'étouffer les gouvernements de tous les quarts d'heure qui se formaient en opposition à celui que nous voulions faire accepter au peuple, à ce peuple qui ne nous connaissait pas et à qui nous voulions à tout prix imposer une intelligence et une volonté *une* ! Des lâches ! Que les témoins parlent ; ils vous diront que, bien loin d'être menacés ou frappés, si nous avions voulu, si j'avais voulu moi-même laisser la place à l'anarchie, rendre les armes et me retirer de cette compétition tumultueuse (comme un lâche alors, en effet), j'aurais fait éclater les salles, les places, les cours de satisfaction et d'applaudissements, et que les démagogues qui voulaient s'emparer du peuple auraient été les premiers à m'ouvrir les portes et à me reconduire en sûreté et avec honneurs dans ma maison ! Que demandaient-ils donc, sinon

d'être débarrassés de nous, qui leur disputons le peuple, et de proclamer la Convention et le Comité de salut public au lieu de la république nationale et de la souveraineté du peuple ? En vérité, les orateurs des conseils généraux se font une histoire à l'image de leur haine et au bénéfice de leurs injures. Elle ressemble à la vérité comme la colère ressemble à la justice.

Non, nous n'eûmes pas cette triste excuse de la lâcheté ; nous proclamâmes la République parce que cet interrègne, sous peine d'être une perpétuelle convulsion des partis en armes et de se combler de ruines et de sang, ne pouvait pas s'appeler d'un autre nom que République !

Qu'auriez-vous donc fait, vous qui parlez, si le hasard ou le dévouement vous eût mis pendant ces trois mois, qui pouvaient être trois siècles, à notre place ? Quel gouvernement auriez-vous présenté à ce peuple qui ne comprend pas les abstractions, et qui veut qu'on lui nomme et qu'on lui personnifie dans un mot ou dans un homme le régime auquel il doit obéir ? Où était-il ce régime, ailleurs que dans la souveraineté du peuple, dans la République, ce gouvernement assez populaire, assez unanimement

accepté, assez en majorité dans les esprits, assez évident de sa propre évidence pour être proclamé, consenti, salué, obéi en ce moment par la France ?

C'est ici une question de bonne foi, si la bonne foi peut être invoquée dans la vengeance !

J'interpelle le plus éloquent des amis de la royauté légitime, et je lui dis hardiment : Voyons, qu'auriez-vous fait, vous homme dont le cœur est resté où la raison de beaucoup d'autres qui vous honorent vous et votre cause n'a pas pu rester avec vous ?

Auriez-vous proclamé Henri V, cette religion de la tradition monarchique personnifiée dans un jeune prince dont le berceau emporté par une tempête a été ballotté depuis ce temps entre les regrets de nos cœurs et les impossibilités évidentes de notre esprit ? mais je lui dis et je le répète : Si la révolution de 1848 avait eu pour signification et pour solution possible la proclamation de la légitimité, ce n'est pas M. Dupont (de l'Eure) ; M. Ledru-Rollin, M. Arago, M. Marie, M. Crémieux, moi-même, qui auraient été portés ou acceptés pour dictateurs momentanés le 24 février à l'Hôtel-de-Ville, c'était M. Berryer, et ses amis ! Une révolution dit son nom, dès la

première heure, par les noms de ceux qu'elle place à sa tête. Il n'y avait pas un de ces noms qui voulût dire légitimité, tous voulaient dire avènement de la souveraineté du peuple ou démocratie. Où étaient les ministres naturels de la légitimité ? où était en France le peuple pour tresser une couronne à la royauté des traditions quand il venait de mettre en pièces la couronne même illégitime de la royauté de révolution ? Qu'eût été pour la France le lendemain de cette proclamation insensée d'Henri V ? Une seconde insurrection du peuple de la capitale et des provinces compliquée de la compétition des princes de la maison d'Orléans, encore à la tête de cent mille hommes en Afrique, de la compétition des bonapartistes, ce schisme de la monarchie et de la liberté, du soulèvement des masses démocratiques des villes et des campagnes, de la guerre civile dans la Vendée et dans le Midi ? Jeter le nom de la légitimité au peuple dans un tel moment, c'eût été jeter l'étincelle dans le volcan ; la France éclatait, cela ne se discute pas !

Et vous ? auriez-vous proclamé une autre royauté d'Orléans ? une seconde illégitimité dans l'illégitimité même ? une régence inconstitutionnelle dans



la personne d'une femme, que vous m'accusez à tort d'avoir écartée du trône, que je n'ai écartée que du précipice !

Oui, du précipice, j'affirme le mot ; car la loi constitutive avait donné la régence au duc de Nemours ; une chambre des députés envahie et seule des trois pouvoirs debout ne pouvait donner légalement la régence à la duchesse d'Orléans sans faire une révolution dans une révolution : et cette régence révolutionnaire , ce gouvernement d'une femme et d'un enfant, cette tutelle en face d'une nation soulevée et d'un trône abattu, en face de la question du suffrage universel impossible à refuser, impossible à accepter, impossible à limiter par une royauté révolutionnaire, où étaient ses ministres ? Je les interpelle ici à leur tour. Je ne les accuse pas de lâcheté, comme on l'a fait injustement, je les accuse d'impuissance ! Où étaient-ils ? Ils venaient de tomber en essayant vainement cette transaction de l'abdication ! Si la régence ou le couronnement d'un prince quelconque de la maison d'Orléans avaient été la signification et le cri de 1848, c'étaient M. Thiers et M. Odilon Barrot qui auraient marché à l'Hôtel-de-Ville, ce n'était pas moi !

Non, ce n'était pas moi ! car l'homme est l'homme ! je n'étais pas celui de la royauté illégitime, de l'usurpation de famille de 1830, on le sait ; je n'avais jamais consenti à servir cette dynastie, cette hérésie dans la royauté, dans le droit, dans le sentiment, dans la parenté, dans le sang des trônes, je n'avais ni désiré ni conspiré sa chute ; au contraire, j'avais couvert par pur patriotisme la Constitution contre les attaques inconstitutionnelles des propres ministres de cette royauté, mais une fois la révolution arrivée indépendamment de moi, une fois l'heure de cette dynastie illégitime sonnée, ce n'était pas à moi de ramasser dans le sang du peuple une couronne qui par droit du sentiment appartenait à un autre, qui par droit des peuples n'appartenait à personne, et de la remettre sur la tête d'une dynastie que mes souvenirs avaient toujours répudiée !

Et si nous l'avions fait, ces légitimistes qui se joignent aujourd'hui aux orléanistes pour nous accuser avec une si criante inconséquence, qu'eussent-ils dit ? qu'eussent-ils fait ? Coalisés à l'instant avec les républicains, les bonapartistes, les masses des campagnes, le midi, la Vendée, le Nord, où ils dominent, armés d'une révolution déjà accomplie, et d'un suffrage

universel déjà demandé par tous les partis et *sur-tout par eux-mêmes*, ils auraient assiégé cette tutelle, cette régence féminine, ces ministres dépopularisés de la maison d'Orléans, d'un assaut universel, irrésistible, incessant. La démagogie aurait bientôt débordé ces partis impuissants, et les 20 juin 1792, les 10 août et les journées de septembre étaient le sort certain que notre funeste condescendance aurait préparé à une femme, à un enfant, aux ministres de cette race se retenant aux débris d'un trône de circonstance et d'une régence de convulsions !

Pensez-en ce que vous voudrez ! Je défie un esprit logique et impartial de sonder les catastrophes sanglantes que le couronnement d'un enfant de la dynastie illégitime ouvrait sous les pas de cette dynastie et de la nation, en face des partis opposés et des monarchies de principe traditionnel et héréditaire.

Enfin auriez-vous proclamé l'empire ? cet empire dont on nous parle tant aujourd'hui ? Mais la proclamation de l'empire n'eût été qu'un éclat de rire universel ! Nous n'avions ni le droit ni la volonté de ressusciter les morts. L'empire, c'est l'empereur ! il est couché tout entier dans le cénotaphe des Inva-

lides. Autant vaudrait dire à l'Angleterre de ressusciter Cromwell, ou à Rome de ressusciter César!...

Et comment les légitimistes, les orléanistes, les républicains auraient-ils accueilli cette ombre venant leur disputer le temps, le trône, la liberté? Je vous laisse à le penser.

Non, il n'y avait que la République ! c'était le cri de la réflexion comme c'était le cri des pavés et des sillons !

Mais, dites-vous, il ne fallait pas la proclamer provisoirement d'avance. Il fallait attendre que le suffrage universel consulté la proclamât ! A cela je vous réponds : Il ne fallait pas, vous, faire ou laisser faire une révolution ! ce n'est pas moi qui ai fait la coalition, qui ai ébranlé par mes intrigues votre trône de 1830, ce n'est pas moi qui ai fait la campagne d'agitation par les banquets, ce n'est pas moi qui ai signé l'accusation des ministres ! J'ai refusé de prêter ma main à ces ébranlements et à ces assauts contre votre monarchie. Mais une fois la révolution faite et la proclamation de vos monarchies impossibles comme je viens de vous le démontrer, ne pas donner un nom au régime provisoire sous lequel le peuple allait se rallier et sous lequel la révolution allait se

calmer pendant les trois ou quatre mois nécessaires à la reconstitution de l'ordre, à la formation de la garde nationale, à la confection des listes électorales, à la préparation de Paris pour recevoir la représentation souveraine, c'était ouvrir un interrègne aux partis dans lequel la France se serait inévitablement déchirée et ensanglantée ! Chacun de ces partis aurait voulu donner son nom à cet interrègne, celui-ci la régence, celui-ci la légitimité, celui-ci Bonaparte, celui-là le comité de *salut public*, celui-ci la *convention* ! celui-ci la terreur, celui-là le *communisme* ! Savez-vous dans quel nom se seraient résumés tous ces noms ? Dans le nom de la plus sanglante anarchie à laquelle la France eût jamais été en proie ! La candidature d'un homme contre un homme est une agitation, n'est-ce pas ? Vous les redoutez ces candidatures, mais les candidatures de sept ou huit partis se comptant par six millions d'hommes et se disputant tous les jours, les armes à la main, le nom du gouvernement futur et prenant leurs arrhes de sédition et de sang pour se l'assurer ? y avez-vous pensé ? Non. Il fallait que le gouvernement provisoire eût un nom sous peine de ne pouvoir imposer ni ordre, ni calme, ni obéissance, ni

patience aux masses des partis en compétition ; ce nom, c'était celui de République ! Il était réservé à la nation ensuite dans sa force, dans sa toute-puissance de le ratifier ou de le répudier dans sa Constitution ! Si c'est un crime d'avoir donné pendant trois mois le nom de République à un interrègne de la nation, nous l'acceptons, car ce crime nominal ne compromettait que nous et sauvait la France d'une anarchie dont nul ne peut mesurer la profondeur !

## II

Et maintenant que j'ai rétabli, après l'avoir fait tant de fois en réponse aux attaques renouvelées des partis, le vrai sens de la République, et que je crois avoir prouvé à tout esprit politique que la France, le lendemain de février, ne pouvait s'abriter ni dans la légitimité, ni dans l'orléanisme écroulé, ni dans l'empire, ni dans un interrègne sans nom, interrègne qui n'eût été que le vide de tout gouvernement comblé par toutes les factions en expectative, examinons avec la même bonne foi si ce qui était

nécessaire a été si fatal, et demandons aux faits si la République, quoique si neuve, si jeune, si contrariée, si imprévue, mérite toutes les invectives dont les conseils généraux de 1851 ont retenti contre elle ; voyons, si, malgré ses agitations et peut-être à cause de ses agitations mêmes et de l'élasticité de ses institutions, elle n'a pas aussi bien mérité de la France et de l'Europe que la monarchie quelconque chargée de reconstituer la société après une aussi complète révolution ?

### III

Et, pour le prouver, laissez-moi remonter de quelque années : y avait-il ou non germe de révolution en France couvant dans les profondeurs de la société au moment où la République a éclaté ?

La révolution elle-même vous répond. Un tel fait ne croît pas sans germe, ne se produit passans cause, n'est-ce pas ? Une telle agitation, une telle fièvre, un tel frisson, un tel murmure, ne parcourent pas pendant tant d'années un pays sans qu'il y ait des vents et de

l'électricité accumulés dans les masses. Vous appelez un hasard la révolution de 1848 ? bien ; mais est-ce un hasard que celle de 89 ? celle de 93 ? celle de 1814 ? celle de 1815 ? celle de 1830 ? Est-ce un hasard que les trente tentatives de révolutions ourdies, grondantes, commencées, échouées pendant vos deux derniers règnes ? Vous ne le prétendez pas. Cette agitation continue des masses atteste assez qu'il y avait de l'élément révolutionnaire en fermentation sous le sol. Comptez sur vos doigts, monarchie réformée de 89, monarchie abaissée de 1790, monarchie nivelée en 1791, monarchie jacobine et guerroyante à contre-cœur de 1792, monarchie militaire en 1800, monarchie légitime étayée et garantie par l'Europe entière en 1814, monarchie représentative traditionnelle de 1815 à 1830, monarchie de circonstance, de classe moyenne, d'élection parlementaire, d'usurpation et de complicité avec la révolution de 1830 à 1847. Rien n'a pu tenir, malgré les constitutions, les armées, les choses, les principes impopulaires ou populaires ; les ministres, les parlements habiles ou dévoués, la supériorité personnelle des rois. La monarchie de Louis XVI n'a été qu'une agonie en plusieurs actes d'une royauté expiatoire



prenant le plus doux et le plus populaire des princes pour victime ! La monarchie de Napoléon n'a été que la dictature disciplinée, la réaction d'un chef d'armée contre l'esprit humain, contre le génie d'une époque, un *Cromwell* continental avec plus de grandeur et de gloire et moins de conformité avec le fanatisme de son temps ! un Charlemagne dépaycé si vous voulez, rêvant de faire à la chute des choses ce que Charlemagne avait pu faire à la naissance d'une idée ! Un règne, non ! une halte à main armée dans l'impossible ! la tente d'un camp au lieu de l'édifice d'une société !...

#### IV

La légitimité, malgré l'appui qu'elle trouvait de tous les côtés sur l'Europe, n'a été qu'une lutte perpétuelle entre le principe populaire et le principe héréditaire, conciliés un jour, se séparant le lendemain; s'étouffant l'un l'autre, conspirant l'un contre l'autre; se vengeant par les carbonari de Berton, dont les complices siègent aujourd'hui

parmi nos plus implacables accusateurs !... par les immolations de Ney, de Labédoyère et de tant d'autres, et enfin par cette rivalité des deux branches d'une même famille se disputant, par une popularité plus ou moins innocente, un trône qui devait les engloutir toutes deux !.....

## V

Enfin cette monarchie de juillet, née d'une révolution, morte dans une révolution, interrègne court et agité entre deux révolutions, si vous en exceptez les dernières années où la lassitude semblait avoir gagné l'opposition elle-même et où elle ajournait à la mort naturelle d'un roi vieilli la reprise des hostilités non désarmées, mais en trêve, qu'a-t-elle été, qu'une lutte presque sans repos, de 1830 à 1838, entre la démocratie et la royauté ? qu'a-t-elle vu, qu'une interminable série de sectes, de conspirations, de débarquements, de soulèvements, d'émeutes, de régicides presque consommés ou de conjurations régicides, de procès, de supplices, de

transes mortelles à la société? Lutte à l'Hôtel-de-Ville entre la République et la royauté, qui s'embrassent un moment pour se calomnier, se haïr et se déchirer le lendemain! Lutte honorable mais sinistre de cent mille hommes contre cent mille hommes autour du Luxembourg, pour s'arracher la tête des ministres et pour substituer des cachots à des échafauds! Lutte contre les sectes communistes ou socialistes des saints-simoniens d'abord, des fouriéristes après, jetant les semences des nouveaux anabaptistes dans les masses travaillées de la sédition radicale contre la société elle-même, par impatience de quelque chose que la royauté ne pouvait leur donner : le droit commun de cité dans le gouvernement. Lutte insurrectionnelle deux fois ensanglantée à Lyon, où des masses égarées par ces doctrines dont vous accusez la République expulsent le gouvernement et l'armée de la seconde capitale du royaume, la dominant *seuls* pendant de longs jours, et ne la rendent aux armées du maréchal Soult qu'après des assauts et des capitulations teintes du sang français! Débarquements des royalistes dans le Midi et soulèvement de Marseille! guerre civile de la duchesse de Berry dans l'ouest;

prolongée pendant de longs mois, étouffée ici, se rallumant ailleurs, redoutée partout, éteinte dans le sang et dans la fumée de *la Pénissière* ; combattue enfin par la trahison, et punie dans la citadelle de Blaye par un supplice moral où la pudeur même est suppliciée. L'assassinat en masse de *Fieschi*, dévoilant dans ses complices des abîmes de haine et de perversité politiques qui révélaient des antipathies sans repos, sans merci, sans conscience dans le fond des sectes ; sept autres crimes de même nature couvant ou éclatant d'année en année et punis par les supplices, dont les victimes, on a honte de le dire, trouvaient une infâme popularité dans leur crime ! Les insurrections de juin, les émeutes d'avril teignant de sang le pavé de Paris, tenant la société dans un *qui vive* perpétuel, faisant élever les forts de Paris comme pour enfermer la royauté dans une citadelle contre les assauts prévus du peuple ; les opinions républicaines croissantes trouvant dans l'opposition implacable des journaux légitimistes une complicité d'agression qui ne pardonne pas, un jour, à votre royauté de juillet, son origine ! Puis enfin la coalition des ministres mêmes et des partisans de cette royauté illégitime

se levant contre elle à son tour, agitant six ans la tribune, dépopularisant le trône, prêtant le signal, le mot d'ordre, la parole, l'invective, la délation directe aux oppositions démocratiques, semant la fièvre dans tous les départements par le club ambulante et universel des banquets de 1847, dangereuse variante du club des jacobins, et donnant un grand vertige à la nation, à une autre intention sans doute, mais au risque de tous les hasards et au bénéfice de toutes les révolutions !... Voilà ce règne ! voilà ces règnes ! voilà cette paix, cet ordre, cette sécurité, cette moralité de nos dernières monarchies ! Voilà ce qu'il faut se hâter de refaire, avec quoi ? et comment ? je ne sais pas ; mais voilà ce qu'il faut se hâter de refaire à tout prix, au profit des mêmes instabilités et des mêmes crises pour complaire aux conseils-généraux !

## VI

Eh bien, quel était donc ce principe latent, cette force comprimée, ce droit en souffrance, cette idée,

cette passion en conspiration ou en explosion perpétuelle chez nous, chez nous et dans beaucoup de nations voisines, touchant de plus ou moins près comme nous à la nouvelle constitution du pouvoir en Europe ?

Vous l'avez nommée sans que je la nomme, c'était la démocratie qui voulait naître, qui était née dans les esprits, qui était née dans les faits, née dans le travail, née dans l'égalité, née dans la propriété, née dans l'instruction, et qui n'avait plus à naître que dans le gouvernement ! c'était la République !

Non pas, si vous voulez, la République sous ce nom, se débarrassant immédiatement de toute force monarchique, de toute condition de pouvoir héréditaire ; mais c'était la République voulant dire l'unité enfin obtenue de la famille nationale, la suppression de tous les privilèges de cens ou de condition, qui donnaient à quelques-uns le droit de gouvernement par l'électorat, et qui en excluaient trente-six millions d'autres ; mais c'était l'avènement définitif et complet des *masses* à la société politique, la noblesse électorale, dernière inégalité de la bourgeoisie supprimée, et tout le peuple anobli

en masse par le droit au suffrage, aux affaires, à la politique, au gouvernement, restitué à tous à titre spiritualiste et non plus à titre matériel, à titre d'homme et non plus à titre de propriétaire seulement, le suffrage universel enfin ! la vraie République !

## VII

Oui, voilà ce qui travaillait le sol, et qui soulevait depuis 89 le *sous-sol*, ce qui agitait, secouait, ébranlait, renversait tous les établissements politiques de toute nature monarchique que tous les partis dynastiques essayaient tour à tour d'asseoir et de faire durer. Pouvez-vous croire que tant d'instabilités fussent sans cause ? Pouvez-vous faire croire qu'il y ait une perpétuelle oscillation du sol sans qu'il y ait une force comprimée dans les foyers souterrains qui le font trembler ?

Eh bien, cette force comprimée, c'était le droit des masses à l'émancipation totale de l'espèce de servitude politique où la révolution incomplète

de 89 avait laissé trente-six millions d'hommes hors la loi du gouvernement moral et politique de leur pays ! C'était le besoin sourd et toujours croissant de *l'unité* nationale et civile, de toutes les classes vivantes et pensantes du peuple divisé, encore après 89, en catégorie politique et en catégorie non politique, en classe électorale et en classe extra-électorale, en citoyens parfaits et en citoyens imparfaits, les censitaires et les prolétaires, les gouvernants et les gouvernés ! la dernière aristocratie subsistante, mais la pire ou la moins justifiable des aristocraties, car elle ne reposait que sur la supériorité de quelques centimes de plus, sur quelques centimes de moins, l'aristocratie du chiffre au lieu de celle des services rendus, héréditairement récompensés, au lieu de celle du sang, du rang, des mœurs, des habitudes, de l'intelligence : le matérialisme le plus abject en action ! Oui, voilà ce que toutes ces secousses tendaient à détruire, voilà ce que toutes ces révolutions aspiraient à fonder enfin, *l'unité du prolétariat et de la propriété* ; la fusion complète et véritablement spiritualiste de toutes les classes effacées en une seule dénomination, *le peuple !* le peuple un, égal à lui-



même et souverain de lui-même, par la loi vraiment nationale, vraiment chrétienne, vraiment rationnelle, vraiment fraternelle, par la loi du suffrage universel ! Loi au delà de laquelle il n'y a plus de loi ; plus de révolution, parce qu'elle contient tout et qu'elle fait justice, raison et autorité proportionnelle à tous !

C'est cette loi que j'appelle la démocratie, la République !

## VIII

Or qui pouvait la donner cette loi ? qui pouvait l'accomplir ce grand *jubilé* des races exclues du droit social ? Qui pouvait la reconnaître cette souveraineté fondamentale de toute nation arrivée enfin à l'ère de l'unité et de la fraternité de tous les membres de la famille sociale ? Qui pouvait faire franchir ce grand pas à la nation en un seul jour ? Qui pouvait prendre par la main ces masses immenses, prêtes, mûres pour l'*unité* avec nous, et les introduire dans ce vaste lit que les siècles leur avaient

préparé, sans que d'autres masses privilégiées qui l'occupaient leur résistassent avec toute la puissance de la royauté dans leurs mains, et par conséquent sous des chocs et des bouillonnements qui risquaient de submerger la société elle-même dans son sang, comme l'avènement du tiers-état avait submergé la France et l'Europe ?

Ce n'était pas la royauté !... Non, ce ne pouvait pas être la royauté quelconque ! Pourquoi ? Pour deux motifs que vous comprenez avant que je les écrive :

Premièrement, parce que toute royauté étant dans la main du petit nombre, soit que ce petit nombre s'appelle *Église* au treizième siècle, *féodalité* au quinzième siècle, *noblesse* au dix-septième, *bourgeoisie* ou *propriété* après, *électeur et chambres privilégiées* ensuite, petit nombre privilégié du pouvoir toujours, jamais (et vous l'avez vu), jamais ces petits nombres, maîtres et possesseurs de la royauté, ne lui auraient permis d'ouvrir le cadre social tout entier aux masses qui venaient les déposséder du monopole du gouvernement et des lois. Ne l'avez-vous pas vu en 1790, quand la noblesse abandonna Louis XVI, ce roi tombé aux mains du tiers-état,

qu'il voulait égaler à la noblesse, et quand elle se retira à Coblenz pour protester même contre sa royauté sur ce *mont Aventin* d'une aristocratie contre l'autre ?

Secondement, parce que la souveraineté royale, soit qu'elle s'appelle et qu'elle se croie *droit divin*, soit qu'elle s'appelle, comme vous le faites avec une habile transaction aujourd'hui, de peur de heurter la raison, *droit traditionnel*, soit qu'elle s'appelle simplement, comme votre royauté de juillet, *droit parlementaire*, constitué par deux cents députés sans mandat dans une chambre de famille, soit qu'elle s'appelle simplement antiquité et habitude ; parce que, dis-je, la souveraineté de droit préexistant, la souveraineté royale, la souveraineté mystère ou habitude, est la négation absolue de la souveraineté du peuple, et que ces deux principes, l'un partant d'en bas et de l'universalité consultée de tous les citoyens, l'autre tombant ou imposé d'en haut par Dieu, par le temps, par le petit nombre, sont deux principes qui s'excluent, qui se combattent et qui, mis en présence sous la royauté, se dévoreraient l'un l'autre, surtout dans les premiers temps où ces deux principes, opposés l'un à l'autre, jaloux et en-

vieux l'un de l'autre, s'accuseraient sans cesse de trahison et de conspiration l'un contre l'autre.

Peut-être pourront-ils un jour vivre sans hostilité dans la même nation ; mais ce ne sera jamais le lendemain de leur lutte, de leurs victoires, de leurs défaites ! Si jamais cela est possible, il faudra qu'un long temps les réconcilie !

Mais réconcilie-t-on les contraires ? C'est le secret du destin.

## IX

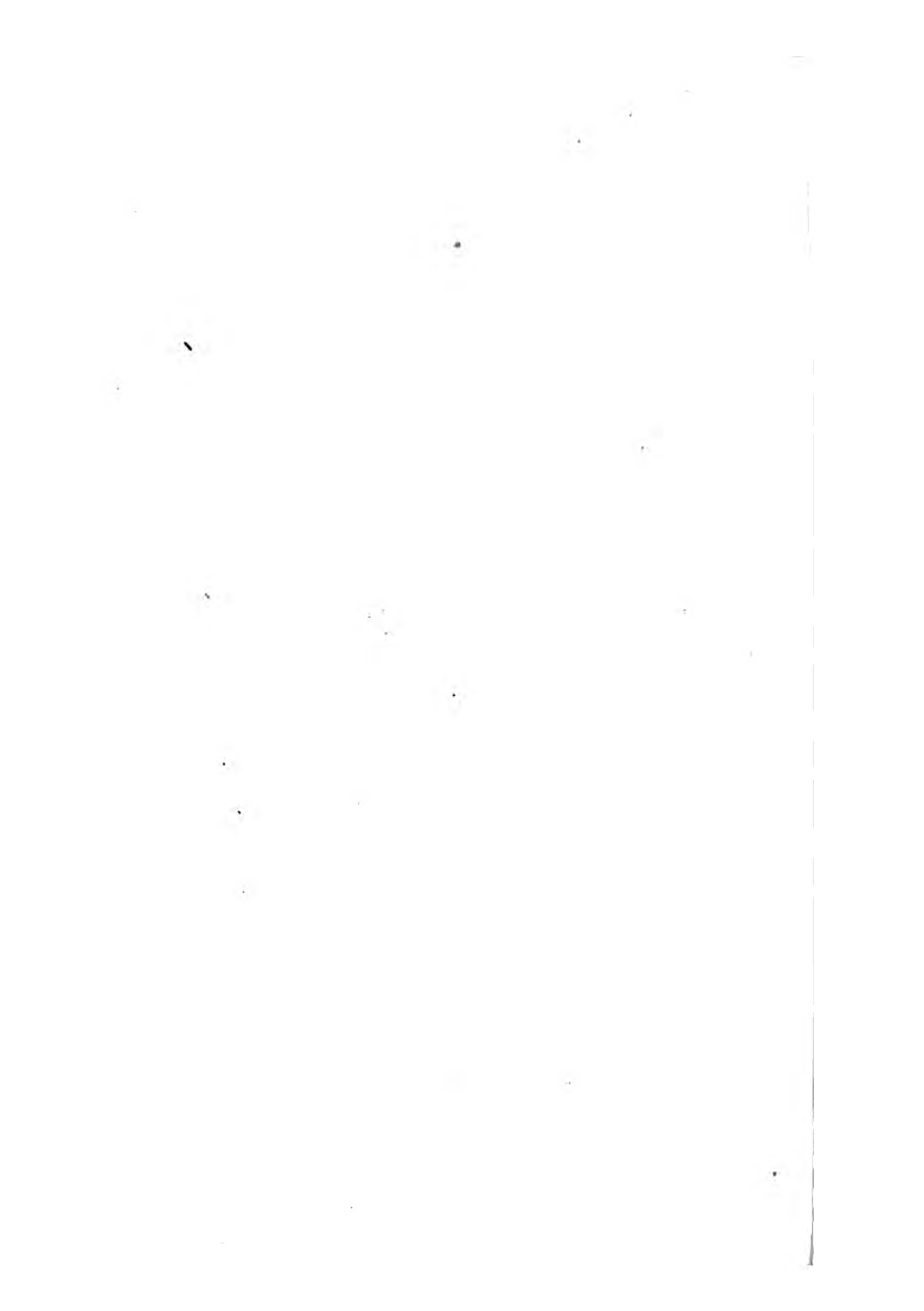
L'unité du peuple était donc l'aspiration des choses, le besoin des classes, la justice, la raison, l'apaisement des inimitiés de castes entre les classes dominantes par l'électorat et les masses devenues capables de l'égalité des droits, le cri du temps, la fin des mouvements et des révolutions ! et une seule nature de gouvernement pouvait accomplir ce grand fait moderne en 1848, c'était la République !

Ne cherchez pas ailleurs ! n'accusez ni celui-ci ni celui-là, ni le crime des uns ni l'imprévoyance des autres, ni l'audace des révolutionnaires ni la

lâcheté des hommes qui se sont jetés entre vous et la révolution pour l'empêcher de s'extravaser en vaines fureurs et pour lui imprimer son courant régulier et modéré ! N'accusez que le sens invincible et logique des choses : c'est lui qui vous a fait République ! et, à moins que vous ne vouliez vous perdre, c'est lui qui vous fera sagement rester République ! car vous ne déferez pas l'unité de ce peuple accomplie par le temps, le travail, les lumières, l'égalité des partages, la guerre, le recrutement militaire, l'économie, l'industrie, la propriété répartie en vingt-six millions de parcelles ! Non, vous ne déferez pas cette *unité*, qui a rendu nécessaire la République, et, si vous avez la témérité de défaire cette unité et ce gage de l'unité tenu par les masses dans le suffrage universel, soyez sûrs que ce ne serait que pour un jour, et que ces membres disjoints et garrottés de la démocratie, retranchés par vous ou vos royautés, se rejoindraient bien vite dans cette convulsion suprême de l'unité et de la souveraineté nationale qu'on a appelée la révolution du dix-huitième siècle et qu'on appellerait peut-être un jour la convulsion sociale du dix-neuvième siècle !...

Mais la France est là ; elle écoute, elle veille ; elle a remis les affaires administratives et matérielles des départements à ses conseils-généraux ; mais elle ne leur a pas remis sa politique. Elle examinera leurs vœux, et les motifs de leurs vœux, et les conséquences de leurs vœux ; mais elle ne leur livrera pas ses destinées nationales et sociales.

Que les bons citoyens se rassurent ! la France n'est pas une fédération ; elle est un peuple, et ce peuple, sauvé d'une ruine et d'une anarchie totale par la République, sauvera à son tour la République des vœux imprudents des conseils-généraux.



## LIVRE TRENTE-TROISIÈME

### VÉRITÉ DE LA SITUATION

#### I

Octobre 1851.

Il y a toujours après les révolutions un moment d'indécision et de tâtonnement pendant lequel il est très-difficile aux hommes d'État les plus attentifs de connaître la véritable opinion en majorité chez un peuple. Cela est naturel dans l'ordre politique et moral comme dans l'ordre physique : on ne voit clair qu'après que la poussière d'un événement est retombée.

Rien n'est cependant plus nécessaire aux hommes qui gouvernent ou qui inspirent le gouvernement que de bien se rendre compte de l'opinion en majorité dans le pays ; rien n'est plus nécessaire au



peuple lui-même que de bien savoir ce qu'il est et ce qu'il veut. Rien n'est plus nécessaire surtout aux représentants de ce peuple qui vont parler et voter au nom du pays, afin de ne pas parler et de ne pas voter à contre-sens des véritables opinions et des vrais intérêts de la situation.

Essayons donc après trois mois de silence des tribunes et après ce long et utile séjour des députés dans leur département, séjour qui les a retrempés dans l'esprit territorial de la France, essayons de mettre sous les yeux de nos lecteurs de toute classe le tableau sincère, non flatté, non assombri de la situation. Le meilleur conseil à donner aux aveugles, c'est de la lumière ! faisons de la lumière, ce sera mieux que de la politique.

## II

Au lendemain de la révolution de Février, il y eut quelques jours, quelques semaines terribles pour l'anxiété d'un homme d'État témoin de ces commotions intestines qui se heurtaient dans le sein

d'un grand peuple. A moins d'être doué du génie divinatoire de la Providence, on ne savait pas, on ne pouvait pas savoir ce qu'était le peuple français en majorité, ni ce qu'il allait être et faire. Il fallait, pour ainsi dire, le deviner : énigme effrayante qui fit passer de mauvaises nuits à ceux que le hasard avait jetés les premiers devant le sphinx populaire prêt à dire son mot.

Le peuple français en majorité était-il encore le peuple de 1793, échappé, tremblant, ignorant, furieux du joug qu'il craignait encore qu'on ne voulût remettre sur le cou de ses enfants, prêt à chercher, à la voix de tous les tribuns, sa place dans une démolition universelle, sa liberté dans le sang, sa sûreté dans le crime ?

Le peuple français était-il encore la horde héroïque de 1800 se sauvant de l'horreur de ses désastres intérieurs dans l'esprit d'hostilité générale à tous les peuples du continent et de l'Océan, et faisant de l'Europe une immense ruine pour se consoler de la sienne ?

Le peuple français, dont la révolution de Février venait d'émanciper hardiment et d'élever au droit politique les masses prolétaires pour les élever in-

sensiblement de là au droit de complète civilisation, de propriété par le travail et de bien-être par la sollicitude de l'État; ce peuple allait-il trouver dans ces masses prolétaires, dans ces six millions de cultivateurs, d'artisans, d'hommes attachés à la sainte domesticité des familles, d'ouvriers des usines, des industries, des campagnes, des villes, une *armée servile* prête à se fanatiser à la voix des *Gracchus* d'ateliers et à se jeter à l'assaut de la société et de la propriété pour en saccager un jour les trésors, et pour périr de rage et de faim le lendemain sous ses décombres? En un mot, par la démence ou par la raison du peuple français en majorité, la République, résultat inévitable de l'écroulement subtil et imprévu de février, allait-elle être la fin du monde ou le rajeunissement et le recrutement du peuple français dans un nouveau code de société politique?

Telle était la question qu'on pouvait se poser et que nous posions nous-mêmes pendant quelques jours qui semblaient longs, bien qu'ils aient été courts, parce qu'un doute terrible les remplissait d'incertitudes!

Ce doute fut résolu pour nous et pour le monde

aussitôt que nous pûmes sonder de l'œil et de la main ces masses du peuple en majorité, et que nous eûmes le temps et le sang-froid nécessaire pour réfléchir sur la situation.

### III

Non, ce n'était plus le peuple de 1793 ; pourquoi ? Parce que les jougs de son ancien régime étaient brisés depuis plus d'un demi-siècle, qu'il ne pouvait plus craindre que l'Église, la noblesse, l'émigration armée, l'étranger ligué avec ses *Coriolans* du trône vinssent le lui réimposer à la pointe des baïonnettes, parce qu'il n'avait plus de panique, parce qu'il n'avait plus de dangers, qu'il n'avait plus de haines, parce qu'il n'avait plus de maîtres.

Non, ce n'était plus le peuple hostile à toute l'Europe, le peuple *ravageur* dix ans du continent à la voix d'un soldat dont il avait pris l'ambition pour du patriotisme : pourquoi ? Parce que, depuis trente ans, l'Europe ne lui avait fait aucune offense ; parce que l'ambition de son chef ne lui avait coûté

que du sang et sa liberté ; parce que le peuple français avait connu, par les deux représailles des armées de l'Europe amenées sur son sol deux fois par les reflux de la guerre, les gloires, mais aussi les expiations de l'esprit de conquête ; parce que l'esprit de civilisation, de commerce, d'industrie réciproque, de contiguïté des territoires et des continents par la navigation ; la vapeur sur l'eau, la locomotive sur terre, l'unité humaine des nations, lui avaient révélé depuis quarante ans les bénéfices moraux et matériels de la fraternité des peuples ; parce que la guerre pour la guerre était jugée et réprouvée par son intelligence comme par son intérêt bien entendu.

Non, ce n'était plus le peuple prolétaire de la *Jacquerie de Munster*, de *Brabant* ou de *Londres*, se ruant à la voix de ses prophètes de communisme sur les seigneurs, les abbés ou les bourgeois du moyen-âge pour se venger de la tyrannie par la démente, et pour chercher dans les cendres et dans le sang des fantômes de société sans propriété et sans famille, que la brutale ignorance des masses de ce temps de ténèbres pouvait seule, un moment, prendre pour des réalités... pourquoi ? Parce qu'il

n'y a plus en France ni seigneurs, ni abbés souverains des peuples, ni bourgeois ayant des privilèges ou des supériorités de droits sur des prolétaires ; parce qu'il n'y a plus que des hommes dans des conditions variées, mobiles, égales en dignité quoique diverses en professions, en nature de travail, en fortune, en bien et en besoins sur le sol ; masses sans cesse remuées et égalisées par le libre jeu de ce qui descend ou de ce qui monte dans une société sans autre privilège que la propriété, privilège de tous ; parce que, depuis des siècles, mais surtout depuis soixante ans, l'abolition des féodalités de la noblesse, l'abolition des richesses substituées et inaliénables du clergé, l'abolition du droit d'aînesse, l'égalité des partages, la terre divisée librement en autant de parcelles qu'il y a de centimes pour l'acheter, le commerce multiplié par l'abolition des douanes intérieures et des monopoles, l'industrie multipliée par l'abolition des maîtrises et des jurandes, la liberté du travail, la richesse croissant, le luxe, heureux mobile des manufactures, les besoins plus nombreux et plus satisfaits, les canaux, les routes, les compagnies par association, les rentes sur l'État monnayées en coupons pour toutes

les mains, les actions de la Banque circulant en billets devenus richesse, le crédit public et le crédit privé battant monnaie avec la plume qui signe la lettre de change, les découvertes de la science appliquées le lendemain à l'usage public et constituant richesse par le brevet d'invention, la propriété littéraire faisant d'un livre ou d'un journal une fortune, la propriété artistique faisant un capital, le salaire multiplié et grossi dans mille ateliers divers, au fur et à mesure de la création des nouvelles industries ; les chemins de fer, les typographies, les télégraphies, les expositions de produits des métiers et des arts, les écoles agricoles, celles des arts et métiers, les colonisations à l'intérieur, en Algérie, ailleurs, le dessèchement des marais, le défrichement des landes, le travail sous toutes ses formes accru depuis cinquante ans dans la même proportion que l'intelligence du peuple, l'éducation professionnelle, l'instruction primaire enfin ; parce que tout cela, disons-nous, a supprimé le prolétaire et créé l'ouvrier noble du travail ; parce que tout cela a réparti et disséminé la propriété immobilière ou la propriété mobilière, la propriété du champ ou la propriété de l'intelligence,

la propriété de la patente ou la propriété de l'industrie, la propriété du commerce ou la propriété du transport, la propriété du capital ou la propriété du salaire, la propriété au soleil ou la propriété dans le portefeuille, la propriété du chef de maison ou la propriété des gages du serviteur volontaire, la propriété de la maison bâtie ou la propriété du foyer et des meubles qu'on y porte. Toutes ces propriétés et beaucoup d'autres qui échappent encore à la constatation ou à l'énumération, font que, sur quarante millions d'âmes qui forment aujourd'hui l'état-civil de la grande famille française, nous serions bien embarrassés de compter et de désigner un ou deux millions qui ne soient pas aujourd'hui propriétaires, qui n'aient pas leur gage, leur solidarité, leur présent, leur avenir, leur femme, leurs enfants, leur destinée, leur successibilité sur la terre dans la propriété ! Où sont les prolétaires dans un tel peuple pour recruter l'armée des *Gracques*?... Je demanderai plutôt où ne sont pas les défenseurs de la propriété ? il en sortirait dix de chaque seuil en France aujourd'hui, si de nouveaux *Babœuf* étaient assez abandonnés du sens moral et du sens commun pour lever l'étendard des masses prolé-



taires dans le pays de l'égalité, de l'industrie, du travail et de la propriété.

Nous le répétons, un tel peuple ne pourrait être, aussitôt qu'il se serait reconnu, ni le peuple de 1793 ni le peuple tapageur et soldatesque de la guerre, ni le peuple du communisme ou des sectes prolétaires subversives de l'ordre moral et matériel des sociétés.

Il vous l'a montré trois jours après sa révolution en acclamant l'abolition de la terreur politique et des échafauds.

Il vous l'a montré quinze jours après en acclamant les manifestes pacifiques de la République à l'Europe, et en refrénant lui-même par son bon sens les propagandes incendiaires chez les peuples voisins.

Il vous l'a montré aux élections de 1848, de 1849, aux journées de mai, aux journées de juin, en donnant majorité et force aux défenseurs de la propriété et de la famille républicaine ou royaliste ; il vous le montre tous les jours davantage en repoussant de plus en plus, à une majorité immense, tous les hommes d'excès, tous les hommes de montagne, tous les hommes d'abîmes, tous les hommes

de chimères ou tous les hommes de réminiscences anti-sociales qui essayent de l'enrôler contre lui-même ! Non, non, n'ayez pas peur, ou n'affichez pas la peur ! on ne fera jamais de la France de 1848 un peuple de buveurs de sang, un peuple d'incendiaires de capitaux, encore moins une bande de prolétaires enrôlés sous le drapeau du suicide contre la propriété, qui est leur morale, leur honneur et leur pain !

Rassurez-vous donc !

#### IV

« C'est vrai ! disent enfin les plus obstinés, convaincus par quatre ans de respect à toutes choses. Mais ce peuple, surpris par la République prématurée que la nécessité lui a faite, va être embarrassé dans quelques mois entre les ressorts nouveaux pour lui de sa Constitution, qui ne jouent que depuis quatre ans et qu'il faut remonter à l'heure prescrite pour faire accomplir à cette Constitution une nouvelle période du gouvernement républicain ou électif.

Comment sortira-t-il de ces inextricables difficultés ? Comment ne révisera-t-il pas quelques articles de cette Constitution, évidemment imparfaite, et qui lui déplaisent ? Comment les révisera-t-il sans renverser toute sa Constitution de la même main et sans se vouer aux révolutions le lendemain d'une révolution ? Comment se laissera-t-il en silence et en paix exclure, au nombre de quatre millions deux cent soixante mille citoyens, de sa souveraineté électorale, si l'on maintient la loi du 31 mai ? Comment se servira-t-il de cette souveraineté électorale si on la lui rend ? Comment composera-t-il l'Assemblée nouvelle ? Comment élira-t-il un nouveau président ou réélira-t-il l'ancien ? Comment résoudra-t-il ce problème difficile, impossible selon les timides, de ne pas ébranler l'ordre social et de maintenir cependant sa République, seule garantie possible aujourd'hui de sa société, de la paix publique et de son sol ? Quelles sont les dispositions générales qu'il montre dès à présent à cet égard ? que faut-il croire ? que faut-il craindre ? que faut-il espérer de ce peuple ? »

## V

Selon nous, et après un examen sur place et bien approfondi du pays, le voici :

Nous vous avons montré au commencement de ce tableau que le peuple français de 1848 ne pouvait être au fond et logiquement (car les dates sont des raisons en politique) ni terroriste, ni propagandiste à main armée, ni communiste comme on dit dans le mauvais sens prolétaire.

Nous vous avons dit qu'il était par nature et qu'il avait été par le fait, depuis quatre ans, tout le contraire, c'est-à-dire :

Un peuple généralement humain par nature ;

Un peuple pacifique par intelligence ;

Un peuple propriétaire par intérêt.

Maintenant qu'est-il devenu pendant ces quatre ans d'exercice de sa liberté de réflexion et d'apaisement ?

Nous allons vous répondre d'un mot : Regardez.

## VI

Traversez la France de Calais à Marseille, de Strasbourg à Nantes, parcourez ses départements, entrez dans une ville ou dans un village au hasard, demandez au premier venu : « Comment va le pays ? est-on tranquille ici ? » on vous répondra partout : « Le pays ne va pas mal, on est parfaitement tranquille, on cultive, on vend, on achète, on trafique, on obéit aux lois sans peine ; un ordre du préfet, un arrêt de la justice, une prescription de l'autorité locale, sont exécutés au premier signe. On sent qu'il faut un gouvernement à un peuple, on n'aime ni l'anarchie ni les anarchistes, on ne veut pas de bruit parce que cela fait tort aux affaires, et que chacun, étant en repos sur ses droits, veut s'occuper un moment de ses intérêts, afin de réparer la stagnation qui suit toujours plus ou moins longtemps une révolution ; il n'y a pas de haines bien vives des citoyens les uns contre les autres, on ne demande qu'à vivre en paix et à s'entr'aider, les riches sont empressés d'assister de mille manières les pauvres, les pauvres sont re-

connaissants d'être secourus sans être humiliés; les ouvriers raisonnables, quoique fiers d'être comptés maintenant pour des hommes dans la République, sont bien revenus de quelque fanatisme de salaire forcé et d'organisation arbitraire du travail dont les orateurs de clubs les avaient un moment étonnés, ils sont plus attentifs encore que les propriétaires à ce que rien ne trouble la paix publique, parce qu'ils savent bien que, quand l'émeute se montre, l'argent se cache et que le pain de l'ouvrier est dans la sécurité du capitaliste. Il y a bien encore, dans tel café ou dans tel cabaret, sept ou huit oisifs de toutes conditions qui parlent de communisme, de socialisme, de partage des biens, mais leur parole ne renverse pas une haie et ne fait pas trembler seulement une vitre; que pourraient-ils contre tout le monde? on les laisse rêver tout haut: ils rêvent plus bas tous les jours, ils n'empêchent ni de planter un arbre ni de bâtir une maison. Voilà où nous en sommes ici, et si ce n'était pas de 1852, dont on nous fait un monstre et qui empêche les plus timides de se fier au lendemain, jamais, depuis que la France est France, on n'aurait été plus tranquille et les affaires n'auraient mieux marché. »

Voilà le langage que vous entendez partout. Qu'est-ce que cela veut dire pour un esprit intelligent ? Cela veut dire que L'OPINION DE LA FRANCE EST FAITE, qu'elle a dit son dernier mot et qu'elle le redira mille fois si vous le lui redemandez sous mille formes. Ce dernier mot, le voici : « Je suis désormais un peuple qui a plus à conserver qu'à conquérir. Je suis une nation encore plus capable de la République, c'est-à-dire de me gouverner moi-même, que je ne le soupçonnais en 1848, je suis démocratique et non révolutionnaire, j'avais des préventions malheureusement très-fondées contre la République, parce qu'on me la faisait confondre par les souvenirs sinistres de 1793 avec un régime de proscription et de sang auquel l'histoire avait donné ce nom bien que ce fût le nom d'une *terreur* et non d'une institution, à peu près comme si on appelait *monarchie* les dragonnades, l'incendie du Palatinat, la proscription de trois cent mille protestants sous Louis XIV, ou comme si on appelait *religion* l'égorge-ment de soixante et dix mille Français par la Saint-Barthélemy. Je n'aurais point de répugnance très-vive contre la monarchie s'il n'y avait qu'une monarchie sur laquelle tout le monde fût d'accord, et si

derrière toute monarchie il n'y avait pas de nécessité une aristocratie, une noblesse, une Église d'État, une politique de famille, une représentation héréditaire, une oligarchie électorale laissant dix millions de citoyens hors la loi, une clientèle privilégiée et héréditaire, une faveur qui règne, une cour qui offense, un parti enfin qui triomphe seul du reste de la nation et qui, formant bientôt d'autres partis monarchiques, contraires à la branche régnante, renverse les trônes en se les disputant et jette la France dans une éternelle brigue de compétiteurs et de factions. Mais comme tous ces partis existent, revivent, survivent, intriguent, tiraillent le pays sans avoir la force de le posséder quand ils l'ont entre les mains, j'aime mieux les séparer et les dominer tous en régnant moi-même; car je suis assez sage, assez résolue et assez forte pour me préserver de l'anarchie d'en bas; mais ces partis monarchiques, eux, ne sont ni assez sages ni assez désintéressés, ni assez unanimes pour me préserver de l'anarchie d'en haut!

» L'anarchie d'en haut, voilà ce qui menace aujourd'hui si je me livrais aux partis monarchiques. Je veux donc, provisoirement au moins, rester Ré-



publique, mais je veux que ma République soit stable, légale, modérée et régulière comme une monarchie ! »

Où nous ne comprenons rien aux symptômes de l'esprit public, ou c'est là en ce moment la pensée la plus intime, la plus générale et la plus nationale en France, en haut, en bas, au milieu, dans toutes les larges couches de la société.

Quand on veut connaître la nature d'un sol, on prend une poignée de terre dans la main ici et là dans la plaine, et on l'analyse. La terre entière est composée comme la pincée de poussière qu'on a ramassée. Quand on veut connaître l'opinion dominante d'un peuple, on interroge au hasard dans la foule un riche, un pauvre, un ouvrier, un oisif, un soldat, un négociant, un cultivateur, un noble, un indigent, un propriétaire, un prolétaire, et s'ils répondent tous à peu près la même chose, on a l'opinion dominante d'un pays. Les passants comme nous interrogent ainsi homme par homme, les gouvernements du suffrage restreint interrogent par classes, les Républiques de suffrage universel interrogent par élections. Voyez si par tous ces procédés depuis quatre ans vous n'avez pas partout et

toujours obtenu à peu près partout ou du moins en immense majorité la même réponse : « Nous voulons la République modérée et civilisée, parce que nous ne pouvons pas vouloir autre chose pour nous sauver et pour nous gouverner entre tant de partis qui nous menacent. »

Nous le répétons encore : « L'OPINION DE LA FRANCE EST FAITE ! »

## VII

Or, l'opinion de la France étant faite, peut-on douter du résultat de l'épreuve que la Constitution l'a condamnée à subir en 1852? Sort-il jamais de la poitrine d'un pays un autre cri que celui de son âme et de sa pensée? Non, il n'en sortira qu'un cri de sagesse et de salut. La France, interrogée par le suffrage mutilé et restreint, dira encore : Sagesse, république et modération, comme elle l'a dit par le suffrage universel en 1848, en 1849, en 1850; seulement, si elle le dit par le suffrage restreint et mutilé, elle le dira avec plus de colère peut-

être et avec moins d'autorité certainement que si elle le dit, comme nous l'espérons, par le suffrage universel rétabli dans sa justice et dans son unanimité.

« Mais, nous dit-on, vous ne tenez donc pas compte de quatre grands faits qui contredisent votre optimisme dans le tableau que vous nous faites de la situation et qui donnent des transes au pays? des transes de peur de retomber dans une révolution? »

Je pourrais vous répondre qu'un pays qui n'a d'autres transes que des transes de retomber dans les révolutions, et qui a assez peu de passions pour n'avoir d'autre passion que le besoin de la halte et du repos dans l'ordre, est un pays qui n'a rien à craindre de bien sérieux des révolutions. Mais je veux aller au devant de vos craintes et examiner avec vous les quatre faits actuels qui contredisent mon optimisme et qui vous font craindre que la France ne se tire jamais saine et sauve du mauvais pas auquel nous touchons.

Ces quatre faits, n'est-ce pas, sont :

1° La majorité de l'Assemblée se refusant, peut-être par amour-propre, à rétablir le suffrage universel ;

2° La minorité de deux cents voix se refusant peut-être à voter la révision partielle de la Constitution ;

3° Les vœux des conseils-généraux des départements fortifiant la majorité royaliste de l'Assemblée dans son audace, et lui donnant la confiance qu'elle peut tout oser impunément contre la République pour la monarchie ;

4° L'ambition présumée du Président de la République menaçant imaginairement la Constitution d'une oppression ou d'un coup d'État si on ne la révisé pas à son bénéfice.

Voyons les éventualités et la valeur de chacun de ces embarras de situation qui vous font si mal augurer du salut de la République, et par conséquent de la France. Car, j'en conviens avec vous, le salut de la France est si nécessairement et si substantiellement lié en ce moment à celui de la République, que renverser la République, c'est renverser la France dans tous les précipices, et, pour le dire en passant, cette consubstantialité actuelle de la France et de la République devrait vous prouver que la République de 1848 n'a pas été une fantaisie de républicains, un caprice de populace, comme ils

disent, mais un cri de la nécessité, mais une inspiration de salut commun !

Premièrement la majorité se refusera à l'abrogation de la loi du 31 mai et au rétablissement du suffrage universel ? Je n'en sais rien, ni vous non plus. Peut-être non, peut-être oui, les vents changent dans les assemblées avec les intérêts, les vues, les situations : les années instruisent.

Il y a eu deux choses dans la présentation et dans l'adoption de la loi du 31 mai par la majorité coalisée. Il y a eu d'abord une panique vraie, sérieuse et désespérée, produite non-seulement dans cette majorité, mais dans le pays, par les élections violentes de quatre ou cinq départements, où le *scrutin de liste*, mode menteur, avait aveuglé les urnes et fait craindre la fin du monde électoral par cinq ou six noms prodigieux qui en étaient sortis ! Il y avait peut-être ensuite, faut-il vous le dire ? Oui, car on l'a beaucoup dit, sans l'avoir prouvé ; il y avait peut-être à leur insu dans quelques âmes résolues et peu scrupuleuses du parti antirépublicain une espérance confuse, secrète, que ce défi hardi à la démocratie un peu démagogue alors de Paris ferait bouillonner le cratère, et amènerait dans la rue je

ne sais quel hasard, d'où le royalisme sortirait très-certainement et très-facilement vainqueur, avec l'assistance du chef du pouvoir exécutif et de l'armée invincible et nombreuse, et où la République resterait ensevelie pour jamais sous la réprobation d'une journée démagogique intentée en son nom par des faubourgs. Aucun de ces deux motifs pour présenter le défi au suffrage universel n'existe plus. L'imagination publique a eu le temps de se calmer et de se convaincre par mille épreuves que, même avec l'instrument menteur du scrutin de liste, le suffrage universel trouverait le moyen de dire la vérité dans la majorité immense de ses choix. Les conseils-généraux vous le prouvent. Les cinq ou six noms prodigieux sortis des urnes de 1849 se sont éliminés d'eux-mêmes ; les montagnes se sont abaissées insensiblement au niveau de la raison publique ; leurs tonnerres, qui avaient fait un si grand mal à la démocratie en croyant faire peur à tout le monde, ont cessé de gronder ou gronderaient dans le vide ; on a la parfaite certitude que le suffrage universel, aujourd'hui éclairé et de sang-froid, qui a donné même dans le trouble des résultats conservateurs et modérés, ne donnera, à l'exception de

quelques grandes villes d'industrie agglomérée, que des résultats en majorité rassurants pour l'ordre. On voit qu'on est allé trop loin, qu'au lieu de trois ou quatre cent mille vagabonds ou indigènes qui courent la France et qui profanent l'élection, bons à retrancher partout, on a retranché quatre millions d'honnêtes gens de tout métier et de toute profession, la meilleure clientèle de l'ordre, de la propriété et de la patrie. Les hommes de la majorité se repentent en secret; la difficulté de se désavouer honorablement soi-même en retient seule quelques-uns; mais ce sont d'honnêtes gens au fond, ils ne sacrifieront pas leur pays à la fausse dignité de persévérer dans une erreur. Il n'y en a pas un seul qui soupçonnât, en votant ou en défendant cette mesure tout expérimentale, qu'il supprimait quatre millions trois cent mille Français de l'électorat. C'est le résultat, ce n'était pas la pensée. Voilà pour l'Assemblée.

Et quant aux sectaires désespérés des partis déchus en février, qui pouvait se flatter alors, disait-on, que ce défi à la démocratie amènerait la démagogie dans la rue et que la République resterait sur le champ de bataille? remarquez bien que ces hommes, s'ils existent, ne peuvent plus avoir aujourd'hui

ni le même intérêt ni la même espérance. Pourquoi ? Par une raison toute simple, c'est qu'ils croyaient avoir alors avec eux le chef du pouvoir exécutif et l'armée, qui obéit par la Constitution à ce chef, et qu'aujourd'hui, dans une bataille provoquée contre la République, ils auraient contre eux le chef du pouvoir exécutif, chef de l'armée et du gouvernement, qui n'est plus avec eux, qui est menacé par eux, et qui n'a de salut que dans la République et par le suffrage universel.

Cela ne vous paraît-il pas une petite différence, bonne à noter, entre la situation de la majorité liguée en 1850 avec le pouvoir exécutif contre le suffrage universel, et la situation de la majorité en 1852, ayant à lutter à la fois contre le suffrage universel et contre le pouvoir exécutif, le gouvernement et l'armée ? S'il y avait bataille, où seraient donc les chances de quelques groupes parlementaires contre le peuple, le gouvernement, l'opinion, l'administration, le pouvoir exécutif et l'armée ? Soyez certains que cette différence entre 1850 et 1852 fera réfléchir, et que le conciliabule de *Clichy* et les *Pichegru* des comités anti-républicains ne prévauront pas contre une nation.



Il y a donc de grandes chances pour que la majorité honnête et sensée de l'Assemblée, influencée par l'opinion conservatrice de jour en jour croissante contre les excès de la loi du 31 mai, revienne sur ses pas, sinon la première fois en novembre, au moins à la dernière épreuve en février.

Et si elle ne revient pas enfin ? Eh bien, au pis aller, que se passera-t-il donc de si extrême ? Rien que ceci :

Le suffrage universel n'étant pas rétabli, la minorité et nous-mêmes nous ne nous croirons pas en droit de voter la révision. Rien ne sera voté, et on ira aux élections de 1852 tels quelles, et le pays nommera alors au suffrage restreint une assemblée qui exprimera sa volonté incomplète, mais enfin un fragment de sa volonté, et il changera ainsi la majorité pour 1856. Ou le pays s'abstiendra en masse, et fera trembler une assemblée presque illégale et de son isolement et de son abandon devant la masse. On sentira les frissons avant-coureurs d'une révolution terrible, on avisera sous l'inspiration de la sagesse, et l'Assemblée elle-même, pour se légitimer et pour conjurer les troubles, se hâtera de voter le rétablissement du peuple entier dans son

droit électoral. On aura perdu et agité un an de la vie du pays, voilà tout.

Je passe à votre second fait : la résistance de la minorité de deux cents voix à voter la révision. Lorsqu'on a proposé à cette minorité de voter ce qu'elle considère comme un crime, c'est-à-dire le jugement de la République par un tribunal dont on a éliminé quatre millions trois cent mille juges, elle ne pouvait pas, elle ne devait pas le faire, elle se serait déshonorée. Elle ne l'a pas fait. Mais supposez que le gouvernement propose le rétablissement du suffrage universel et que la majorité vote cette restitution, vous pouvez être sûrs qu'à l'exception de trente ou quarante républicains de petite Église, qui aiment les schismes, parce qu'ils aiment mieux, comme César, être les premiers dans les villages que des citoyens à Rome ; à l'exception de cinquante ou soixante braves gens qui ont peur pour leur pays d'un peu d'agitation électorale, cent vingt autres républicains désintéressés et confiants voteront avec nous une révision définie et limitée dans l'intérêt bien compris de la paix et de la République.

Point d'inquiétude donc encore de ce côté-là.

Et à supposer que les deux cents voix s'obstinent,

quoi de perdu encore ? Rien que du temps. Ces représentants anti-révisionnistes iront comparaître devant leurs départements en 1852 ; les départements, qui ont en masse et par un bon sens un peu passionné le goût d'une révision, ne rééliront pas un des hommes qui se seront mis ainsi entre la révision et eux. L'Assemblée de 1852 votera à l'unanimité la révision un peu plus tard.

## VIII

A votre troisième fait maintenant. Les vœux des conseils-généraux fortifient, selon vous, l'audace des adversaires de la République. Je l'accorde ; mais pour que l'audace des adversaires de la République devienne un danger, ne faut-il pas qu'elle se formule en un vœu de monarchie ? Eh bien ! demandez à vos quatre-vingts conseils-généraux de formuler un vœu pour le rétablissement d'une monarchie spéciale, définie, nommée par son nom, et attendez la réponse ! Vous l'attendrez longtemps, sachez-le !

Je sais ce que c'est qu'un conseil-général, j'en ai

assez vu à l'œuvre; j'ai vu ceux de 1851. Voici comment se combine un vœu de révision de la Constitution en masse dans ces corps non politiques. Le conseil-général se compose en moyenne de quarante bons et honnêtes propriétaires, négociants, fonctionnaires du pays, nommés par les arrondissements, nullement à l'opinion, tout à l'estime, à la considération, à la richesse dans le pays sans acception de parti, parce qu'il ne s'agit là que d'administration locale, matérielle, de centimes et non d'idées. Il y a dans ce nombre sept ou huit grands propriétaires ruraux, grands noms et grandes existences de la contrée; ces hommes sont légitimistes de convenance, de situation, de *décorum*, comme on est gentilhomme, sans que cela tire à conséquence pour le fond des choses; ils ne peuvent pas plus, quand ils en sont sommés par la circonstance, désavouer leur honneur de soi-disant opinion monarchique légitimiste qu'on ne peut désavouer honorablement son père et sa mère, son sang, son nom. C'est un costume, on y est né, il faut le garder, il faut y mourir. Cela n'empêche pas que ces hommes, en général prudents et modérés, ne fussent très-effrayés si on leur disait : « Nous allons

» vous rendre la légitimité monarchique, et vous  
» serez chargés tout seuls de la maintenir et de la  
» défendre devant ce siècle et devant ce peuple ! »  
Mais il ne s'agit pas de cela, ils savent très-bien qu'on  
ne les mettra pas demain à pareille épreuve et que  
leur vote sera seulement une profession de foi sans  
danger, un salut d'honneur à leur principe, une dé-  
claration platonique de persévérance dans leur ho-  
norable conviction. Ils chargent le petit journal  
légitimiste du lieu de porter leur drapeau, que per-  
sonne n'insulte dans deux ou trois cents salons du  
département, et ils chargent un homme éloquent de  
la magistrature, du barreau ou de la bourgeoisie,  
pour qu'il ne soit pas suspect, de prendre la parole  
devant le conseil pour eux et de représenter le peu-  
ple, comme le chœur le représentait dans le drame  
antique. Cela fait, ils votent sans conséquence la ré-  
vision totale de la Constitution, pour bien signifier  
qu'ils votent la monarchie légitime, ce qui ne les  
empêche pas d'aller le soir souper chez le préfet,  
réclamer la juste influence qui leur est due dans le  
pays, et de convenir tout haut avec leurs confidents  
que la République est le seul gouvernement, en ce  
moment, qui puisse pacifier et gouverner le peuple,

et qu'ils la préfèrent mille fois à l'humiliation de cette royauté de contrebande dont ils ont été soulagés par la République.

Voilà donc sept à huit voix acquises à un vœu de révision totale.

Il y a ensuite sept ou huit grands industriels, hauts fonctionnaires, négociants enrichis de 1830, grands libéraux en 1829, grands monarchistes le lendemain, comblés des titres, des faveurs, des monopoles, des emplois de la monarchie de Juillet, anciens députés, anciens pairs de France, anciens favoris de cette cour plébéienne quand les patriens lui manquaient, précipités non de leur fortune, mais de leurs ministères, de leurs pairies, de leurs ambassades, de leur importance exclusive par l'écroulement de la monarchie illégitime en 1848. Ils disent aux légitimistes : Nous faisons corps maintenant avec vous par une animosité commune contre une démocratie qui nous détrône également tous deux ; nous allons, sans nous expliquer davantage, voter avec vous la révision totale, sous-entendu très-intelligible de la monarchie. Cela fait seize voix.

Puis il y a dans le conseil trois ou quatre fonctionnaires dépendant du gouvernement, à qui le

préfet insinue qu'un vote de révision totale ne fera pas de peine trop vive au Président de la République, attendu que le terme de quatre ans est court pour faire le bien, et qu'une révision totale pourra donner avec un terme plus long une faculté de réélection agréable à tout le monde ; les fonctionnaires ne disent pas non.

Cela fait vingt-une ou vingt-deux voix.

Enfin il y a douze ou quinze membres indépendants, impartiaux, agriculteurs, acheteurs, vendeurs, trafiquants de toute nature, à qui on dit : Vous aimez la République sans chaleur, mais enfin vous n'y répugnez pas trop, seulement vous voulez un peu plus de durée et de fixité dans ses pouvoirs, vous ne voulez pas surtout qu'un club ou un conclave d'une rue de Paris vous envoie une liste impérative de vingt ou trente noms de démocrates inconnus ou trop connus pour représenter votre opinion, votre confiance, votre estime, vos intérêts généraux et locaux par des hommes dont vous n'avez jamais entendu parler, et qui n'arrivent, hirondelles de la République, que pour emprunter un jour le toit de votre département et repartir avec le soleil en ne vous laissant qu'une plume dans leur nid.

Vous voulez être représentés par des citoyens de votre connaissance, votez la révision totale ou partielle, peu importe, l'Assemblée la limitera bien, mais votez la révision ; elle vous débarrassera de la plaie de la démocratie, *la liste de scrutin*, et elle vous permettra de réélire, si cela vous plaît, un président qui n'aura pas trop mal gouverné.

Cela fait trente-six. La révision totale est votée.

Croyez-vous que ces quatre votes, coïncidant dans l'urne des conseils-généraux par des motifs si divers et qui se diviseraient pour s'entre-combattre le lendemain si on posait la question de monarchie par son nom, aient une grande valeur monarchique ? Non, vous ne le croyez pas, vous savez bien que cette unanimité par réticence d'une soirée serait la guerre civile la plus inconciliable et la plus acharnée le lendemain ! et croyez-vous que l'assemblée et le pays ne sachent pas cela, et prennent au sérieux pour la monarchie des votes de conseils-généraux qui ont autant de significations opposées qu'il y a de partis dans ces conseils ? Non, l'Assemblée et le pays ne s'y trompent pas plus que vous et moi, ils considèrent les conseils-généraux comme des pétitionnaires d'élite sans aucun doute, à qui l'on doit



audience, attention, respect ; mais des pétitionnaires qui, bien que leurs noms soient mis au bas d'une même feuille de papier, demandent en réalité à l'assemblée et au pays des choses diverses, opposées, incompatibles, et par conséquent à qui l'on ne peut répondre que par l'ordre du jour. Prenez donc les vœux des conseils-généraux pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire pour deux mille quatre cents pétitionnaires de plus à ajouter aux douze cent mille pétitionnaires de la révision. Seulement notez-les pour des pétitionnaires d'élite, pour des pétitionnaires élus, et à ce titre donnez-leur, comme on disait jadis, les honneurs de la séance.

Ah ! sans doute, si les quatre-vingt-six conseils-généraux de département, au lieu d'être quatre-vingt-six petits corps administratifs délibérant comme autant de petites représentations fédératives des départements, étaient une seule assemblée délibérant en commun, émettant le vœu émis et centralisé des départements, et vous disant Nous voulons la révision totale et la monarchie, il y aurait à compter avec eux ; ce serait la volonté représentative du pays, il faudrait obéir. Mais vos conseils-généraux ne sont pas cela. Ils sont des *syndicats* d'in-

térêts départementaux distincts et séparés les uns des autres, n'ayant chacun d'autorité morale que par le département dont ils gèrent les affaires et nulle autorité générale ou spéciale ailleurs. Passé la limite des départements, plus rien, on n'a pas même à les écouter. Ils n'existent plus que comme citoyens. Ainsi supposez (ce qui sera) que l'Assemblée nationale, qui seule représente la volonté une, générale et politique du pays, n'obéisse pas au vœu d'un de ces quatre-vingt-six conseils-généraux, croyez-vous que les quatre-vingt-cinq autres se lèveront contre l'Assemblée pour soutenir la pétition d'une de ces petites unités administratives? Nullement, le vœu d'un conseil est isolé et n'a rien d'impérieux pour l'Assemblée. Sans cela vous auriez quatre-vingt-six nations dans une, quatre-vingt-six gouvernements dans un, c'est-à-dire que vous seriez une fédération anarchique, tandis que vous êtes une nation représentée.

Ce troisième fait, qui vous paraît si gros, a donc contre la paix publique moins de valeur encore que les autres. Il est fâcheux, j'en conviens, il est de mauvais exemple pour les corps électifs empiétant un peu les uns sur les autres, il arme les ennemis

de la République régulière d'un argument faux, mais spécieux contre l'ordre établi ; mais tout le monde comprend que ce vœu prétendu monarchique ne se résoudrait qu'en un vœu anarchique s'il était analysé et obéi. Il ne le sera pas, parce qu'il y a un autre vœu bien autrement imposant, bien autrement nombreux que chaque citoyen adresse chaque jour avec l'autorité de l'unanimité du bon sens et de la conscience à chaque citoyen, ce vœu à quarante millions de voix du salut public ! Dormez donc tranquilles sur les vœux des conseils-généraux, on n'y pense déjà plus.

## IX

Reste le quatrième fait, l'ambition présumée criminelle et acharnée du Président actuel de la République, faisant un coup d'État si on ne lui accorde pas la révision à son bénéfice de la Constitution. A celui-là nous ne répondons qu'en levant les épaules depuis trois ans ; et depuis trois ans voyez si l'événement nous a démenti. Nous ne croyons ni à la fo-

lie, ni au crime, ni à l'impossible. Ces trois conditions, folie, crime, impossibilité, sont réunies dans la pensée qu'on suppose dans Louis-Napoléon Bonaparte.

La folie ? on l'enferme.

Le crime ? on le punit.

L'impossible ? on ne le discute pas.

Voilà toute notre réponse.

— Mais que se passera-t-il donc ? nous demandent-on de toutes parts. — Il faut le demander à celui qui sait tout : quant à nous, que savons-nous ? à Dieu les certitudes, à l'homme borné les conjectures. Selon nous, voilà dans les différentes hypothèses ce qui se passera.

Le gouvernement proposera à l'Assemblée le rétablissement du suffrage universel régularisé ; l'Assemblée refusera la première fois, et acceptera sous la pression morale du bon sens et du danger public la seconde fois.

Le suffrage universel rétabli, les républicains sensés voteront avec la majorité la révision partielle de trois articles de la Constitution.

La révision votée, le pays sera libre de nommer l'Assemblée et le Président de ses instincts.

Si Louis-Napoléon Bonaparte lui convient encore, parce qu'il a déjà gouverné trois ans, et que le pays très-timide craindra l'inconnu, Louis-Napoléon Bonaparte continuera quatre ans ou six ans sa seconde magistrature républicaine, et il gouvernera plus républicainement, parce que, le temps de la réaction passionnée étant passé, le pays renverra une assemblée d'hommes nouveaux, ni très-républicains ni très-royalistes, mais très-patriotes, très-citoyens et très-modérés.

Si Louis-Napoléon Bonaparte n'a plus la confiance ou l'engouement momentané du pays, il se retirera en honnête homme, et le pays nommera un autre Président pour diriger le pouvoir exécutif. Ce président, quel qu'il soit, ne sera ni un terroriste, ni un communiste, ni un socialiste subversif, ni un radical, ni un incendiaire de l'Europe, ni un légitimiste, ni un orléaniste, ni un bonapartiste, ni un Monck, parce que le pays n'est rien de tout cela, et le président, fût-il tout cela à la fois, il ne pourrait rien de toutes ces folies, parce qu'il aurait en face de lui une assemblée qui règne, et derrière lui un pays qui surveille. Ce sera comme toujours en France, c'est l'opinion qui gouvernera et qui fera plier, comme

elle l'a toujours fait, la main qui tient ce qu'on appelle le pouvoir à ses volontés, à ses intérêts, aux besoins et à l'esprit du temps !

Voilà les augures ! augures certains, à moins que le pays lui-même ne tombe en démence. Or, quel est l'homme équitable qui puisse soupçonner de démence un peuple qui vient de donner en quatre ans plus de preuves de sagesse, de génie, de courage, de modération, de générosité, de prudence, qu'aucune de ses royautés n'en a donné dans les plus longs règnes ? un peuple qui a contenu sa révolution, qui a respecté ses ennemis, qui a écarté son trône écroulé sans l'insulter, qui a laissé inviolables les sentiments dans tous les cœurs, les opinions libres dans tous les partis, qui a pris sous sa défense la société, la propriété, la paix, la famille, le sentiment religieux ; qui a étouffé la guerre civile aussitôt qu'elle s'est montrée, sous son horreur ou sous ses baïonnettes, qui a aboli la peine de mort et l'échafaud politique, qui a aboli l'esclavage des hommes dans ses colonies, qui a aboli l'ilotisme des prolétaires dans son propre sein par le suffrage universel, qui a maintenu son armée dans sa discipline et dans son honneur à la fois pendant les émo-

tions civiques, qui a marché à ses élections par millions d'hommes comme on marche aux autels de la patrie ! qui a donné toujours raison à la raison, majorité au bon sens, force à la loi, exemple aux peuples !

Non, un tel peuple ne périra pas ! Dieu a mille moyens de le sauver, mais il n'en a pas de plus sûr et de plus grand que ce peuple lui-même !

---

# CONCLUSION

LE PASSÉ, LE PRÉSENT, L'AVENIR DE LA RÉPUBLIQUE

---

## LIVRE PREMIER

---

### CHAPITRE I<sup>er</sup>

Sous la monarchie, les deux chambres rédigeaient tous les ans, en réponse au discours de la couronne, une adresse au roi dans laquelle on exposait, avec plus ou moins de sincérité, la situation générale du royaume, et où l'on traitait très-brièvement des deux ou trois affaires principales de l'État. Cela suffisait dans un temps et dans un régime où le peuple n'avait pas besoin de connaître les affaires, puisqu'il n'avait dans les affaires ni l'œil, ni la volonté, ni la main ; dans un temps où le gou-



vernement de trente-six millions d'âmes n'appartenait qu'à deux cent soixante mille citoyens politiques appelés électeurs, à deux cents pairs de France, à quatre cents députés et à une dynastie. Qu'importait alors que le reste de la nation, c'est-à-dire trente-cinq millions et demi de citoyens sans droit, sans avis et sans action politique, prît connaissance de la véritable situation des choses, des esprits, de l'Europe, du gouvernement ? Il leur suffisait de lire une fois par an le Bulletin des lois pour savoir à quoi ils devaient obéir, et la cote de leurs contributions, envoyée par le percepteur, pour savoir combien ils avaient à payer. Obéir et payer, c'était alors tout l'homme ; connaître, juger, apprécier, délibérer, vouloir, choisir, élire, puis obéir volontairement et religieusement à la loi, devenue volonté générale, c'est aujourd'hui le citoyen.

Ces deux conditions, si différentes entre le sujet non consulté de la loi, sous la monarchie, et le citoyen, auteur et exécuteur de la loi, sous la République, nécessitent des conditions très-différentes aussi dans la nature de publicité à donner aux affaires et dans les éléments de notions politiques à donner au peuple. CONNAIS-TOI TOI-MÊME est la pre-

mière nécessité d'une nation que l'état républicain appelle à se gouverner elle-même. C'est donc au peuple aujourd'hui qu'il faut adresser, sur la situation vraie de la République, sur l'ensemble et sur les détails de toutes les affaires, ces rapports qu'on rédigeait jadis pour les rois ; c'est au peuple qu'il faut présenter le miroir fidèle de toutes les idées et de tous les faits qui sont visibles à l'horizon de l'année écoulée, à l'horizon de l'année future, en lui disant : Regarde-toi tel que tu es ! Regarde les choses, regarde les hommes ! regarde la route ! regarde les événements, regarde les progrès accomplis ! regarde les dangers qui te menacent ! regarde les maux dont les factions t'affligent, regarde les biens dont la Providence t'a béni ! et agis, prévois, pourvois, choisis ; gouverne-toi sur ces renseignements, auxquels tu peux te fier, parce qu'ils te sont donnés en plein jour, à haute voix, et sous la responsabilité de noms qui signent leurs paroles.

C'est ce qui m'a inspiré l'idée de récapituler brièvement, à l'usage des hommes qui n'ont pas le temps de lire chaque matin l'innombrable quantité de feuilles publiques, les principaux événements depuis la fondation de la République, d'analyser les faits,

les idées, les doctrines, les opinions, les illusions, les vérités qui se disputent l'intelligence des masses, et de rédiger cette espèce de rapport général sur la situation de l'Europe et de la France sous la forme d'adresse au peuple. Ce n'est pas le tout, ce n'est pas même le principal, sous la République, que de gouverner par les lois, il faut encore gouverner par les âmes ! Or, qui est-ce qui gouverne les âmes ? C'est la vérité. Voici donc, autant qu'un homme peut se flatter de la voir et de la dire, la vérité sur notre situation.

#### POLITIQUE GÉNÉRALE

##### § 1<sup>er</sup>

Un événement inattendu, de force majeure, dont personne n'est coupable, dont personne n'est innocent, un tremblement soudain de trône a renversé, le 24 février, la monarchie de la branche cadette des Bourbons. Le roi s'est retiré des Tuileries et de la France, la chambre des députés a disparu dans un immense soulèvement ; la garde nationale s'est unie

au peuple ; l'armée, sans chef, est demeurée l'arme au bras, attendant la volonté de la nation ; la Constitution de 1830 s'est évanouie dans le sang de la guerre civile, un gouvernement provisoire s'est formé de lui-même à l'Hôtel-de-Ville pour arrêter le sang et pour gouverner l'anarchie ; il a proclamé le régime républicain provisoire, sous la condition de la ratification de ce gouvernement par la représentation nationale nommée par tous les citoyens. L'Assemblée nationale, ainsi convoquée et élue, est arrivée à Paris le 4 mai. Elle a, à l'unanimité, proclamé la République. Les puissances étrangères, rassurées sur les intentions de la République française par les actes et les manifestes du Gouvernement provisoire, ont successivement reconnu le nouveau gouvernement de la France. La paix extérieure a été préservée. L'Assemblée constituante a nommé, pour remplacer le gouvernement provisoire, une commission exécutive de cinq membres pour gouverner par *interim* jusqu'à l'achèvement de la Constitution. Quelques jours après, la partie du peuple nomade, oisif, vagabond et factieux de Paris, mécontente de voir que la représentation légitime de la France venait lui enlever la dictature et l'anarchie, s'est soulevée

à la voix des clubs anarchiques, et a envahi, violé, outragé, dissous pendant quelques moments l'Assemblée. Les clubs, vainqueurs par surprise, sont allés à l'Hôtel-de-Ville installer un gouvernement de violence et de faction. Nous avons marché sur l'Hôtel-de-Ville une heure après, arrêté ce gouvernement insurrectionnel des clubs, étouffé cette seconde révolution dans son germe. Paris tout entier s'est levé à notre voix ; les gardes nationaux des départements voisins sont accourus en armes. L'Assemblée constituante a été vengée et réinstallée avant la nuit. Elle a fait en paix la Constitution.

## § II

Le 23 juin, les cent vingt mille hommes des ateliers nationaux, qui avaient été soldés jusque-là par la République pour prévenir la misère de la classe ouvrière pendant la cessation forcée du travail et pour garantir de tout prétexte de dommage les propriétés des citoyens, voyant que le gouvernement allait les dissoudre et les renvoyer à des ateliers sé-

rieux de travail utile dans les départements, se sont insurgés sous l'impulsion de quelques clubs démagogiques de Paris. Le gouvernement les a combattus trois jours avec la garde mobile, la garde nationale et l'armée. Beaucoup de sang généreux a été versé par les insurgés ; ils ont été vaincus partout. L'Assemblée nationale, trompée, soupçonnant à tort le gouvernement de négligence, de faiblesse, ou même de complicité avec les révoltés, a destitué les membres de ce gouvernement pendant qu'ils décidaient la victoire par leurs mesures, et pendant que quelques-uns d'entre eux combattaient de leur personne contre les barricades et affrontaient les balles et le poignard des factieux. Les membres du gouvernement, en citoyens dévoués même à l'injustice, résignèrent leurs pouvoirs, sans se plaindre, entre les mains de la souveraineté nationale. Le général Cavaignac, déjà ministre de la guerre sous la commission exécutive, et qui avait combattu sous ses ordres, fut nommé par l'Assemblée constituante chef du pouvoir exécutif à la place de la commission. Il acheva la victoire de l'ordre et en recueillit la reconnaissance publique. L'état de siège fut proclamé ; dix mille insurgés furent arrêtés et con-

damnés à la transportation ; tout se calma ; la Constitution républicaine fut votée ; la nomination du pouvoir exécutif dans la personne d'un président de la République fut remise au peuple. Le peuple, le 10 décembre 1848, nomma Louis-Napoléon Bonaparte président de la République française.

### § III

Le Président nomma son premier ministre. Le Président avait trois partis à prendre dans le choix de son ministère :

Prendre son ministère dans les rangs des républicains de février et parmi les membres modérés du gouvernement provisoire ;

Prendre ses ministres dans les rangs des hommes de 1830, soupçonnés, par leur situation, de ressentiments naturels contre la révolution qui les avait renversés ;

Enfin, prendre son ministère parmi les hommes libéraux de l'ancienne opposition centre-gauche, qui n'avaient ni intérêt personnel dans la révolution ac-

complie, ni hostilité contre la République, mais qui l'avaient adoptée sincèrement et par pur patriotisme, comme la seule forme de gouvernement aujourd'hui propre à encadrer la démocratie et à consolider la société sur la base de la souveraineté inébranlable et de la raison organisée de tous les citoyens. C'est le parti très-sage, selon nous, que prit le Président de la République. Il se plaça, comme il devait le faire, en dehors et au-dessus des partis; il voulut offrir à tout le monde une République impartiale. Pour une République impartiale il fallait un ministère d'hommes honnêtes, éclairés, fermes, mais neutres entre les partis. Cette pensée était d'un homme de bien et d'un homme d'État. Elle popularisa le chef du gouvernement dans la masse raisonnable du pays et dans l'esprit de l'Europe.

Quelques jours après l'installation du Président, des symptômes d'émeute se manifestèrent autour de l'Assemblée nationale; les clubs, ce gouvernement convulsif de l'anarchie en France, parurent vouloir, comme au 19 mars, comme au 16 avril, comme au 15 mai, comme au 23 juin, livrer bataille au gouvernement régulier, décimer la représentation, substi-



tuer la souveraineté de l'attroupement à la souveraineté du peuple. La troupe et la garde nationale n'eurent qu'à se lever pour faire disparaître ces rassemblements. L'Assemblée constituante termina ses travaux et remit ses pouvoirs à l'Assemblée législative.

#### § IV

A peine l'Assemblée législative était-elle installée, que la minorité des républicains d'exagération et de turbulence, s'alliant avec les chefs de sectes socialistes et communistes, suscita de perpétuels orages dans la représentation, demanda la mise en accusation des ministres, puis la mise en accusation du président de la République, puis enfin proféra la menace de l'appel aux armes. Une manifestation populaire qui n'avait sans doute pas les intentions de celle du 15 mai, mais qui avait les mêmes dangers et qui avait de plus des armes parmi ceux qui la soutenaient dans la rue, s'organisa au Conservatoire des Arts-et-Métiers, forte de la présence de quelques représentants du peuple, et se mit en mar-

che, par les boulevards, vers l'Assemblée nationale. Mais les ouvriers et le peuple de Paris virent avec tristesse et dégoût passer cette colonne, dernière manifestation du règne de popularité des clubs anarchiques. Ils sentirent ce qu'il y avait de témérité et de démente dans cette tentation à la guerre civile. Ils l'abandonnèrent à sa propre faiblesse. L'armée, toujours fidèle au véritable peuple, fit son devoir en protégeant l'ordre contre ces retours mortels à la République d'une perpétuelle agitation. Un peloton de cavalerie, sans tirer même le sabre, dispersa cette révolution en fuite avant d'avoir combattu. Les chefs, assaillis au Conservatoire des Arts-et-Métiers, s'évadèrent par les issues du jardin. Les mouvements de même nature concertés ou simultanés de quatre ou cinq départements avortèrent avec celui de Paris. Lyon seul eut à déplorer quelques gouttes de sang versé dans l'émeute des ouvriers d'un de ses faubourgs. La coalition de la démagogie et des socialistes, grosse de bruit, faible de nombre, s'évanouit dans son impuissance. Les clubs anarchiques, ces volcans portatifs allumés au souffle de cinq ou six agitateurs par département, et incompatibles, dans leur anarchie actuelle, avec l'existence d'un gouver-

nement quelconque en France, furent fermés. L'imagination publique se rassura ; le crédit remonta ; le travail reprit dans les grands centres manufacturiers du pays. La République, que les terroristes, les anarchistes, les clubistes et les socialistes radicaux dépopularisaient partout par leurs menaces, par leurs vociférations, par leurs systèmes, par leurs violences, regagna par le rétablissement gradué de l'ordre tout ce qu'elle avait perdu dans les esprits par les folies, par les tyrannies et par les excès de ses faux amis. Dès qu'on ne vit plus la démagogie, on reconnut et on aima la République.

Cependant on ne régularise pas en un jour une immense révolution. L'organisation de la démocratie est l'œuvre continue et successive d'un siècle. Comprendons bien quelle est la nature de république que la France de 1848 veut instituer en rapport avec sa nature, ses pensées et ses intérêts actuels.

## CHAPITRE II

DES DIFFÉRENCES ESSENTIELLES ENTRE LA RÉPUBLIQUE  
DE 1793 ET LA RÉPUBLIQUE DE 1848§ 1<sup>er</sup>

L'habitude des hommes peu éclairés et peu versés dans l'étude de l'histoire, c'est de confondre dans un même mot des choses totalement différentes. Ainsi, comme le mot de république est adopté depuis des siècles pour exprimer un gouvernement dans lequel le peuple ou bien une portion du peuple se gouverne lui-même sans roi, afin de rester perpétuellement maître de modifier son gouvernement et ses lois, nous avons adopté, en 1848, comme tout le monde, le mot de république, pour définir notre nouveau gouvernement.

Qu'en est-il résulté ? Deux inconvénients qu'il importe de signaler et de corriger dès le début.

Le premier de ces inconvénients, c'est que les

anarchistes, et il y en a toujours une certaine quantité dans la masse, dans le fond, dans la lie d'un peuple, se souvenant que la première République avait commis des excès et des crimes, ont cru que l'ère des excès, des proscriptions et des crimes se rouvrirait devant eux. Ils sont sortis, en conséquence, de leurs repaires ; ils se sont manifestés dans certains clubs, et ils ont dit : La République, c'est notre règne !

Le second de ces inconvénients, c'est que les bons citoyens, intimidés par les souvenirs des violences, des oppressions, des confiscations, des émigrations, des captivités, des proscriptions et des assassinats juridiques de 1793, en entendant proclamer le gouvernement républicain, ont cru entendre proclamer le gouvernement de la spoliation, de la terreur et de la guillotine, et voir se lever sur eux et sur leurs enfants le fantôme d'une autre Convention.

De là, audace dans les uns, effroi dans les autres, suspension momentanée de mouvement dans la nation. Pour revenir de ces deux préjugés, une minute de réflexion suffit aux hommes d'État, un an à un peuple. Réfléchissez donc.

## § II

La République en 1792 et 1793 n'était pas un gouvernement ; c'était une révolution, un écroulement complet d'une société finie, une bataille à mort entre un ordre de choses qui voulait naître et un ordre de choses qui ne voulait pas mourir ; tout le vieux monde féodal, despotique, aristocratique, sacerdotal, qui s'engloutissait devant le nouveau monde national et plébéien dans le sens large de ce mot. Il y avait une royauté qui ne voulait pas céder son titre soi-disant divin à la propriété de la nation, une Église temporelle qui ne voulait pas céder sa domination exclusive de la conscience du genre humain, et l'immense apanage de terres, de dîmes, de propriétés retirées de la circulation et du patrimoine commun des familles pour doter à perpétuité une idée immuable dans un clergé propriétaire. Il y avait une cour qui ne voulait pas céder l'administration aux provinces, une noblesse qui ne voulait pas céder l'égalité de droits, de rang, de présentation au *tiers-état*, c'est-à-dire à la bourgeoisie ; des

castes, des ordres, des corporations, des privilèges, des exemptions d'impôts et de service militaire, des monopoles du commandement de l'armée et de la marine par les seuls gentilshommes, des magistratures qui se vendaient à l'encan, des droits de rendre la justice qui s'achetaient comme un commerce et qui se transmettaient comme un héritage. Rien de tout cela ne voulait consentir à s'exproprier au profit de la nation, du trône, des dignités, des abus, des immunités consacrées par le temps, des droits, des monopoles, des iniquités passées en habitude, des féodalités, des abbayes, des dîmes ecclésiastiques, des rangs, des castes, des privilèges. Il y avait à côté, sur le même sol, sous le même soleil, avec les mêmes lumières et les mêmes droits naturels, un peuple de 24 millions d'hommes expropriés, relégués, bannis de leur souveraineté, de leur liberté, de leur égalité, de leur propriété, de leur titre de citoyens, de leurs dignités morales, de leur indépendance de conscience dans le culte, de leur volonté représentée par le gouvernement voulant reconquérir tout cela, et soulevés par le plus irrésistible des soulèvements, le soulèvement de la justice et des droits dans l'âme contre l'ordre de choses qui

leur enlevait leur part d'humanité, de nationalité, de cité.

De là, vous le comprenez, une lutte inévitable et terrible; les uns voulant trop retenir, les autres voulant tout arracher. Entre les combattants, un roi bon, honnête, juste, mais tiraillé tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, faible dans les concessions, faible dans les résistances, arbitre d'abord, puis bientôt accusé d'être un arbitre partial, suspect aux deux partis, compromis par les émigrés et par sa famille, renversé de son trône, conduit au supplice, martyrisé pour sa vertu. Son sang trace un abîme entre les rois de l'Europe et la France; la guerre étrangère se déclare; elle devient guerre civile par la présence des émigrés et des princes français, qui reviennent comme Coriolan envahir leur patrie; la guerre de religion s'y mêle dans la Vendée, quand la révolution devient persécutrice à son tour; la France est en feu, les partis s'accusent de trahison les uns les autres. Dans cette confusion générale de trois ou quatre conflagrations, les hommes de tyrannie et de sang s'emparent tour à tour du gouvernement et installent la République sur un échafaud : elle tombe avec eux dans le sang qu'elle



a répandu et dans l'horreur du peuple. Voilà la première République ou plutôt voilà l'horrible boucherie de choses et d'hommes que l'on a appelée de ce nom, et qui a calomnié pour longtemps dans l'imagination de l'Europe le mot de république !

### § III

Qu'y a-t-il de semblable en 1848? Rien. La vieille monarchie absolue est tombée depuis soixante ans ; la monarchie despotique de l'Empire s'est écroulée sur sa base de fer ; les deux monarchies modérées et constitutionnelles de la Restauration se sont abîmées en deux règnes orageux et courts, dont le dernier s'est achevé dans l'exil ; la monarchie élective de la maison d'Orléans n'a pas pu se soutenir davantage sur le principe d'illégitimité, que la monarchie de la branche aînée n'a pu se soutenir par le principe de légitimité. Un vent de quelques heures, venu on ne sait d'où, a emporté cette dernière tentative de royauté au delà de l'Océan. Le peuple, accoutumé à se gouverner lui-même par les assemblées, n'est

point effrayé du vide laissé par le trône qui l'embarasse ; il proclame d'un commun accord le gouvernement républicain. Il n'a, pour le rendre acceptable et invincible, qu'un seul acte véritablement révolutionnaire à faire, c'est de supprimer la seule aristocratie qui reste, l'aristocratie électorale, et de conférer à tout citoyen la part légitime de souveraineté dans le droit de suffrage ; il le fait, et tout est dit : tout le monde a monté, personne n'a descendu ; tout le monde applaudit, personne ne proteste, personne ne résiste, personne n'émigre. A quel titre persécuter, dépouiller, ou tuer quelqu'un, comme en 1793 ? Le gouvernement le sent si bien, qu'il abolit l'échafaud le surlendemain de la République. Cette société ainsi réformée, affranchie, égalisée de droits, nivelée de rangs, devenue véritablement démocratique, c'est-à-dire UNE et UNIFORME depuis 89, n'a rien à détruire, et elle n'a qu'une chose à défendre, la propriété, base de la famille et lien de la société. Mais cette propriété, égale pour tous, accessible à tous, inviolable dans tous, est le domaine commun de tous ; tous ont un intérêt unanime à la préserver, à l'utiliser, à la généraliser, à la conserver aux générations à naître.

## § IV

A l'instant, la République de 1848, au lieu d'être révolutionnaire et spoliatrice, comme en 93, devient, par logique et par instinct, conservatrice et progressive. Cela doit être, cela est et cela sera ! Vous aurez beau torturer les choses et les mots, vous ne ferez rendre à une institution que ce qu'il y a dans un peuple. Ce peuple n'est pas un peuple de guerre civile aujourd'hui, car il est un ! Ce peuple ne pillera pas, car il est propriétaire ! Ce peuple ne tuera pas, car il n'a aucune raison de fureur et de meurtre ! Ce peuple n'aura point de victimes, car il n'a point de bourreaux ! Si le mot de république, en 1793, a pu être écrit en lettres de feu et de sang ; le mot de république, en 1848, ne peut être écrit qu'en lettres d'or et de paix. Les révolutions légitimes, comme les femmes probes, n'enfantent jamais que ce qu'elles ont légitimement conçu. Les terroristes posthumes de 1848 ne changeront pas la République dans son berceau. Dieu et la France sont là. Détruire était le mot de 93 ; améliorer est le mot de 1848.

## CHAPITRE III

POURQUOI LA RÉPUBLIQUE EST-ELLE APPELÉE DÉMOCRATIQUE, ET POURQUOI NE L'APPELLE-T-ON PAS SOCIALE ?  
— OU DU VRAI ET DU FAUX SOCIALISME.

§ 1<sup>er</sup>

Voici pourquoi on appelle, dans la Constitution, la République *démocratique* :

Il y a plusieurs natures de républiques, c'est-à-dire de gouvernements sans rois et sans dynasties, qui ne sont pas néanmoins des gouvernements du peuple tout entier, c'est-à-dire qui ne sont pas des démocraties.

Il y a eu des républiques patriciennes et plébéiennes, comme à Rome autrefois, où un sénat de patriciens héréditaires possédait héréditairement une partie du gouvernement de la république, pendant que les familles plébéiennes possédaient une autre portion du pouvoir, et que les esclaves, les

ilotes, les étrangers à la ville capitale de la république ne possédaient rien.

Il y a eu des républiques oligarchiques, comme à Venise, où quelques centaines de familles souveraines formèrent des conseils de gouvernement secrets, absolus, ombrageux, terribles, et exercèrent, sous le nom de république, une tyrannie ombrageuse, jalouse, pleine de délations et de pièges, républiques sous la forme de l'inquisition.

Il y a eu des républiques aristocratiques, comme jadis en Pologne, où quelques milliers de nobles opprimèrent, dépouillèrent, avilirent des millions de serfs, élirent et déportèrent des chefs qu'ils appelèrent rois, et se disputèrent perpétuellement, les armes à la main, le pouvoir à la fois violent et anarchique dans des *diètes* ou dans de grands *clubs* d'aristocrates à cheval et en plein champ ; ces républiques furent tout bonnement des anarchies militaires et chevaleresques ; elles saignèrent, elles succèrent le peuple ; elles agitèrent leur pays jusqu'à ce qu'elles l'eussent démembré et livré au joug étranger.

Il y a des républiques municipales, fédérales, comme en Hollande, en Allemagne, en Italie, en

Amérique, où différents États, ayant des législations diverses et des gouvernements particuliers, se liquent en républiques confédérées.

Il y a des républiques théocratiques ou sacerdotales, avec un chef élu par un conclave de dignitaires ecclésiastiques, comme le gouvernement de Rome sous la papauté.

Il faut donc, quand on s'appelle république, définir dans sa constitution de quelle république on veut parler.

La République française de 1848 est une république démocratique, c'est-à-dire une république qui ne reconnaît ni tyrannie héréditaire d'un petit nombre de gouvernants, ni aristocratie investie du privilège de gouverner seule, ni fédération de départements ou de provinces se gouvernant chacun à sa manière, ni castes supérieures ou inférieures en autorité à d'autres castes, ni noblesse, théocratie, sacerdoce ou église possédant, à l'exclusion d'autres classes, le gouvernement; mais cette nature de république ne reconnaît pour souveraineté que la volonté de la démocratie ou du peuple. Or, il a été bien expliqué par tous que par ce mot *peuple* ou par ce mot *démocratie*, on n'entend pas le renversement

de la tyrannie et du privilège, mais l'abolition de tout privilège et de toute tyrannie ; on n'entend pas arracher le monopole du gouvernement à la partie riche, éclairée, aisée, propriétaire, lettrée de la nation, pour le donner, par un autre privilège qui serait encore plus abusif, car il serait plus contre nature, à la partie pauvre, laborieuse, sans loisir, sans indépendance, sans instruction générale et sans responsabilité d'intérêt et de lumière de la multitude ; ce serait remplacer une iniquité par une autre iniquité, et, de plus, ce serait tenter l'impossible, car la multitude sans loisir, sans instruction, sans indépendance et sans lumières générales, ne garderait pas trois mois la tyrannie qu'on lui aurait remise. Cette tyrannie, la plus odieuse, la plus immorale et la plus cruelle de toutes, car elle serait la plus ignorante, la plus aveugle et la plus brutale, se dévorerait elle-même après avoir dévoré le reste de la nation. Elle donnerait promptement la dictature au plus scélérat, selon l'expression de Danton lui-même. Au lieu du gouvernement de la vraie démocratie, vous auriez installé la tyrannie du crime ! Dieu et les hommes se retireraient de vous ; vous feriez d'abord peur, puis horreur, puis bientôt pitié au genre humain.

## § II

Non ; on entend par *démocratie* et par *peuple* la famille française *tout entière*, la nation dans sa généralité la plus complète dans toutes les classes, dans tous les modes d'existence, de situation, de professions qui la composent, riches, pauvres, anciennes aristocraties, nouvelles bourgeoisies, bourgeoisies tous les jours ascendantes, prolétaires s'élevant par l'industrie et la propriété à l'aisance, au loisir, aux professions libérales, grands propriétaires, moyens propriétaires, petits propriétaires, grands industriels, moyens industriels, petits industriels, grands commerçants, moyens commerçants, petits commerçants, agriculteurs, magistrats, militaires, marins, prêtres, artisans, artistes, lettrés, ouvriers de l'outil, ouvriers de l'intelligence, ouvriers de la main, les uns vivant et bénéficiant de la terre, les autres de la mer, ceux-ci de leur esprit, ceux-ci de leur fonction dans l'État, ceux-ci de leur plume, ceux-ci de leur main, ceux-ci de leur épée, ceux-là de leur atelier ou de leur sillon ; ceux-ci montant,



ceux-là descendant pour remonter à leur tour la roue de la fortune et de la propriété, tous citoyens néanmoins à titre égal, c'est-à-dire à titre de membre de la famille nationale, de créature de Dieu, de frère de l'homme; tous honorés au même degré s'ils en sont dignes, quelle que soit la part, grosse ou petite, de l'héritage commun, que la naissance, l'hérédité, le travail, le succès ou le revers, la faveur, la bénédiction ou la rigueur de la Providence leur assignent; tous soumis, sous des conditions d'existence nécessairement diverses, à une loi uniforme et sans partialité pour aucun; mosaïque immense de familles, de professions, de propriétés, d'aisance, de repos, d'efforts, de loisirs, de travail, de bien-être, de besoins assistés, dont l'ensemble compose un peuple. Leur volonté interrogée légalement dans chaque individu raisonnable et moral, compose la moyenne sincère de la souveraineté et de la volonté de tous. Voilà la démocratie, voilà la république démocratique, c'est-à-dire l'unité du peuple au lieu de la séparation privilégiée des classes, l'universalité du gouvernement au lieu du privilège du gouvernement en haut, qu'on appelle aristocratie, ou du privilège du gouvernement en

bas, qu'on appelle démagogie. Nous n'avons voulu ni de l'un ni de l'autre. L'aristocratie humilie les peuples avancés ; la démagogie les tue, les démembre et les dévore. La république démocratique ne reconnaît ni aristocratie ni démagogie ; elle ne veut pas deux peuples, ni trois peuples, ni dix peuples dans la nation, elle n'en veut qu'un.

### § III

Mais si elle est démocratique, n'est-elle pas aussi sociale au fond, c'est-à-dire ne tend-elle pas par son institution même, qui est l'universalisation et la souveraineté entre toutes les classes, à l'amélioration des conditions sociales et de la situation réciproque de toutes les existences dans le cadre de la société générale ?

Expliquons-nous.

Sans aucun doute, toute révolution politique est nécessairement sociale aussi par certains côtés. Car pourquoi fait-on une révolution politique, si ce n'est pour conquérir, au bénéfice général des idées ou des intérêts légitimes de l'humanité, certains progrès ou

certaines améliorations dans l'âme, dans l'intelligence, dans la dignité, dans la liberté, dans l'égalité, dans l'ordre, dans la répartition plus équitable et plus avantageuse à la fois à tous, des charges et des profits de la société ? Il n'y a que les tribuns, les ambitieux ou les tyrans qui font des révolutions pour eux-mêmes. Quand Clodius troublait Rome, ameutait le peuple, brûlait la maison de Cicéron, c'était pour être consul ; quand César détruisait par ses adulations à la populace et par la main des soldats la constitution de la république, c'était pour n'avoir point de rival en puissance et en popularité ; quand Bonaparte, au lieu de se dévouer à la liberté, de la soutenir et de la réformer au 18 brumaire, prenait la dictature à Saint-Cloud, à la pointe des baïonnettes d'une poignée de soldats, c'était pour être libre d'exploiter pendant dix ans le nom, l'or et le sang de trois millions d'hommes, au profit de sa propre gloire. Mais de ces révolutions-là, nous n'en parlons pas ici ; nous parlons de celles qui se font pour une idée, pour un peuple, pour un progrès, et non pour un homme.

## § IV

Il est très-évident que ces révolutions, et la révolution de 1848 est de cette nature, ont pour objet, en changeant ou en remplaçant une forme de gouvernement par une autre, d'améliorer la civilisation, de perfectionner les rapports civils des classes entre elles, des hommes entre eux, et de rendre la société plus juste, plus bienfaisante, plus divine dans son esprit et dans ses lois. La république sortie de cette dernière révolution est tout à la fois démocratique et sociale dans le sens philosophique religieux, et par conséquent honnête et conservateur du mot société.

Aussi quand le peuple de Paris, dans le premier accès de son enthousiasme véritablement magnanime, me disait, le fusil à la main, les larmes aux yeux : — « Citoyen, la République que nous saluons et pour laquelle nous sommes prêts à mourir, sera-t-elle sociale ? » — Je répondais à ce peuple : « Oui, mes amis ! Mais distinguons bien afin de ne pas nous promettre des choses ambiguës que nous ne

pourrions pas nous tenir. Entendez-vous par social le déplacement des bases éternelles de la société, la réforme radicale de la famille, de la propriété, de l'industrie, de la concurrence, des salaires, des terres, des fabriques, des commerces, les subversions, les organisations prétendues du travail se substituant à l'indépendance des capitaux et à la liberté des travailleurs? Non! Dans ce sens la République ne vous promet pas l'absurde, l'impossible, le chaos! Mais entendez-vous comme nous que la République sera l'avènement du peuple tout entier au pouvoir, sera la providence vigilante et équitable des vrais intérêts du peuple; qu'elle fera instruire où il y a ignorance, qu'elle fera travailler où il y aura chômage, qu'elle fera secourir où il y aura souffrance, qu'elle créera successivement, d'année en année, à proportion de ses forces et de vos besoins, ce système complet d'institutions d'enseignement, d'adoption des enfants des pauvres, les adoucissements possibles aux rigueurs de la concurrence, de protection aux faibles, de proportionnalité dans l'impôt (mais non de progressivité, odieux *maximum* sur la propriété, et par conséquent anéantissement du capital national); qu'elle aura

des asiles pour les enfants abandonnés, des écoles plus multipliées pour les professions laborieuses, des taxes communales pour les indigents, des médecins gratuits pour les malades, des retraites pour les vieillards sans famille, des assistances pour tous les dénûments immérités qui affligent les peuples industriels plus que les autres ; en un mot, qu'elle réalisera progressivement en lois et en institutions de bienfaisance réciproques, cet esprit divin de solidarité des classes et de fraternité des citoyens, qui a passé de l'inspiration de Dieu dans le christianisme, et qui doit passer avec le temps du christianisme dans la législation des démocraties et des républiques ? Oui ! voilà la seule république *sociale* que nous vous engageons à vous donner ! » — « C'est cela ! c'est cela ! » s'écriait le peuple, à l'exception d'un petit nombre de fanatiques insensés qui croient apparemment que, pour réparer et améliorer un édifice, il faut commencer par faire éclater un volcan sous les fondations.

## § V

Ce cri du peuple vainqueur et sage dans sa vic-

toire en février, est la seule et véritable définition du mot social appliqué à la République, et ce mot y eût été ajouté à l'unanimité par l'Assemblée constituante, si les clubs anarchiques, les soulèvements des démagogues au 15 mai, les insurrections des prolétaires radicaux en juin, et les propagandes des sectaires socialistes, prenant pour drapeau le drapeau rouge et pour cri de ralliement *A bas les riches, guerre à la terre, à la propriété, à l'industrie, au commerce, à la famille, à la liberté et à la société tout entière*, n'avaient pas appelé leur croisade contre le genre humain la guerre sociale, et n'avaient pas ainsi donné à la république sociale une signification de radicalisme armé, de démagogie, de terreur, de bouleversement et de chaos qu'aucune nation civilisée n'acceptera jamais, à moins d'être renversée de fond en comble dans ses foyers saccagés, et d'avoir sur la gorge le glaive de Babeuf et de Marat !

## § VI

Ainsi, vous le voyez, il y a un socialisme vrai et graduellement applicable à la République : c'est ce-

lui que le peuple demande et que nous lui prometmes en le définissant en février ; c'est celui qui respecte et qui relie plus fortement les membrures de la société, cette arche de la famille humaine ; c'est celui qui corrige, qui améliore, qui élève, qui perfectionne les conditions et les rapports des hommes entre eux, en enrichissant le pauvre sans dépouiller le riche, et en faisant fraterniser dans la concorde, dans le travail et dans l'assistance mutuelle, les conditions, les professions, les existences nécessairement inégales, parce qu'elles sont nécessairement diverses, de ces innombrables fonctions, nécessairement diverses aussi, dont l'ensemble compose une nation en société.

Il y a un socialisme faux et mortel, c'est celui qui consiste à saper les assises fondamentales sur lesquelles reposent la patrie, la nation, la famille, la propriété, la morale, la liberté des industries, la civilisation. C'est celui que la République a eu à combattre, c'est celui dont elle triomphera sans aucun doute, comme la vie triomphe nécessairement de la mort dans un corps que Dieu a destiné à ne jamais périr. C'est le cinquième ou sixième accès de cette maladie de l'*utopie*, arrivée à l'état de fièvre et de



*transport au cerveau* dans quelques rêveurs, suivis pendant quelques mois par une bande de prolétaires fanatisés. Ce n'est plus la sagesse, c'est la démence du progrès ! Ces accès sont courts ; ils affligent la raison, ils alarment les imaginations faibles, ils inquiètent par leurs cris et par leurs gesticulations la propriété ; ils tarissent le luxe, cette mamelle du travail ; ils font enfouir le numéraire, qui a peur d'être dérobé ; ils paralysent les manufactures, qui craignent que leurs produits ne soient plus consommés ; ils endurecissent le riche par les menaces qu'on lui adresse ; ils affament l'ouvrier et le pauvre sous prétexte de l'enrichir ! Mais ces accès ne se propagent jamais au delà d'un certain temps et de certaines tentatives, aussitôt réprimées que conquies.

## § VII

Il y en eut un accès au commencement du christianisme mal compris. Quelques moines et quelques prêcheurs, confondant le principe divin de charité, de fraternité et de communauté des âmes, le com-

munisme du sentiment, en un mot, avec le communisme des biens, l'extinction de la propriété et la suppression de la famille, prêchèrent l'égalité des parts sur le sol, la condamnation des propriétaires, le fanatisme du célibat. Le vrai christianisme revint sur leurs pas, reconnut et sanctifia tout cela en rougissant des exagérations de ses sectaires. Il n'en resta rien que quelques institutions oisives et mendiantes, qui n'auraient même pas pu mendier s'il n'y avait pas eu des propriétaires et des travailleurs pour les nourrir d'aumône et d'oisiveté.

Il y eut un de ces accès en Orient quelque temps après Mahomet. Les mahométans socialistes se rassemblèrent en armée nombreuse et fanatique dans les montagnes de *Tauris*. La désorganisation se mit à l'instant parmi eux, la disette les poussa sur les provinces voisines; ils saccagèrent quelques villes, enlevèrent les biens et les femmes de quelques tribus. L'Orient tout entier se leva contre eux; ils fondirent dans leur sang comme un rêve de barbares.

Il y eut un de ces accès en Allemagne du temps des anabaptistes. Les communistes des bords du Rhin établirent leur religion de la communauté des biens et des femmes pendant quelques mois. Ces

mois de délire ne furent qu'une orgie et qu'une extermination continues, jusqu'à ce que les chefs se pendirent les uns les autres, et que les sectaires finirent par être décimés jusqu'au dernier et chassés dans les bois comme des bêtes féroces.

Il y eut un de ces accès en Angleterre après *Cromwell*. Une armée de niveleurs ou de communistes, ouvriers et paysans anglais, professant tout ce que professent aujourd'hui les clubs communistes, s'avança au nombre de quatre cent mille hommes jusqu'aux portes de Londres. La tour de Babel n'était pas plus confuse que leur système et leurs prétentions opposées ; il n'y avait de clair que la dévastation de la propriété. La propriété se leva pour ses foyers ; quelques régiments et quelques gardes civiques les dispersèrent en une journée ; les restes de cette insurrection sociale s'enfuirent jusqu'aux montagnes d'Écosse, pourchassés, reniés, odieux partout, et couvrirent de leurs débris les sillons du peuple qu'ils avaient voulu exproprier.

Enfin, un dernier accès a saisi en 1830 et en 1848 quelques philosophes spéculatifs, égarés dans les régions de l'idéalité, quelques sectaires crédules au merveilleux, quelques amoureux de l'impossible,

quelques prolétaires souffrant de l'oubli et de la dureté des gouvernements envers eux, quelques sociétés secrètes, cherchant dans les convoitises cupides du peuple un levier pour soulever la pierre angulaire de toute société, quelques clubs de démagogues ambitieux et impatients de leur médiocrité, recrutant dans les faubourgs et dans les campagnes l'armée de l'ignorance, du vice ou de la misère autour du drapeau des illusions. N'en craignez rien, que des agitations très-fâcheuses, sans doute, mais très-courtes, très-circonscrites et souverainement impuissantes contre la société. On ne combat pas des faits éternels comme la propriété et la famille, avec des rêves d'un jour ! Ces doctrines, en faisant explosion, ne produisent que du bruit et du vent ; c'est l'artillerie des fantômes dans *Milton*, avec laquelle des ombres se combattent avec des météores d'idées.

#### § VIII

Et si toutes ces tentatives de socialisme communiste ont ainsi avorté dans la confusion et dans le

néant chez des nations composées presque en entier de *prolétaires*, à des époques d'anarchie du monde, et avec le concours de l'esprit de secte et de fanatisme que leur prêtaient les grands mouvements de rénovation religieuse qui ébranlaient l'esprit humain et qui lançaient les peuples, avec une impulsion surhumaine, dans les hasards et dans le délire des plus téméraires nouveautés, jugez du succès que ces tentatives pourraient avoir dans un temps de lumière, de discussion, de raisonnement comme l'âge du monde où nous sommes ; jugez du succès qu'elles pourraient avoir, surtout en France, où la société est reliée en un faisceau d'organisation, d'unité, de solidarité, de force et de centralisation défensive par le lien d'une administration telle qu'il n'en existait jamais avant notre époque ! Jugez du succès de ces tentatives pour exproprier le genre humain dans un pays qui compte, sur trente-six millions d'âmes, huit millions de propriétaires de terre, douze millions de propriétaires de maisons, six millions de propriétaires de capitaux, de rentes, de banques, d'industrie, de commerces, de navigations, de fonctions publiques, de grades, de soldes dans l'armée ou dans la marine, en tout vingt-six

millions de propriétaires, dont pas un ne céderait son foyer, son capital, son commerce, sa rente, sa solde qu'avec la vie !

Et ajoutez qu'il n'y a pas un de ces propriétaires qui ne rallie à sa cause et ne recrute dans l'armée défensive de la propriété et de la famille, par le salaire, par la domesticité, par l'affection, par la religion, par le bon sens, par le bon sentiment, un, deux, trois, dix, vingt, et jusqu'à des centaines de prolétaires, encadrés eux aussi dans des propriétés quelconques, ne fût-ce que par l'espérance de posséder à leur tour, par la responsabilité de leurs économies et par l'avenir de leurs femmes et de leurs enfants ! Tout compte fait, l'armée du socialisme subversif, armée sans solde, sans organisation, sans subordination, sans discipline, sans unité de plans et de chefs, armée debout aujourd'hui, évanouie demain, armée de volontaires de l'anarchie, ne pourrait se recruter que dans cinq ou six cent mille ouvriers des villes manufacturières dont la misère et la souffrance auraient oblitéré momentanément le sens intellectuel et moral, dans cinq ou six hommes de clubs, de désordre et de perturbation par communes rurales, et dans cette partie nomade, flottante

et débordée des villes, qui se corrompt par son oisiveté sur la place publique, et qui roule, à tout vent des factions, à la voix de celui qui crie le plus haut.

Récapitulez bien, vous ne trouverez pas un million d'hommes en France, et quels hommes, pour exproprier un peuple dont la propriété sous toutes ses formes est le caractère, la nature, la vie, le travail, l'instinct, la passion, la religion!... En vérité, quand on fait autour de soi cette revue de la société organisée, armée, propriétaire, et cette revue du socialisme épars, désorganisé, désuni, sans armes, sans trésor, et surtout sans idée, il faut avoir envie de se faire peur à soi-même pour conserver la moindre inquiétude sur cette prétendue expropriation du genre humain ! Sous la Convention elle-même, au plus fort de la terreur, le dogme de la propriété était tellement inhérent au peuple et tellement séparé, dans l'esprit des masses, de la révolution politique qui s'accomplissait dans le sang, que Robespierre et Danton eux-mêmes, sentant qu'ils étaient perdus s'ils toléraient le socialisme, montèrent trois fois à la tribune pour faire les plus foudroyantes professions de foi à la propriété, et qu'ils envoyèrent à Charenton ou à l'échafaud les socia-

listes prématurés du temps. Du sang, oui ; mais le pillage ou le partage de la propriété, non ! Tel fut le cri de la révolution dans sa fureur, parce que c'est le cri de la nature humaine même dans sa passion. Voilà pourquoi il faut craindre les terroristes ; mais les socialistes, il faut les plaindre, les défier et les ramener au bon sens ! La République en souffre, mais n'en périra pas.

Examinons donc de sang-froid ses affaires au dedans et au dehors.

---

## CHAPITRE IV

### DE L'INTÉRIEUR

DES PRINCIPAUX PARTIS QUI EXISTENT EN FRANCE, ET DES DANGERS QUE CES PARTIS PEUVENT FAIRE COURIR AU PAYS.

#### § 1<sup>er</sup>

Nous venons de parler du parti socialiste ; nous avons démontré qu'il fallait déplorer l'existence de ce parti, mais qu'il ne fallait nullement le craindre.



Il retarde la reprise du travail et le débordement des capitaux sur le sol et dans les industries ; c'est un mal surtout pour le peuple qui vit de travail et qui absorbe les capitaux en salaire pour les rendre aux capitalistes en produits, comme le sable absorbe les eaux du débordement du Nil pour les rendre en moissons à l'Égypte. Mais l'imagination publique, rassurée sur l'impuissance radicale des socialistes, reprendra bientôt son élasticité ; la sécurité et le besoin d'intérêts et de jouissances feront refluer les capitaux effrayés et inactifs ; avec les capitaux, le travail et l'aisance du peuple renaîtront. C'est une affaire de jours et de mois : le temps guérit.

Nous avons vu également que le parti *terroriste* existe réellement et toujours dans une nation, parce que la tyrannie, l'ambition forcenée, la violence et le crime font malheureusement et toujours partie dépravée des éléments de la nature humaine. Nous avons démontré que ce parti de la violence et du crime, qui ne s'est révélé que par quelques assauts désordonnés contre l'Assemblée constituante, par les tentatives avortées du drapeau rouge du 16 avril, du 15 mai et du 23 juin et par quelques vociférations sanguinaires et réprouvées dans les clubs,

était un tel contre-sens à la République de 1848, que l'unanimité de la France se lèverait contre ce parti et qu'il serait noyé dans sa première goutte de sang. La France, républicaine ou non républicaine, n'a aucun entraînement à voir guillotiner ou à se laisser guillotiner par une terreur de fantaisie et pour flatter les souvenirs de quelques parodistes de Danton et de quelques promeneurs de drapeaux rouges. C'est du crime, et de plus c'est du crime posthume, une vieillerie exhumée du répertoire de Marat ! Quand le crime est devenu une absurdité chez un peuple spirituel comme le peuple français, il n'y a plus rien à demander à Dieu. Ce n'est pas tout d'être odieux, il faut encore être ridicule. Un échafaud élevé au milieu de la France aujourd'hui serait un ridicule sanglant.

## § II

Ne parlons donc pas de ces deux partis qui ne sont pas des partis, mais des fantaisies de l'oisiveté de quelques clubs. Parlons des grands partis sérieux qui composent la masse du pays, et qui ont

leur place et leur rôle dans la vaste scène de la République.

J'en fais que vous les nommer et je vous les peins d'un trait.

C'est le parti républicain, divisé d'abord en deux fractions, quelquefois séparées, souvent réunies, et que le moindre danger de la République à laquelle ils sont également attachés réunira toujours. Ce parti se compose non-seulement des anciens républicains actifs, militants, conspirateurs de cœur, d'idée ou de mains sous la monarchie pour la cause démocratique ; non-seulement du peuple immense privé de sa part de souveraineté élective dans l'ancienne charte dynastique et qui a embrassé avec passion et avec orgueil l'institution républicaine du suffrage universel comme on embrasse un droit personnel, un titre d'honneur et de citoyen, de noblesse civique retrouvée dans les débris d'un monopole et d'un trône renversé ; mais ce parti se compose encore maintenant de tous les hommes de dix-huit à trente ans élevés dans l'aspiration libérale des progrès illimités à faire accomplir au temps par l'élargissement et par l'élasticité des institutions démocratiques ;

De tous ceux qui consolideraient philosophiquement la démocratie organisée en France comme le dernier mot de la révolution française et du siècle, comme le mot du destin si mal interprété et si mal raturé par Napoléon et par l'empire, ce dernier et court essai des monarchies héroïques ;

De tous ceux qui sentaient l'esprit d'avenir, le souffle de Dieu dans les hommes, captif, gêné, opprimé dans l'immuabilité des liens de dynastie, de cour, d'Église liée au trône ou de parlement lié aux intérêts d'une seule caste ;

De tous ceux qui ont lu les choses antiques ou même les récits de nos temps dramatiques du dernier siècle, et qui, en déplorant les convulsions et les crimes d'une révolution qui commence et qui déborde, ont eu l'imagination remuée néanmoins par la grandeur des courages, des éloquences, des dévoûments, des patriotismes, et ont senti que de si grands commencements ne devaient pas aboutir au despotisme d'un homme ou d'une fraction de peuple, mais à la constitution finale, régulière et universelle d'une paisible et glorieuse démocratie ;

De tout ce qui est juste, impressionnable, sensible dans tous les rangs de la nation ;

De tout ce qui a des ailes au cœur pour voler au bien, au beau et au grand ;

De tout ce qui a le feu sacré de l'espérance et de l'amélioration indéfinie dans l'âme ;

De toute cette classe de lettrés, d'artistes, d'artisans, de prolétaires de l'intelligence ou de prolétaires de la main, à qui la République a dit : « Vous » n'étiez que des travailleurs, vous serez des travailleurs encore, mais vous serez de plus des citoyens ! L'association nationale ne se partageait qu'en deux ou trois cent mille *actions* politiques qu'on appelait les cartes d'électeurs ! Vous n'en aviez point, en voilà une ; prenez votre *coupon* de souveraineté ; la République est votre propriété comme à nous ! »

Si vous faites l'addition de tous les éléments du parti républicain actif, et si vous y ajoutez les femmes, dont l'imagination généreuse et passionnée devance l'avenir, grandit les horizons et aime les témérités de l'esprit humain, vous compteriez des millions d'âmes qui tiennent à la République comme on tient à une idée, à un système, à un droit, à un intérêt, à une espérance, à un miracle, à une religion.

Et n'oubliez pas que ces éléments républicains de l'opinion sont ceux où il y a le plus de séve, le plus de mouvement, le plus de feu, le plus de puissance, d'activité, de dévouement et de propagation ; c'est le cœur, c'est tout ce qui est chaud dans la nation. Ce cœur est à la République ; il n'y a pas besoin de presser ses battements pour cette cause, il n'y a qu'à le contenir.

## § III

Le second des grands partis qui ont un grand rôle à jouer dans nos affaires, c'est le parti légitimiste.

Ce parti n'est pas précisément un parti, c'est plutôt une époque de notre histoire, une époque passée, mais toujours vivante, qui tient sa place, qui assiste, qui regarde, qui blâme ou qui applaudit aux gouvernements venus après lui sur la scène de la France ; il proteste de temps en temps pour empêcher la *prescription* de son droit, qu'il croit divin et imprescriptible, et enfin il se mêle quand il lui plaît aux événements, pour les incliner de tout son poids vers ses idées.

Il ne faut pas vous imaginer que ce parti légitimiste

miste, parce qu'il est trop faible et trop suspect à la démocratie pour lever son drapeau et pour y rallier une armée, ne soit pas assez important comme influence pour être compté et pour que l'on compte avec lui sous la République. Ce serait une grande erreur.

C'est un parti qui n'a pas de personnel, si vous voulez, pour son armée d'opinion, mais qui a un matériel immense dans le pays. C'est le parti de la terre, du sol, de la grande propriété, et même aujourd'hui des grandes industries, comme les forges, les usines, les canaux, les mines, les houilles; il tient par là des masses considérables de clients dans le peuple, non sous la dépendance, mais sous le vent de ses opinions. Le suffrage universel, quand il saura s'en servir, sera pour lui un levier puissant, jusqu'ici brisé dans ses mains, et que la République lui a rendu généreusement et sans arrière-pensée. C'est le droit commun! qu'il s'en serve! Le droit commun n'a peur de personne, hommes ou partis. De plus, c'est un parti charitable, qui jouit au lieu d'amasser, qui donne au lieu de rogner sur le pain du peuple, qui a la prodigalité noble des vieilles existences, qui a pour vassaux tous les malheureux : le patronage des misères est

toujours immense dans une nation industrielle.

De plus, ce parti, par une communauté de chute en 89 et de détronement, est lié forcément avec le parti du clergé ; le clergé est le ministre de ses bonnes œuvres ; il habite avec lui dans les campagnes ; le château donne le village autant qu'il le peut au curé, comme gardien du respect et des mœurs ; le curé rend le village au château comme gardien des vieilles traditions et de l'ancien culte. Tout ce qui est légitimiste est religieux, d'attitude au moins : une partie de ce qui est religieux a une propension au légitimisme. Il a là deux puissances inaperçues dans les villes, mais qui retracent vivement dans les campagnes l'ancien pacte, tout romanesque aujourd'hui, du trône et de l'autel.

Enfin, ce parti a des salons, et les premiers salons de l'Europe ; il a des journaux, et il peut les multiplier, sans s'obérer, sous toutes les formes gratuites ; il a des écrivains distingués ; il a le luxe des arts, les élégances et les modes de l'esprit ; il a l'aristocratie des noms, des souvenirs, des manières, de la langue, qu'aucune révolution ne peut ni enlever ni donner, et le peuple est très-aristocrate au fond, très-impressionnable au nom, témoin



le Président de la République, nommé d'enthousiasme comme le plus grand aristocrate de gloire de nos jours; enfin, le parti légitimiste, s'il n'est pas assez fort pour faire jamais un gouvernement à lui seul, est assez fort pour empêcher toujours un gouvernement de bien exister et de durer longtemps malgré lui, témoin Napoléon et Louis-Philippe, qui ne seraient jamais tombés s'ils avaient eu les légitimistes avec eux ! Le premier disait : « Que ne suis-je mon petit-fils ? » c'est-à-dire, que ne suis-je légitimé par le temps ! Le second disait : « Il me manque quelque chose, » c'est-à-dire un droit légitime au trône. La République n'a point de pareil souhait ou de pareille confession à faire au parti légitimiste, et elle peut, quand il lui plaît, retirer à elle son propre gouvernement.

#### § IV

De plus, enfin, ce parti est le seul qui ait à lui des provinces compactes, presque entières, et pouvant, dans l'occasion, se lever à sa voix, comme la Vendée et le Midi.

La République, si elle veut durer, se nationaliser

et prospérer, a donc de très-grands ménagements à garder envers le parti légitimiste.

Comment, me diront les républicains acerbes, des ménagements envers les légitimistes ! En doit-on à ses ennemis ? C'est de la faiblesse. — Non, c'est de la sagesse et de la prévision.

Le parti légitimiste, comme je vous l'ai dit en commençant, est moins un parti qu'une époque. C'est un élément historique plus qu'un élément actif des affaires du moment. Sa vie est dans un souvenir et dans une espérance, c'est-à-dire dans un passé et dans un avenir, plus que dans le présent. Il faut donc traiter ce parti selon sa nature, comme un élément historique, comme un souvenir qu'on respecte, et comme une espérance qu'on laisse libre tant qu'elle est individuelle et inoffensive dans le cœur et dans les arrière-pensées d'un parti national du reste autant que tous les autres partis.

Ce parti, au fond, ne s'est nullement déclaré en hostilité ou même en inimitié et en antipathie avec la République. Au contraire, il a élevé la voix dans la tempête du 24 février, à la Chambre des députés, par la bouche de ses deux orateurs, M. Berryer et M. de Larochejaquelein, pour presser le dénou-

ment monarchique et pour créer le gouvernement provisoire ; ses membres les plus énergiques sont venus à l'Hôtel-de-Ville offrir leur concours, leur or, leur épée à la République d'ordre et de salut commun ; ils ont adopté les premiers, et de cœur, l'épreuve nationale de la République ; ils ont voté et fait voter pour elle tant qu'on ne les a ni insultés ni menacés par de mauvaises paroles ; ils ont contenu leurs départements, leurs communes, les populations qu'ils guident, dans une expectative favorable au nouvel ordre de choses et d'idées ; ils ont empêché toute fédération funeste à la patrie pendant l'interrègne et pendant la dictature du gouvernement provisoire ; ils ont prévenu toute insurrection des provinces où ils ont de l'ascendant au nom de Henri V ; ils ont voté et fait voter, aux premières élections, pour des républicains modérés et amis de l'ordre ; ils ont dit avec un bon sens et une loyauté au moins temporaire : « Faisons sincèrement l'épreuve démocratique. Dans l'usurpation nous sommes des vaincus ; dans la démocratie véritable, c'est-à-dire dans le gouvernement de la nation tout entière, nous sommes des citoyens ! des citoyens actifs, consultés, influents, puissants, oc-

cupant une place au niveau de toutes, une haute et large place dans notre pays. Réhabilités par la République, nous pouvons avec dignité accepter le rôle qu'elle nous restitue. Nous, nos familles, nos terres, nos fortunes, notre religion, nos traditions, nos supériorités de souvenirs, nos ambitions honorables même ont leur sécurité, leur liberté, leur jeu, leur grandeur dans une forme de gouvernement qui n'humilie personne, puisqu'il est l'élévation de tous, qui ne proscriit personne, puisqu'il est la propriété de tous ! Essayons ! prêtons-nous de bonne grâce à la volonté de la Providence qui paraît se déclarer de dix ans en dix ans, par des coups d'État du ciel, pour la démocratie ! Mêlons-nous à ce grand mouvement des choses ; jetons-nous dans ce grand courant des esprits qui nous laisse depuis soixante ans sur ses bords et qui nous laissera tout à fait si nous persistions plus longtemps à attendre ces *Messies* monarchiques, pendant que les religions nouvelles de *gentils* se fondent autour de nous et sur notre propre sol ! Nous étions un parti exclusivement dynastique ; ayons le bon sens et le courage de nous faire un parti national, et pour cela faisons-nous d'abord un élément républicain ! »

## § V

Ce qu'ils ont dit ainsi, la plupart l'ont fait ; les jeunes du moins ont hardiment déplacé leur tente du camp des vieilles antipathies monarchiques, et l'ont plantée dans le camp de la République.

— Est-ce bien sincère ? dit-on. N'y a-t-il pas une arrière-pensée, une secrète espérance au fond de ces cœurs légitimistes ? Ne prévoient-ils pas quel heure du dégoût et de la mobilité arrivera dans une nation qui s'engoue et qui se dégoûte si vite, et que la démocratie, s'arrêtant à moitié chemin, leur dira un jour : « Tenez, nous sommes trop jeunes ou trop vieux, ou trop lâches ou trop vicieux pour pratiquer ce sublime gouvernement républicain, l'utopie des grandes âmes ; donnez-nous un *maître*, et délivrez-nous à la fois de notre République, de notre honneur et de notre liberté ? »

## § VI

Je ne nie pas cela ; je suis trop exercé au cœur hu-

main pour croire que les racines vieilles comme le temps se sèchent en un jour dans l'âme des partis nourris de traditions et d'habitudes ; je suis trop juste pour condamner même ces souvenirs, ces fidélités de la mémoire, ces arrière-horizons des partis du passé. Les espérances sont le droit commun de tout le monde ; les conjectures ne sont pas des crimes dans un pays libre ; les légitimistes ont les leurs, les orléanistes ont les leurs, nous avons les nôtres. Quelles seront de ces espérances celles qui sécheront ou mûriront de cette germination d'idées qui végètent dans les différentes régions d'un grand peuple ? Mais les légitimistes donnent du temps à la République, ils donnent leur concours à la démocratie raisonnable, ils prêtent force au gouvernement républicain, ils offrent appui à l'ordre, à la modération, à la propriété, au sentiment religieux et moral, à la conservation de ce qui doit être conservé dans les bases de la nouvelle République. L'irréconciliabilité de leur principe, de leur dynastie, de leur cœur, avec la monarchie illégitime et usurpatrice à leurs yeux de la maison d'Orléans ou de la maison impériale, nous assure leur préférence au moins relative pour la République. Il n'y

a pas en politique de plus sûr traité d'alliance qu'une haine commune ! Laissez-les espérer ! laissez-les se flatter s'ils se flattent. Alliez-vous par ce que vous avez de commun, et soyez sûrs que vos alliés ne vous manqueront pas le jour où il faudrait combattre ensemble une dynastie de 1830 ou une dynastie de 1810 ! L'irréconciliabilité du parti légitimiste avec l'une ou l'autre de ces dynasties comme avec la démagogie est la pierre angulaire de la République. Laissez dire les républicains à courte vue ; les légitimistes bien reçus dans le camp de la liberté sont le salut de la démocratie. Sans l'antipathie des légitimistes contre la dynastie d'Orléans, jamais la révolution de février ne se fût accomplie ! jamais la démocratie ne se fût fondée en 1848 ! jamais vous n'auriez conservé un mois la République !

FIN DU TOME CINQUIÈME

## TABLE DES MATIÈRES

---

<b>LIVRE VINGT-HUITIÈME.</b>	
Sur la liberté des cultes, à propos de la loi sur l'observation forcée du dimanche.....	1
<b>LIVRE VINGT-NEUVIÈME.</b>	
Sur la liberté des cultes, à propos de la loi sur l'observation forcée du dimanche (deuxième partie).....	41
<b>LIVRE TRENTIÈME.</b>	
Les discours sur la question de la révision.....	89
<b>LIVRE TRENTE ET UNIÈME.</b>	
Iniquité des partis.....	131
<b>LIVRE TRENTE-DEUXIÈME.</b>	
Les conseils généraux.....	173
<b>LIVRE TRENTE-TROISIÈME.</b>	
Vérité de la situation.....	205
<b>CONCLUSION</b>	
<b>LE PASSÉ, LE PRÉSENT, L'AVENIR DE LA RÉPUBLIQUE.</b>	
<b>LIVRE PREMIER.</b>	
CHAP. I. — Politique générale.....	245
T. V.	17



CHAP. II. — Des différences essentielles entre la république de 1793 et la république de 1848.....	257
CHAP. III. — Pourquoi la république est-elle appelée démocratique, et pourquoi ne l'appelle-t-on pas sociale ? — ou du vrai et du faux socialisme.....	265
CHAP. IV. — <i>De l'intérieur.</i> — Des principaux partis qui existent en France, et des dangers que ces partis peuvent faire courir au pays.....	285

FIN DE LA TABLE DU TOME CINQUIÈME

---

CORBÉIL, typ. et sér. de Crézé.

574467



12  
D

